49e ANNÉE. — N° 17.019
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MERCREDI 5 FÉVRIER 1919
SAINTE AGATHE
SOLEIL : lever 7h19, coucher 5h14
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 14

LA QUESTION DU CAFÉ

Nous avons publié sur la question du café un article rédigé par un de nos collaborateurs qui a traduit certaines revendications du commerce, en se plaçant à ce seul point de vue.

Il nous a paru équitable et intéressant de demander des explications plus générales et très précises à M. le Ministre de l'agriculture, qui a bien voulu nous les donner sous la forme qu'on va lire :

Par suite de la nécessité de réserver tout le fret disponible au transport des denrées indispensables au ravitaillement du pays, les importations de cafés ont été suspendues depuis le 3 janvier 1918.

Depuis cette époque, le pays a vécu sur ses stocks. Ceux-ci sont à la veille d'être épuisés.

En conséquence, le ravitaillement a décidé de mettre à la disposition du commerce les quantités de cafés achetées au Brésil, en application de la convention franco-brésilienne du 3 décembre 1917 (1 million 850.000 sacs).

Le décret du 18 janvier 1919 règle les modalités suivant lesquelles ces cafés seront mis à la disposition du commerce. En même temps qu'il détermine les prix auxquels seront effectuées les cessions, il prévoit en outre la marge des bénéfices réservés à tous les paliers intermédiaires du commerce.

Le prix de base et les diverses marges de bénéfice ont été calculés de façon à ne pas faire hausser le prix de vente au détail de cette denrée.

Le prix de 7 fr. 70 le kilo prévu par le décret pour la vente au consommateur par le détaillant est sensiblement inférieur au prix couramment pratiqué à l'heure présente par le commerce.

Le café est actuellement vendu entre 10 et 12 fr le kilo au détail. Le prix de 6 fr. le kilo indiqué par l'article de la *Petite Gironde* comme étant pratiqué couramment à Bordeaux ne constitue très manifestement qu'une exception.

En outre, le prix de 7 fr. 70 prévu par le décret ne constitue pas un prix de taxe, mais uniquement un prix limite au-dessous duquel il est loisible au commerce de vendre à la consommation.

S'il est exact que les importations de café ne soient pas redevenues complètement libres, du moins les autorisations d'importation recevront toujours un avis favorable en ce qui concerne le ravitaillement, et les seules réserves qui seront faites correspondront à des conditions d'ordre financier sur lesquelles M. le Ministre des finances est seul compétent pour se prononcer.

Au surplus, des démarches sont faites par M. Victor Boret auprès de M. le Ministre des finances pour que les cafés en provenance des principaux pays producteurs soient incorporés à la liste des denrées dont l'importation a été rendue libre par le décret du 20 janvier 1919.

Pendant que les cessions du ravitaillement permettront au pays de s'alimenter largement, les commerçants du Havre, de Bordeaux et des principaux ports importateurs auront donc toutes les facilités pour reconstituer le stock du marché français.

Nota. — En ce qui concerne la situation actuelle les arrivages ont déjà commencé dans tous les ports et plus de 30,000 tonnes, soit 500,000 sacs, sont flottantes.

Mieux avertis par l'exposé de la situation, exacte, nos lecteurs ont sous les yeux tous les éléments nécessaires pour la mieux apprécier. On comprendra que M. le Ministre de l'agriculture ait considéré qu'il avait le devoir de tenir compte des convenances de M. le Ministre des finances, à l'heure où l'établissement des budgets est une tâche plutôt difficile.

Salon des Amis des Arts

PREMIER ARTICLE

La Rétrospective de L. Chabry

L'exposition d'œuvres choisies du peintre bordelais Léonce Chabry n'est pas seulement l'hommage rendu à un beau tempérament de peintre; c'est un acte de piété à la mémoire d'un homme qui n'a pas rempli tout son mérite, et s'il n'a pas été méconnu, n'a pas été assez connu. Il ne s'agit pas ici d'une de ces réhabilitations aventureuses comme les pratiquent certains de nos inventeurs de gloires. Chabry était un maître authentique. Il y paraît à la terrasse du Jardin-Public. Il était né en 1832, à Bordeaux, 19, cours du Chapeau-Rouge, dans la boutique d'un brave armurier d'art, où il prit de bonne heure le goût des belles matières. Elève de l'Ecole municipale des beaux-arts, dirigée alors par J.-P. Alaux, et de Leo Drouyn — un grand maître encore dans son genre, celui-là, — le jeune Chabry se familiarisa avec l'étude directe et franche de la nature dans les bois, les marais, les landes et sur les côtes de la Gironde. Quand il partit pour Paris comme pensionnaire de la ville de Bordeaux, il était prêt à profiter des précieuses leçons de Troyon.

A Barbizon, véritable colonie de paysagistes, il travailla à côté de Millet, Diaz, Th. Rousseau, Chintreuil, peintres de tendances et de formules très diverses, mais tous d'une probité passionnée devant la nature et soucieux de l'exprimer par un métier savoureux, patiemment acquis jusqu'à l'éclosion de la complète personnalité.

La rencontre d'un artiste flamand Roëlofs, amena Chabry à Bruges, puis à Bruxelles, où il se maria, et ouvrit un atelier fréquenté. Après la grisaille bleue des ciels girondins, il put analyser à loisir les gris mouillés, les symphonies mélancoliques des ciels flamands, la luxuriance des prairies grasses, la blancheur lavée des maisonnettes neuves, la riche patine des anciens logis. Sa palette à cette heure était large, sûre et fine. Peut-être lui ajouta-t-il quelques touches familières à Courbet, qui vint travailler avec lui à Tervueren. En regagnant Bordeaux, en 1863, Chabry possédait presque tous les éléments de son talent : la puissance et la décision de la touche, un respect de la vérité attendri sans fadeur, la solidité dans la finesse, une gravité charmante.

Il va aborder tous les aspects de notre pays avec une souplesse robuste et légère. Il dira la variété pittoresque de nos côtes, dont les roches lui sont familières. Il synthétisera ses marines dans la « construction » nacrée, dans la fluidité écrite de son admirable Vague du Musée de Bordeaux.

Et puis, c'est la poésie saine et forte de nos landes, sous tous leurs éclairages; c'est la sobre majesté de nos bois, qui gardent la mesure dans la beauté en leur qualité de gascons; c'est la vérité intime de ses tableaux d'animaux où passe un souvenir de Brascassat; c'est la fraîcheur et la séduction loyale, par un accord de tons discrets mais savamment choisis, de ces fermes perdues dans la verdure, sous le ciel complexe et si spécial de notre province. Petites pages si justes, si fortes d'accent, si transparentes en dépit de quelques « jus » ayant foncé, que nos yeux à qui depuis l'enfance ces thèmes sont familiers, les reconnaissent avec émotion comme les « portraits » de personnes chères...

En 1880, Chabry voulut faire un voyage en Orient, à l'imitation de la plupart des peintres de son temps. L'orientalisme récemment découvert préoccupait fort les ateliers. Il visita l'Egypte, la Syrie, la Palestine, Constantinople. Mais il se garda des « ruisselances d'inouïsme » et de l'Orient de bazar. Il le vit tel qu'il est : noyé le plus souvent dans la buée grise, « mangé » çà et là par la pleine lumière, décoloré plutôt qu'exalté. Le chant même de ses tonalités vives a une harmonie. C'est celle que Chabry a traduite dans ses études du Caire, du Nil à Giseh, sa Vue de Damas et son Désert aux Pyramides.

Au reste, une exposition de ses œuvres d'Orient organisée à Bruxelles lui valut quelques achats flatteurs. Le Musée, notamment, lui acheta 10,000 fr. — un gros prix pour l'époque. — « Les Ruines du temple de Karnak ». Les amateurs venaient à lui quand il fut emporté à la veille de moissonner son talent en pleine maturité, en 1882.

Sa ville natale, qui s'honore de l'avoir distingué et aidé aux heures de début, les amateurs qui n'ont pas attendu « le jugement de la postérité » pour aimer ses œuvres, sont heureux de le voir enfin placé à son rang dans notre école bordelaise, — dans l'art français, et souvent pas très loin de Courbet. Il nous sera permis de rappeler qu'à la vente de l'atelier Chabry, il y a de nombreuses années, nous avions tenté dans une modeste préface de dire du maître ce que tous en pensent aujourd'hui.

Paul BERTHELOT.

Mort du baron Schickler

Genève, 3 février. — Le baron Arthur Schickler a succombé à Lausanne, à l'âge de quatre-vingts ans.

Membre du Jockey-Club, le baron Schickler était une des figures marquantes du monde sportif. On se souvient des succès nombreux que compta son écurie de courses, entre autres le grand prix de Paris, qu'il gagna trois fois avec « Ragotzky », « Dolmabaghta » et « Semendria ».

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Les revendications de la Grèce

Les Bolcheviks iront à l'Ile des Princes, mais... sans confiance

LES DELEGUES TCHECO-SLOVAQUES A LA CONFERENCE
A gauche : M. KRAMAR. — A droite : M. BENES
Phot. REPORTER

Paris, 3 février. — M. Venizelos a exposé à la Conférence le programme des revendications helléniques. Il a rappelé qu'une bonne partie de ces revendications avait été favorablement accueillie par les alliés. Lors des pourparlers qui précédèrent une participation éventuelle de la Grèce à l'expédition des Dardanelles, sans doute les négociations d'alors n'aboutirent pas, mais le gouvernement grec, ayant depuis l'abdication du roi Constantin, servi les alliés de tout son pouvoir, compte que ceux-ci resteront fidèles à leur point de vue.

M. Venizelos a abordé trois questions : celle de l'Epire du Nord, celle de la Thrace et celle du Dodécanèse.

1. L'Epire du Nord a été occupée en partie par les Grecs au début de la guerre européenne, lorsque le prince de Wied abandonna son trône d'Albanie. Les Italiens ont alors occupé Valona, le sud de l'Albanie et le nord de l'Epire. Il était entendu que l'occupation grecque deviendrait définitive dans le cas où le Congrès de la paix confirmerait l'occupation de l'Albanie du Sud par l'Italie. M. Venizelos demande l'exécution de ces promesses. Il établit en s'appuyant sur des documents statistiques que la population du territoire qu'il réclame comprend 120,000 Grecs et 80,000 Albanais inextricablement mêlés, et qu'il serait contraire à toute équité de soumettre une majorité de civilisation supérieure à une minorité de civilisation inférieure;

2. Au sujet de la Thrace, M. Venizelos rappelle dans quelles circonstances cette région de l'ancien empire turc avait été dévolue à la Bulgarie qui n'y possédait que des droits ethniques incertains et précaires. La population comprend en effet actuellement encore, malgré les efforts de la propagande bulgare, 84,652 Grecs contre 31,875 Bulgares. M. Venizelos réclame une frontière naturelle incorporant la Thrace. M. Venizelos répond à l'objection souvent faite des besoins économiques de la Bulgarie d'avoir un débouché sur la mer Egée. Cette thèse doit céder devant le principe du droit des peuples à décider de leur sort, qui est une des bases de la paix future. Or, les désirs de la majorité de la population de Thrace ne sont pas douteux. Cette population a protesté à maintes reprises et proteste encore de sa ferme volonté d'échapper au joug bulgare après avoir échappé au joug ottoman et de se rattacher à la mère-patrie;

3. Pour les douze îles du Dodécanèse qui bordent le littoral de l'Asie Mineure au sud de Smyrne, M. Venizelos déclare qu'elles n'ont jamais cessé d'avoir une population exclusivement grecque. Le traité du 26 avril 1915 les avait, il est vrai, promises à l'Italie; mais M. Venizelos fait valoir que la participation de la Grèce à la lutte a modifié les éléments de la situation internationale; elle réclame enfin le Dodécanèse au nom du droit des peuples inscrit au programme de M. Wilson. L'Italie ne voudra pas imposer sa souveraineté à des populations qui réclament énergiquement le droit de disposer d'elles-mêmes en se rattachant à la Grèce.

Paris, 4 février (officiel). — Le président des Etats-Unis d'Amérique, les premiers ministres et ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de l'empire britannique, de la France, de l'Italie et les représentants du Japon se sont réunis ce matin, à onze heures, au ministère des affaires étrangères.

M. Venizelos a continué et terminé son exposé sur les revendications de la Grèce. Il a été décidé de constituer une commission de deux délégués par grande puissance pour étudier les questions relatives à la Grèce.

La prochaine réunion aura lieu demain, à trois heures de l'après-midi.

Les bolcheviks et la conférence de l'île des Princes

Paris, 4 février. — Le radiogramme suivant est envoyé de Moscou, 2 février :

« Berlin, Paris, et pour tous.

» Le commissaire du peuple aux affaires étrangères Tchitcherine a fait connaître au Collège des commissaires du peuple qu'il avait reçu un radiogramme contenant des nouvelles de presse d'après lesquelles l'Entente, à Paris, avait fait des propositions aux différents gouvernements de Russie au sujet d'une conférence qui aurait lieu à l'île des Princes. Le commissaire du peuple ajoute qu'aucune invitation formelle n'est arrivée de la part de l'Entente au sujet de ladite conférence. Toutes les mesures seront prises pour amener un accord avec l'Entente. »

Helsingfors, 2 février. — Le comité exécutif du Soviet central de Moscou publie un décret appelant sous les drapeaux les hommes des classes territoriales entre vingt-neuf et quarante-cinq ans dans onze gouvernements, dont ceux de Pétrograd et de Moscou.

Selon l'organe officiel « Severnaya Komuna », cette mesure est prise pour bien faire comprendre à la Conférence des alliés à Paris que le gouvernement des Soviets, tout en acceptant la proposition d'assister à la conférence de l'île des Princes, ne se fait pas d'illusions, mais au contraire se prépare à continuer la guerre sur tous les fronts en attendant la révolution universelle.

La commission du régime international des ports

Paris, 3 février. — La commission pour l'étude du régime international des ports, voies d'eau et voies ferrées, s'est réunie cette après-midi au ministère des travaux publics sous la présidence provisoire de M. Claveille, ministre des travaux publics et premier délégué de la République française, qui a souhaité la bienvenue aux membres de la commission. Puis, au nom de la délégation française, M. Claveille a proposé à la commission d'élire pour président M. Crespi, ministre du ravitaillement du royaume d'Italie, et pour vice-président, le premier délégué britannique, l'honorable A. L. Sifton. Cette motion, appuyée par M. Henry White (Amérique) a été adoptée à l'unanimité.

La commission décide que chaque délégation pourra se faire accompagner à chaque séance par deux délégués techniques. Puis MM. Claveille et Sifton ont déposé sur le bureau les projets préparés respectivement par les délégations française et britannique, en vue d'arrêter le programme des travaux de la commission.

La commission s'est ensuite ajournée au lundi 10 février.

A la commission de la Société des Nations

Paris, 3 février. — Le président Wilson a réuni cette après-midi ses collègues de la commission de la Ligue des nations pour échanger leurs vues sur la procédure à suivre et sur l'adoption d'une méthode qui facilitera les progrès de la discussion.

Il a été reconnu qu'un accord de principe a été obtenu par la résolution antérieurement adoptée à la Conférence. La discussion sera poursuivie en conséquence à la prochaine réunion qui sera tenue à l'hôtel Crillon, demain soir à huit heures.

Paris, 3 février. — En dehors du texte contenant les principes pouvant servir de base à l'établissement d'une Société des nations adopté à l'unanimité par les représentants des Associations alliées et communiqué le 1er février aux chefs de leurs gouvernements, la réunion de ces Associations avant de se séparer a également émis un certain nombre de vœux. Ces vœux ont été déposés cette après-midi à la réunion officieuse de la commission de la Ligue des nations présidée par M. Léon Bourgeois.

Les vœux suivants ont été émis à l'unanimité :

« 1. Que la Conférence fasse appel aux gouvernements associés et alliés pour que dans le traité de paix ne soit comprise aucune disposition contraire aux principes exposés dans les quatorze points du président Wilson.

» 2. Que la Société des nations doit non seulement être gardienne de la paix internationale, mais s'intéresse à la paix sociale, et que dans ce but elle doit s'efforcer de rendre universelles toutes les conditions humaines du travail que jusqu'ici des nations de haute civilisation n'ont pas cru devoir adopter.

» Qu'elle établisse : A) Un bureau international du travail qui sera chargé de recueillir et d'unifier les statistiques, de poursuivre toutes les recherches d'ordre social, technique et physiologique et de surveiller l'exécution des lois internationales protectrices du travail industriel, agricole, etc.

» B) Une conférence internationale du travail dans laquelle employeurs et employés seront représentés et qui se réunira périodiquement dans le but de moderniser la législation du travail.

» 3° Qu'une commission internationale d'enseignement soit un organe actif. L'enseignement est le principal moyen par lequel une démocratie mondiale responsable peut être développée et par lequel une Société des nations peut se maintenir. Cette commission devrait être chargée de rédiger un plan par lequel l'enseignement devra pourvoir aux besoins fondamentaux de la démocratie. Ce plan par conséquent devra fournir les moyens d'un enseignement sur les droits et les devoirs des citoyens vis-à-vis de la démocratie et l'extension du privilège de l'enseignement à toutes les nations et à toutes les classes. »

Une autre catégorie de vœux visant les questions d'ordre militaire a obtenu une adhésion générale, mais n'a pu réunir un vote unanime, la délégation des Etats-Unis d'Amérique n'ayant pas reçu mandat de traiter ces questions.

Voici le texte de ces vœux :

« 1° Que les Etats alliés et associés doivent imposer dans le traité de paix aux Etats ennemis la limitation des armements et le contrôle sur leur fabrication, de façon à permettre aux Etats de la Société des nations de réduire immédiatement, et dans une forte mesure, leurs forces militaires.

» 2° Que la Société fixe pour chaque associé le chiffre des forces militaires de terre et de mer, sans autres limites que la nécessité de faire face aux agressions possibles des Etats exclus de la Société ou en révolte contre ses décisions.

» 3. Que les Etats associés peuvent de façon générale considérer leur défense comme assurée pour longtemps par l'emploi des armes que la guerre et la victoire ont mises à leur disposition.

» 4 Que les Etats associés doivent s'interdire la vente aux Etats étrangers à la Société des nations des armes et munitions qu'ils possèdent actuellement et de celles que les fabriques d'Etat pourraient produire ultérieurement.

» 5. Que le commerce et la fabrication par des établissements privés de toutes les armes et de munitions de guerre doivent être interdites. »

Nouveau régime des chemins de fer

Paris, 4 février. — Le public s'est demandé qu'elles seraient les conséquences du nouveau régime des chemins de fer institué par le décret paru hier au « Journal officiel ». Le nouveau décret, d'après ce qu'on dit à la Compagnie d'Orléans, s'il est de nature à satisfaire l'opinion publique, ne modifie le régime actuel que dans une très faible mesure. Les réseaux restent frappés de réquisition générale.

Le prince de Serbie à l'Elysée

Paris, 4 février. — Le Président de la République et Mme Poincaré ont offert ce matin un déjeuner intime au prince régent de Serbie.

L'UKRAINE

se préparerait à attaquer la Roumanie

Copenhague, 4 février. — On signale que les Ukraniens préparent une attaque contre la Roumanie. La Roumanie mobilise en hâte pour y faire face.

DES MARINS SE MUTINENT CONTRE LES BOLCHEVIKS

Stockholm, 4 février. — Un mécontentement de plus en plus violent règne dans la marine russe. Sur plusieurs bâtiments de guerre, les équipages ont chassé les comités communistes qui exerçaient le commandement effectif au nom des Soviets. Les ordres du commissariat de la marine sont exécutés seulement après avoir été approuvés par les meetings de matelots. Les marins de Cronstadt notamment ont refusé d'exécuter l'ordre de former un détachement pour aller combattre l'armée de l'amiral Koltchak. Pendant le combat contre les forces anglaises de la Baltique, les matelots se mutinèrent et abandonnèrent le commissaire Raskolnikoff.

Lenine serait prêt à capituler

Londres, 3 février. — **On mande de Stockholm que Lenine serait disposé à capituler, à condition que les alliés lui garantissent une entière amnistie et la garantissent également à ses partisans.**

L'ARMISTICE

La livraison des navires allemands

Bâle, 3 février. — On mande de Hambourg qu'une première escadre de navires de commerce allemands devait être livrée samedi à l'Entente. Le départ n'a pu avoir lieu, car l'accord n'est pas intervenu entre les gens de mer et les armateurs. L'Association des gens de mer a menacé de ne pas se dessaisir des navires aussi longtemps que satisfaction ne leur serait pas donnée.

Installation du tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine

Colmar, 4 février. — L'installation solennelle du tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine a eu lieu dans le bâtiment de la cour d'appel, sous la présidence de M. Maringer, haut-commissaire de la République à Strasbourg, la présence des généraux de Castelnau, Gouraud, Hirschauer, et de Mlle Déroulède et plusieurs autres personnalités.

Après les discours du président Siben et du haut-commissaire, le président a déclaré installé le tribunal supérieur d'Alsace et de Lorraine. La cour a reçu ensuite le serment des juges des tribunaux de première instance de Colmar, de Mulhouse, de Sarreguemines et de Strasbourg.

L'achat des récoltes de l'Argentine par les alliés

Buenos-Ayres, 3 février. — *Un accord entre le gouvernement argentin et les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie concernant l'achat des récoltes, est conclu.*

LÉGION D'HONNEUR

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, 3 février. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur : MM. Autrand, préfet de la Seine; Chapron, préfet de la Marne.

Au grade d'officier : MM. Brisac, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur; Battle, conseiller général des Pyrénées-Orientales.

Au grade de chevalier : MM. Maulmond, préfet de la Charente-Inférieure, Bonhoure, préfet du Lot; Canal, directeur du personnel au ministère de l'intérieur; Labussière, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'intérieur; le docteur Lucas, président du Syndicat des médecins-pharmaciens; Bourageas, administrateur général du « Petit Marseillais », à Marseille; Babinot, premier adjoint au maire de Saintes (Charente-Inférieure); le docteur Baylac, médecin-chef de l'Hôtel-Dieu de Toulouse; Duran, conseiller général de la Haute-Garonne, maire de Saint-Martory; Clerjaud, conseiller d'arrondissement, maire de Libourne; docteur Lafargue, conseiller général des Landes; Chasseloup, conseiller général, maire de Blaye (Gironde); Jolibois, chef du bureau honoraire et secrétaire général intérimaire de la préfecture du Tarn.

Médaille militaire

Paris, 3 février. — Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire :

Alingrin, sergent au 7e colonial, pilote en avion; Gratiot, sous-agent technique principal à la poudrerie de Saint-Médard; Digonnex, sergent au 139e d'infanterie territoriale; Laroche, caporal au 139e territorial; Duhard, caporal au 418e d'infanterie; Raimbault, sergent au 144e d'infanterie; Chaplain, adjudant au 15e dragons; Mallet, maréchal des logis au 10e hussards; Fouche, adjudant au 15e dragons; Taillantou, maréchal des logis au 10e hussards; Bellemlée, adjudant au 10e hussards; Duffoure, cavalier au 10e hussards; Duplei, chef de brigade, 18e légion de gendarmerie; Thiriet, adjudant au 118e d'artillerie; Garnier, au 118e d'artillerie; Soladié, brigadier fourrier au 18e escadron du train; Lavaux, maréchal des logis au 18e escadron du train; Comte, sergent au 144e d'infanterie, mécanicien à une escadrille; Mereau, adjudant au 144e, pilote aviateur; Piementa, sergent à l'école de Cazaux; Bosserelle, adjudant chef à l'école de Cazaux; Magne, adjudant au 10e hussards; Marcadier, maréchal des logis au 10e hussards; Benet, adjudant au 7e colonial; Lafontaine, adjudant au 7e colonial; Clavel, adjudant au 37e colonial.

L'augmentation de 200 0/0 des traitements des P. T. T.

Paris, 4 février. — M. Bonnaud, secrétaire adjoint du Syndicat des P. T. T., a fait au sujet des augmentations de traitement revendiquées, les déclarations suivantes :

« Dans le calcul que nous avons fait avec le secrétaire général, M. Pasquet, pour déterminer jusqu'à quel maximum les indemnités jointes au traitement pourraient être données, le secrétaire général, prenant pour bases le traitement de début et le traitement maximum de la catégorie des commis, a fourni les chiffres suivants : traitement de début, 2,000 fr., élevé de 200 %, soit 6,000 fr. Traitement maximum 4,000 fr., augmenté dans la même proportion, soit 12,000 fr. M. Pasquet a ensuite promis que, en attendant le vote du relèvement des traitements, une indemnité supplémentaire de 2 fr. par jour serait demandée par son administration, ce qui porterait à 7 fr. le total de cette indemnité. »

LES DELEGUES POLONAIS A LA CONFERENCE
A gauche : M. DMOSKY. — A droite : M. PILTZ
Phot. REPORTER

A TRAVERS LA PRESSE

M. WILSON A LA CHAMBRE

L'**Homme Libre** approuve M. Wilson :

« Pour lui comme pour M. Lloyd George, comme pour tous les esprits libres et clairvoyants, la leçon est là chez nous, en nous : tout tenter, ne rien négliger, tout prévoir, ne rien oublier pour doter le monde qui renaît d'un efficace rempart contre tout reflux possible, d'où qu'il vienne, d'une impérialisme provoquant, d'une mégalomanie agressive, d'un militarisme conquérant ! Voit-on vraiment la lumineuse prévoyance de cette grande conscience éprise de justice et de bonté ? »

M. Wilson, relève M. Alfred Capus (**Figaro**), a laissé entendre que la protection des frontières françaises devait être un des grands objets de la Société des nations.

« L'aveu est particulièrement intéressant. De tels engagements ont une valeur singulière et sont de nature à rassurer l'opinion. »

Dans son magnifique discours, dont nous avons si vivement apprécié le ton sincèrement affectueux à l'égard de notre pays, M. Wilson a paru convaincu du rôle qui est dévolu à la France, écrit M. d'Aral, du **Gaulois** :

« Qu'il nous soit permis de souhaiter qu'à l'heure des graves décisions il s'en souvienne. »

Le président Wilson évoque la possibilité du désarmement universel :

« Nous pourrions, dit M. Pierre Veber (**New-York Herald**), répondre au chef de la grande République par le mot d'Alphonse Karr : « Que » MM. les Assassins commencent ! » Nous doutons que l'on arrive à désarmer ! Mais il est certain que l'ennemi du genre humain hésitera désormais à attaquer une France alliée aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. C'est par cette assurance que M. Wilson a terminé sa belle réponse, et nous avons compris qu'en venant au Palais-Bourbon il n'avait pas perdu sa journée.

Le discours du président Wilson, si débordant qu'il soit d'affection pour la France, laissera un peu d'amertume à plus d'un Français, estime Gustave Hervé (la **Victoire**) :

« Le salut est dans la Société des nations, oui sans doute, en partie. Mais surtout le salut est en nous. »

BRIEY

Ayant établi précédemment qu'à aucun moment de la guerre, avant l'automne de 1918, le commandement français ne pouvait tenir Briey parce qu'il n'a pas eu la liberté d'action nécessaire et les moyens d'action suffisants pour attaquer Metz, le lieutenant-colonel Fabry (l'**Avenir**) examine le deuxième aspect du problème et écrit :

« De 1914 à 1916, nous n'avons pas eu d'avions de bombardement, et de 1916 à 1918, ceux que nous avions étaient incapables de détruire Briey. Voilà ce qu'il faut dire aux familles en deuil, et alors pas n'est besoin de discuter si Briey détru[illegible]sante. A quoi bon jeter le trouble et semer la révolte dans des cœurs douloureusement blessés ? Et pour quelles satisfactions d'amour-propre ? En définitive, Briey n'a pas été défendu et occupé parce que nous n'en avions pas les moyens, et il n'a pas été détruit parce que nous n'en avions pas les moyens.

» Dans les mois qui vont suivre, que de gens avisés découvriront après coup l'attaque merveilleuse qui, déclanchée en 1914 ou au cours des années suivantes, eût terminé la guerre en quelques semaines ! Comme on oubliera vite le chemin raboteux que nous avons suivi, les marches raides et interminables que nous avons gravies, les tournants difficiles que nous avons franchis pour conquérir la victoire. Ce jeu serait innocent, en somme, s'il ne restait des vivants qui pleurent des morts. Tant qu'il y en aura, les paroles imprudentes demeureront cruelles et dangereuses. »

MISSIONS D'AVIATEUR

L'aviateur Védrines raconte (**Journal**) celle de ses « missions spéciales » à laquelle il repense avec le plus d'émotion :

« C'était quelques jours avant l'attaque du plateau de Quennevières. Le commandement avait besoin de renseignements précis qu'il fallait aller prendre sur place. L'homme que j'étais chargé de conduire devait s'introduire dans l'aérodrome de Vouel, faubourg de Tergnier. On décida que le plus simple était de le débarquer à destination.

» Nous voilà partis. Au nord-ouest de Vouel il y a une ferme près de l'entrée du bois de Ham. L'endroit convenait à la mission. Y atterrir pouvait être compliqué, mais justement, à mon avis, c'était une raison de tenter le coup, les Boches ne devant pas s'imaginer qu'on oserait venir se poser à quelques centaines de mètres d'un parc où il n'y avait pas moins de 32 appareils, d'un parc gardé rempli de troupes et d'auto-canons, enfin un parc bien défendu. L'affaire va. Je laisse mon homme. Il s'éclipse très adroitement. Les messages qu'il envoie par pigeons les jours suivants montrent qu'il a pu remplir parfaitement sa mission. Il n'y a plus qu'à le ramener. Me voilà sur Vouel. Je suis accueilli par la plus jolie grêle de balles que j'aie connue de toute la guerre. Je pique. Mais en arrivant près du sol je ne reconnais plus le chemin. Au lieu d'un endroit écarté et presque désert, je vois sur la terre des traces de pas et de pieds de chevaux, des ornières d'auto.

» Au premier voyage, on m'a repéré. Depuis cinq jours, toutes sortes de gens sont venus reconnaître le lieu de mon atterrissage. On a disposé çà et là quelques réseaux de barbelés. Enfin, d'un mot, ça sent mauvais. Mon homme m'attend. Il m'aperçoit et veut sortir du bois où il était caché. Je me dispose à le recueillir sans trop savoir comment je vais pouvoir me poser; mais au même instant, une cinquantaine de Fritz jaillissent des lisières. Pendant que les uns me tirent dessus, les autres se précipitent vers mon malheureux camarade qu'ils épiaient. Il les voit, rentre sous les arbres. Je vole au-dessus du bois, espérant qu'il va paraître à une autre issue. Mais le bois est entièrement cerné. Il m'a fallu repartir tout seul. Jamais je n'ai senti à la fois tant de rage et tant de peine. On me canardait ferme, mais je n'y pensais plus. Jamais je n'ai pu savoir ce qu'était devenu le pauvre héros que j'ai laissé dans le bois de Vouel. Ce que je sais bien, c'est ce qu'il avait fait pendant les quelques jours passés au milieu de l'ennemi. Et ce que je sais aussi, c'est que le Communiqué du 7 juin 1915, relatant l'attaque menée par nous sur Moulin-sous-Touvent, annonçait qu'on avait relevé 2,000 cadavres allemands et fait 8,000 prisonniers. Merci au gars du bois de Vouel ! Quand vous parlerez des armes glorieuses, Français, n'oubliez pas la douane. »

POUR COMBATTRE la cherté de la vie

Ce remède est employé depuis près de trois ans à Maisons-Alfort, aux portes de Paris. Dès mars 1916 fut créé par la municipalité le magasin central d'approvisionnement. Depuis, l'œuvre n'a fait que prospérer. A M. Jean Clair-Guyot (« Echo de Paris »), le secrétaire de la mairie a donné des chiffres suggestifs :

« Nous vendons actuellement en moyenne 25 à 30 % moins cher qu'ailleurs. Mais tous les commerçants peuvent en faire autant. Nous n'achetons que des marques connues, aux prix que paient tous ceux qui se fournissent en gros dans ces mêmes maisons. Seulement, nous nous contentons d'un tout petit bénéfice (réservé à l'œuvre), alors qu'**actuellement certains marchands, peut-être parce qu'ils viennent après trop d'intermédiaires peu scrupuleux, vendent avec une majoration de 60, 80 ou 100 % sur les prix de gros.**

» Ainsi, pour le vin, nous nous fournissons dans le Midi et en Touraine. On nous en offre autant que nous voulons; pour celui de Touraine, nous avons dû nous préoccuper de trouver des fûts. En tout cas, notre vin nous revient à 1 fr. 25 rendu en gare de Maisons-Alfort. Nous revendons 1 fr. 40 pour parer aux frais de transport jusqu'à nos magasins.

» **Je signale encore ceci : c'est que, du fait de notre concurrence loyale, les débitants de la commune ont en quelques jours baissé leurs prix.** Le vin qu'ils vendaient 2 fr. 20 ou même 2 fr. 40 le litre, ils ne le font plus payer que 1 fr. 80, et ils n'y perdent pas. **De même, les épiciers et les bouchers ont dû se montrer plus raisonnables.** »

M. Champion, maire de Maisons-Alfort, a de son côté déclaré à M. Jean Clair-Guyot :

« Ah ! vous savez, ça n'a pas toujours été sans mal ! Certes, notre exemple devrait être imité; mais on n'a pas toujours la fermeté de prendre une décision, et cela, trop souvent pour des raisons électorales. On veut ménager la chèvre et le chou, et on n'obtient rien de bon. Ici, je sais bien que j'ai fait des mécontents parmi les commerçants. L'un d'eux m'a même traité de voleur parce que je vends trop bon marché à son gré. Voici ce qui m'a décidé : Maisons-Alfort compte 20,000 habitants et 300 commerçants. Il vaut donc mieux mécontenter 300 personnes que 20,000, et nous avons créé notre magasin d'approvisionnement.

» **En somme, nous n'avons aucun reproche à nous faire, car les boutiquiers continuent à réaliser des bénéfices fort convenables.** »

La réglementation de l'attribution des sursis

Paris, 3 février. — Le gouvernement vient de réglementer les attributions de sursis par la circulaire suivante :

« Les sursis ne seront accordés qu'à titre tout à fait exceptionnel et uniquement quand un intérêt général évident l'exigera. Aucun sursis ne sera concédé aux militaires appartenant à l'armée active. Il ne pourra en être accordé que dans des cas très rares aux hommes appartenant aux classes 1911 et plus jeunes.

» Pour les autres classes, les sursis accordés auront essentiellement pour but de rendre aux régions libérées les hommes indispensables pour y assurer la reprise de la vie administrative et de l'activité économique. Ils ne seront concédés pour le reste de la France que dans des proportions plus faibles.

» I. En ce qui concerne les commerçants et les industriels, la procédure à suivre pour les demandes de sursis est la suivante :

» a) Les demandes seront adressées aux généraux commandant les régions, sous le timbre des inspections régionales des sursis.

» b) Les inspecteurs régionaux les instruiront et les soumettront ensuite pour avis à des commissions mixtes composées de patrons et d'ouvriers, instituées auprès de chaque inspection régionale.

» c) S'il y a accord entre la commission mixte et l'inspecteur régional, ce dernier fera prendre par le général commandant la région une décision de concession ou de refus, qu'il notifiera immédiatement.

» d) En cas de désaccord entre ces différents organes, le dossier sera soumis au sous-secrétaire d'Etat à la démobilisation, qui l'examinera d'accord avec les départements ministériels compétents et statuera en dernier ressort.

» e) Toute demande de sursis devra en principe être solutionnée dans un délai de dix jours.

» II. En ce qui concerne l'agriculture, il pourra être accordé des sursis :

» 1° Aux industriels travaillant pour l'agriculture (construction de machines agricoles, fabrication des engrais, etc.);

» 2° Aux spécialistes agricoles (maréchaux-ferrants, bourreliers, etc.);

» 3° Aux professions agricoles saisonnières (étalonniers, vachers, fromagers, etc.);

» 4° Aux militaires dont la présence à la terre est nécessaire à l'exploitation agricole et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes : 1. fils aîné d'une veuve exploitant elle-même et dont les autres fils sont mobilisés, ont été tués à la guerre ou ne participent pas à l'exploitation; 2. veuf ayant au moins trois enfants à sa charge; 3. agriculteur ayant au moins deux frères tués à la guerre et reconnu soutien indispensable de famille; 4. fils aîné d'un agriculteur qui, par suite de son état de santé dûment constaté par certificats médicaux, est dans l'incapacité absolue de travailler, et dont les autres fils sont mobilisés, ont été tués à la guerre ou ne participent pas à l'exploitation.

» Toutes ces demandes devront être adressées aux commissions départementales de la main-d'œuvre agricole.

» III. Les demandes concernant les Français établis à l'étranger ou aux colonies et désireux d'y revenir seront adressées à l'état-major général de l'armée (bureau des sursis), 258, boulevard Saint-Germain.

» Il doit être bien spécifié que, même s'ils appartiennent à l'une des catégories susvisées, les intéressés n'ont pas nécessairement un droit à l'obtention d'un sursis : chaque demande sera en effet examinée par les organismes compétents, qui prendront la décision en s'inspirant uniquement de l'intérêt général du pays. »

La conférence de Berne

Berne, 3 février. — Annoncée pour dix heures ce matin, l'ouverture de la conférence socialiste a été reportée à deux heures, afin de permettre aux délégués français d'arriver. C'est dans la salle du théâtre de la Maison du peuple, vaste et lourde construction de style munichois, que se tiennent les premières assises de la nouvelle internationale.

La population bernoise paraît peu soucieuse du spectacle que peut offrir l'arrivée des délégués, car la rue est vide au moment où apparaissent les premiers groupes.

Le chef socialiste hollandais Troëlstra arrive un des premiers à la Maison du peuple; puis c'est l'apôtre viennois du pacifisme, Fried; le délégué majoritaire allemand Muller, avec un important dossier sous le bras; Kurt Eisner; le vieux Kautsky, son vieux camarade minoritaire Haase; enfin, les délégués français et anglais.

Le bureau socialiste occupe la scène, sous la présidence de M. Branting, qui a à sa droite le socialiste autrichien Loitz, à sa gauche le socialiste Henderson.

Les délégués emplissent la salle rectangulaire par rangées de tables. Les délégués allemands et autrichiens s'installent au premier rang et sont séparés par toutes les délégations européennes de la délégation française, qui est au fond de la salle.

A trois heures, M. Henderson ouvre la séance en expliquant de quelle manière vit le jour la conférence actuelle de Berne.

Puis on procède à la nomination du comité. M. Branting, président; deux vice-présidents neutres, M. Justo (Argentin), et M. Wildboodt (Hollandais), et deux belligérants, M. Henderson (Anglais), et M. Seitz (Autrichien). Alors, M. Huysmans annonce que quatre-vingts délégués sont présents et que vingt et un pays sont représentés, dont l'Alsace et la Lorraine. Deux pays ont refusé d'adhérer à la conférence. Ce sont la Suisse et la Belgique. De nombreuses délégations sont en route, dont dix-sept de l'Amérique.

M. Branting prononce ensuite le discours d'ouverture. Il déclare que l'internationale a été une des premières victimes de la guerre et souligne la nécessité de parler à cœur ouvert dans cette conférence et de discuter toutes les questions qui ont divisé les travailleurs de tous les pays; puis il fait l'éloge du président Wilson qui défend une politique internationale, qui a les sympathies de la classe ouvrière.

« Mais celle-ci, dit-il, pour défendre la politique de M. Wilson, doit se retrouver elle-même afin d'être prête à toute action. »

M. Branting parle ensuite de la Ligue des nations et du désarmement. Il met le vainqueur en garde contre les abus de la victoire et exprime l'espoir que le traité de paix contiendra la « magna carta » de la législation ouvrière.

M. Albert Thomas prend alors la parole. Après un court préambule dans lequel il déclare d'abord être venu à Berne dans les sentiments exprimés par M. Branting pour affirmer la force des associations ouvrières, l'orateur aborde le problème de l'attitude des socialistes allemands au début et pendant la guerre et pose brutalement la question qui domine toute la Conférence de Berne.

M. Albert Thomas a fait un court historique des engagements qui liaient les partis socialistes dans la lutte contre les gouvernements de proie. Il s'agit de savoir si les partis présents à la Conférence actuelle ont rempli leur devoir envers l'Internationale. Les socialistes allemands ont-ils refusé de voter les crédits de guerre et dénié toute confiance à leur gouvernement ? Mais ces faits furent suivis d'autres encore plus graves. Il suffit de rappeler l'attitude passive ou approbatrice des majoritaires allemands lors des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest ou lors de l'offensive d'Hindenburg sur le front occidental en mars 1918 et c'est en outre avec les signataires du mémorandum de Stockholm qui refusaient à l'Alsace-Lorraine même le droit de plébiscite, qu'il faudrait discuter aujourd'hui les questions territoriales. Sur quelles bases discuter après les nombreuses manifestations auxquelles ils se sont livrés à ce sujet.

« Non, camarades, s'écrie M. Albert Thomas, avant de discuter et de signer, il faut qu'il y ait un jugement. Avant de discuter l'ordre du jour, il faut donc discuter les responsabilités. »

Puis M. Albert Thomas dépose les ordres du jour suivants :

« La conférence socialiste de Berne, considérant que le cataclysme déclanché de propos délibéré par quelques hommes, a infligé au monde des calamités sans nom et menacé d'engloutir la civilisation elle-même. Considérant, d'autre part, que tous les espoirs de paix durable et juste reposent sur la possibilité de fonder la Société des Nations; qu'il ne peut y avoir de société des nations en dehors de la foi des traités, et que la foi publique internationale demeurerait à jamais compromise si les gouvernements qui l'ont violée pouvaient échapper au châtiment de leur crime et si les chefs socialistes qui se sont faits les complices de ces gouvernements n'étaient pas flétris et rejetés par l'internationale;

» Décide d'inscrire en tête de son ordre du jour la question des responsabilités gouvernementales aux origines de la guerre, celle de la violation des neutralités placées sous la garantie de l'Europe et celle des responsabilités socialistes qui s'y trouvent engagées.

» D'autre part, la conférence, considérant que l'avenir du socialisme dans le monde est menacé des plus grands dangers par les tendances nouvelles dites bolchevistes, décide d'inscrire comme second point à son ordre du jour le rôle de la démocratie dans l'établissement de l'ordre socialiste. »

La conférence se sépare ensuite jusqu'à huit heures pour tenir une séance de nuit.

En Portugal

LES ROYALISTES SE MONTRENT MOINS CONFIANTS

Vigo, 4 février. — Le comte Azevedo, ministre royaliste du commerce, est arrivé ici venant de Porto et se rendant à Madrid. Sont arrivés également plusieurs personnalités royalistes, notamment le maire de Porto. Tous se montrent très réservés sur la situation des troupes royalistes. Ils disent cependant que le chemin de fer de Vouga est passé au pouvoir des royalistes. Les barques de pêches de Porto restent amarrées au port par crainte de rencontrer des navires de guerre républicains.

EN ALLEMAGNE

Une insurrection nouvelle se prépare

Bâle, 4 février. — Des faits permettant de prévoir un nouveau coup de main bolcheviste en Allemagne se multiplient. Adolphe Hoffmann, qui passe pour être l'âme du mouvement spartakiste à Berlin, a présenté les revendications suivantes :

Eloignement du gouvernement; formation d'une garde rouge; vengeance des meurtres de Rosa Luxembourg et de Liebknecht. Le « Drapeau rouge » paraîtra à nouveau; il sera imprimé à Stendal. Hoffmann s'est prononcé pour le maintien absolu du système des conseils. Des chefs notables du mouvement spartakiste ont été envoyés à Brunswick et à Wilhelmshafen. Les communistes disposent à Berlin d'énormes dépôts de munitions. L'insurrection éclaterait à l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Les spartakistes de Thuringe se préparent à dissoudre par la force les conseils d'ouvriers et de soldats du 15e corps d'armée. Ils ont protesté contre la concentration de troupes pour la protection de l'Assemblée, et demandent le départ de ces troupes, se réservant, s'il est nécessaire, d'empêcher leur transfert par la force.

Contre la terreur spartakiste

Bâle, 4 février. — Des mesures coercitives d'ordre militaire seront prises très prochainement contre le régime de terreur spartakiste qui sévit à Brunswick et à Dusseldorf. D'autre part, le gouverneur de la zone fortifiée de Thorn, d'accord avec les conseils d'ouvriers et de soldats, a proclamé l'état de siège et établi des conseils de guerre spéciaux.

Suspension de la *Gazette de Cologne*

Bâle, 3 février. — On mande de Francfort que la « Gazette de Francfort » dit que l'autorité militaire anglaise a suspendu la « Gazette de Cologne » pour dix jours et le « Kœlner Tageblatt » pour huit jours.

Les effectifs actuels de l'armée

Copenhague, 4 février. — Suivant une information digne de foi, les effectifs actuels de l'armée allemande atteignent le même total qu'au printemps de 1914, c'est-à-dire, approximativement, 36,000 officiers et 750,000 sous-officiers et soldats. Les troupes actives de l'armée allemande n'ont pas été démobilisées, et les pertes ont été facilement comblées par les volontaires, qui ont été tentés par l'offre d'une solde élevée.

Brême contre Berlin

Bâle, 3 février. — Selon les dernières nouvelles parvenues en Suisse, la situation serait encore incertaine à Brême, où des bolchevistes russes auraient pris la direction de l'émeute. Les spartakistes ont coupé les lignes téléphoniques et télégraphiques et ils ont interdit aux bourgeois, sous peine de mort, de quitter leurs maisons. Néanmoins, les troupes gouvernementales, envoyées de Berlin par Noske, ont engagé le combat dimanche matin. Elles disposent d'une artillerie qui a été placée au sud de la ville.

Aux dernières nouvelles, on apprend qu'un armistice expirant dimanche à minuit a été conclu entre la division de Gerstenberg et le gouvernement de Brême. Entre temps, les pourparlers continuent avec Berlin.

Les spartakistes désarment la garde de la Constituante

Zurich, 3 février. — Une centaine de soldats chargés d'assurer un service d'ordre et de rendre les honneurs pendant la session de la Constituante ont été désarmés par ordre du conseil des ouvriers et soldats de Weimar. Les officiers ont été arrêtés. Le gouvernement, informé de ces faits, a pris immédiatement des mesures très sévères.

Troubles à Weimar

Bâle, 3 février. — Une équipe chargée de préparer les quartiers de la compagnie d'honneur désignée pour la protection personnelle des députés a été désarmée par les conseils des ouvriers et soldats de Weimar. Les officiers récalcitrants ont été arrêtés. Le gouvernement a pris immédiatement des mesures pour éviter le renouvellement de semblables incidents.
Russie

L'AFFAIRE DES WAGONS

LE REQUISITOIRE

Paris, 3 février. — Dès le début de l'audience, qui est la septième, le colonel-président donne la parole au lieutenant Jeannigros, commissaire du gouvernement, qui se lève pour prononcer son réquisitoire.

Le lieutenant Jeannigros fait ressortir l'importance et la gravité du trafic auquel se sont livrés les inculpés, au détriment trop souvent de la défense nationale. Les deux principaux inculpés, Grandjean et Lavinaud, employés du P.-L.-M., mobilisés dans leur emploi, tombent sous le coup de l'article 261 du Code de justice militaire; quant aux autres inculpés, les corrupteurs, ils demeurent justiciables des articles 177 à 179 du Code pénal. Pour les premiers, les peines prévues sont la dégradation militaire et les travaux forcés à perpétuité, à moins que le conseil n'admette les circonstances atténuantes; pour les seconds, c'est une peine de prison et d'amende avec la dégradation civique.

Le lieutenant Jeannigros passe ensuite à l'examen des responsabilités encourues par chacun des accusés. Il se montre particulièrement sévère pour Grandjean et Lavinaud, tous deux fonctionnaires publics réquisitionnés par l'autorité militaire.

En résumé, dit le commissaire du gouvernement, il s'agit bien dans ce procès des crimes et usage de faux commis par des fonctionnaires publics mobilisés, et corruption de ces mêmes fonctionnaires. Le conseil est donc doublement compétent.

Puis le lieutenant Jeannigros en arrive à l'examen de chaque cas particulier, dans l'ordre même établi par le rapport du lieutenant Borday.

Les négociants en vins inculpés n'ont eu en vue que leurs intérêts privés, leurs bénéfices, sans souci de l'intérêt public. Or, fait observer le lieutenant Jeannigros, tous les citoyens français qui ont été mobilisés pendant quatre ans n'en ont pas réalisé, eux, des bénéfices !

S'appuyant sur la correspondance des accusés Petitman, Labry, Fourmie et Juvenel, le commissaire du gouvernement montre qu'eux aussi n'ont rien ignoré des irrégularités et des fraudes commises dans la délivrance des dérogations.

La suite du réquisitoire est renvoyée à demain et l'audience levée.

Nos généraux morts à la guerre

Paris, 3 février. — La guerre, qui nous a coûté plus de un million d'hommes, n'a pas non plus épargné nos généraux.

Ont été tués à l'ennemi : Les généraux de division Bridoux, Baratier, Guignabaudet; les généraux de brigade Deffontaines, Durand (Georges), Reymond, Caudrelier, Loyzeau de Grandmaison, Rondony, Moussy, Barbot, Serret, Krien, Largeau, Aimé, Giraudon, Anselin, Riberpray, Challe, Colin, Lize, des Vallières, Vanwactermeulen.

Sont décédés, la plupart des suites de blessures : le général de division Crossetini; les généraux de brigade Raffenel, Barbade, Sibille, Marquet, G. Dupuis, C.-A.-M. Roques, Battesti, Dion, Bataille, Prove, Pellarin, Delmotte, d'Hust, de Clermont-Tonnerre, Crépey, Boultieau, Rey, Lavisse.

La plus grande partie de ces généraux avaient été nommés pendant les hostilités.

LA TRAVERSEE DE LA MEDITERRANEE
Les aviateurs COLI et ROGET à leur arrivée à Paris

LA RÉCEPTION SOLENNELLE du président Wilson et du président Poincaré à la Chambre des députés

Paris, 3 février. — Cette après-midi, à cinq heures le président Wilson a été reçu en grande solennité au Palais-Bourbon par le président de la Chambre, M. Paul Deschanel, en présence du Président de la République, du président du conseil et du président du Sénat.

L'organisation de cette réception a donné lieu à de véritables difficultés protocolaires, voire constitutionnelles. On se heurtait à l'article 136 du règlement. Le bureau de la Chambre a fait de grands efforts pour concilier la rigueur de cet article malencontreux avec le désir unanime des députés de recevoir le président Wilson dans l'enceinte des délibérations. En outre, c'était la première fois depuis la mise en vigueur de la Constitution qu'il était donné à un président de la République française en exercice de pénétrer dans une de nos Assemblées législatives. La Constitution interdit, en effet, aux chefs de l'Etat l'accès des salles des séances de la Chambre et du Sénat.

Le fait qu'une personnalité étrangère sera reçue et parlera dans l'enceinte réservée aux élus de la nation ne s'était pas reproduit depuis 1848. C'était alors la révolution et la duchesse d'Orléans faisait proclamer une régence éphémère en sa faveur, régence qui ne devait pas durer plus que le règne de son fils le comte de Paris. Il est vrai que les circonstances seront aujourd'hui exceptionnelles et, aussi que, constitutionnellement parlant, il n'y aura pas de séance de la Chambre.

Les membres du bureau de la Chambre n'ont-ils pas d'ailleurs invité les sénateurs à venir siéger cette après-midi sur les bancs du Palais-Bourbon en plus de M. le Président de la République. C'est là un précédent qui fera époque. Le président Wilson aura été ainsi l'hôte non plus de la Chambre, mais du Congrès.

AVANT LA RECEPTION

Depuis dix jours on recherchait les cartes pour assister à cette mémorable réception. Mais le protocole et le bureau de la Chambre limitèrent rigoureusement le nombre des cartes aux places disponibles. Chaque député n'en reçut qu'une et les membres de la presse parlementaire durent, comme les députés d'ailleurs, être munis d'une carte d'invitation pour pénétrer au Palais-Bourbon, leurs médailles ne suffisant plus, paraît-il.

Les portes du Palais-Bourbon devaient être ouvertes à trois heures et demie pour que les invités eussent tout le temps de gagner leurs places dans les tribunes. Mais, dès avant 3 heures on faisait queue — pour n'en pas perdre l'habitude, utile en ce temps de restrictions — devant la grille du quai d'Orsay. Il y avait naturellement beaucoup de dames.

La salle des séances a reçu, à cette occasion une décoration spéciale. Dans l'hémicycle, un tapis rouge couvre le parquet. Cet hémicycle a été agrandi par la suppression de l'estrade sur laquelle se tiennent, d'habitude, devant la tribune, les secrétaires rédacteurs. Quatre fauteuils ont été placés devant le banc des ministres en arc de cercle et tournés vers la tribune, pour le président Wilson et pour MM. Poincaré, Dubost et Clemenceau.

Les colonnes du pourtour de l'hémicycle ont reçu des trophées de drapeaux alliés. Des drapeaux encore ornent le mur du fond, au-dessous des statues de l'Ordre et de la Loi qui dominent le bureau du président. De chaque côté de la porte que franchira le président Wilson pour pénétrer dans la salle, ont été disposés les deux bustes de Washington et de La Fayette.

Les tribunes ont été rapidement garnies d'un public où dominent les plus élégantes toilettes féminines. Non seulement la tribune diplomatique est au complet, mais des invitations ont été adressées par le ministère des affaires étrangères : vingt-cinq aux membres de la Conférence de la paix et quatre-vingts aux membres de la mission des Etats-Unis à Paris et aux personnalités marquantes de la colonie américaine.

Le président et le bureau de la Chambre ont mis leurs tribunes particulières à la disposition de ces hôtes et des membres des corps constitués spécialement invités.

A quatre heures et demie, les tribunes ont l'aspect des grandes séances. Dans les travées, députés et sénateurs s'asseoient côte à côte. On remarque parmi eux les leaders du Parlement, MM Ribot, Briand, Léon Bourgeois, Barthou, Mascuraud.

L'arrivée de M. Wilson

Le président Wilson, qui était arrivé un peu avant cinq heures, de même que Mme et Mlle Wilson, au palais de la présidence, par la rue de l'Université, avait été salué au seuil du grand salon par le président Deschanel, entouré des membres du bureau de la Chambre.

Tandis que Mme Wilson ainsi que Mme Poincaré, Mme Deschanel et les secrétaires généraux de la présidence de la République, étaient conduits à leur tribune, le président des Etats-Unis était accueilli dans le cabinet du président Deschanel, où l'attendaient le président de la République, M. Antonin Dubost, président du Sénat, et M. Clemenceau.

Le cortège se forme alors. Des huissiers à chaîne, M. William Martin, directeur du protocole, puis M. Poincaré, ayant à sa droite M. Wilson, ensuite M. Deschanel, encadré par MM. Dubost et Clemenceau, les membres du bureau, M. Pierre, secrétaire général de la présidence. Le cortège traverse la splendide galerie des fêtes dont les ors étincellent sous la lumière des lustres. Coude à coude les soldats de la garde républicaine en tenue de gala, culotte blanche, gants à crispin, font une double haie magnifique d'allure.

L'entrée en séance

Le cortège traverse la salle des pas-perdus où des zouaves rendent les honneurs, tandis que les tambours battent aux champs, puis il apparaît dans la salle. Aussitôt sénateurs, députés et public se lèvent. Les applaudissements éclatent mêlés aux vivats. L'ovation se prolonge longuement. M. Wilson s'incline et salue en souriant à plusieurs reprises. Dans les fauteuils prennent place dans l'ordre : MM. Dubost, Wilson, Poincaré, Clemenceau.

A l'extrême gauche, M. Dalbiez crie : « Vive la paix des peuples ! » Tout le bureau prend place à la tribune présidentielle. M. Deschanel, en redingote, se lève et prononce le discours suivant :

Discours de M. Deschanel

Monsieur le Président,

Les représentants de la France sont heureux de vous souhaiter une respectueuse et affectueuse bienvenue, dans ce palais où s'est déroulée une partie de notre histoire, à notre tribune où tant de voix illustres ont défendu les plus nobles causes, et qui retiendra désormais l'écho de la vôtre.

Cette visite évoque en nos âmes le souvenir d'un autre séjour mémorable : celui de Benjamin Franklin, à la veille de la Révolution française. Il s'agissait alors pour vos pères et pour les nôtres de fonder un ordre nouveau. Il s'agit aujourd'hui encore, en étendant leurs principes et leurs conquêtes, de fonder un ordre nouveau.

Ce que la France acclame en vous, ce n'est pas seulement le chef d'une démocratie libre, le descendant de ces admirables fondateurs de la République américaine, qui portèrent de l'autre côté de l'Océan toute la fleur et tout le fruit de l'expérience politique anglo-saxonne, le successeur de George Washington et d'Abraham Lincoln, le grand citoyen qui, le jour où le devoir lui est apparu suivant la volonté de sa nation, a jeté toute la force du Nouveau-Monde au service du droit, c'est la haute conscience qui, nourrie des maximes les plus pures de la morale, s'efforce de les faire pénétrer dans le gouvernement des hommes et dans les relations entre les peuples.

Vous voulez, et nous voulons comme vous, que de tant de douleurs sorte plus de justice; que, de même que cette guerre n'a pas été une guerre comme les autres, la paix ne soit pas non plus une paix comme les autres; que des garanties soient prises contre le retour des forfaits qui ont été l'opprobre de la terre, et que nul n'a stigmatisés avec plus de force que vous : garanties territoriales, militaires, économiques, financières protégeant les victimes de l'ambition allemande contre de perpétuelles alertes; garanties supérieures par le concert des peuples libres, avec des sanctions efficaces pour châtier les crimes contre le repos du monde, et d'abord pour les prévenir.

L'autre jour, au Sénat, en cet émouvant discours, je devrais plutôt dire en cette effusion où jamais la France n'avait senti votre grand cœur si près du sien, vous disiez que notre peuple, malgré ses deuils innombrables, malgré les dévastations qui l'accablent, peut se dire en quelque sorte privilégié, parce qu'il a été la sentinelle de la liberté; et vous ajoutiez : ce qui est péril pour la France est menacé pour le monde.

Oui, à vos yeux comme aux nôtres, la condition première, le fondement même de l'organisation nouvelle du monde, c'est une France mise définitivement à l'abri des provocations et des attaques. Nous, qui pendant quarante-quatre ans avions fait silencieusement au maintien de la paix les plus douloureux sacrifices, nous savons par une expérience plusieurs fois séculaire que l'univers ne sera pas tranquille tant que les Allemands pourront accumuler à nos portes les moyens d'agression. Nous avons été trop souvent envahis pour ne pas veiller toujours. Les plus ardents pangermanistes furent les libéraux et les démocrates de 1848, le Parlement de Francfort fut le précurseur de Bismarck. En 1914 toute l'Allemagne a voté les crédits de guerre, égorgé la Belgique, tenté d'assassiner la France. Ce serait un crime contre vos idées que de fermer les yeux aux orages qui les peuvent assaillir. L'oubli n'est pas seulement une insulte au passé, c'est une menace pour l'avenir

Nous croyons que si l'Entente, au lieu de se former peu à peu sous la pression du péril, sous la nécessité du moment, au choc des batailles, avait pu instituer à l'avance le régime que les plénipotentiaires américains, ceux des puissances amies et les nôtres ayant à leur tête notre éminent représentant, M. Léon Bourgeois, avaient essayé de réaliser aux Conférences de La Haye, l'Allemagne n'aurait même pas pu songer à nous déclarer la guerre. Nous croyons que les trente Etats qui ont rompu avec elle doivent être le noyau de la Société future. Nous croyons enfin qu'il y aura place dans cette discipline librement consentie, fondée sur l'accord des intérêts politiques, économiques et moraux pour tous les peuples sincères, car il ne suffit pas de tracer des règles, il faut l'adhésion des consciences.

Quels que soient les difficultés et les obstacles, nous ne saurions nous les dissimuler, mais ne disiez-vous pas, un jour, que l'honneur des êtres pensants est de les affronter et de les vaincre ? L'avenir, n'en doutons pas, est à la justice. Autrefois, entre les individus, luttes sauvages, hasard de la violence et de la ruse; aujourd'hui, règles de justice, codes de siècle en siècle toujours plus équitables, plus humains. Il en sera de même entre les grandes personnes morales qu'on appelle les nations, et il n'a dépendu d'aucun de nos alliés, d'aucun de nos amis, que cette œuvre de droit fût déjà beaucoup plus avancée.

Nous continuerons de toutes nos forces, de tout notre cœur, à combattre les retours offensifs de la barbarie et à préparer l'humanité adulte. Le maintien de nos chères et illustres amitiés ne sera pas moins fécond dans la paix que dans la guerre. Nous n'oublierons rien, ni la vaillance de votre splendide jeunesse qui a mêlé son sang au nôtre comme il y a cent quatre

LE PRESIDENT DESCHANEL

ans, ni la victoire du général Pershing et de ses soldats à Saint-Mihiel, ni l'inépuisable et exquise charité de vos femmes, ni votre noble figure où nous aimons à retrouver les traits de cette grande civilisation américaine faite à la fois de génie pratique et entreprenant, de sagesse et d'idéal. Rien ne nous séparera. La France aime votre glorieuse patrie comme une sœur.

Monsieur le Président des Etats-Unis, avec M. le Président de la République française, nous vous demandons de porter à l'Amérique le baiser de la France !

On applaudit à plusieurs reprises l'évocation de l'histoire des relations franco-américaines. Les bravos et les applaudissements crépitent lorsque le président s'écrie : « Il ne faut pas que cette paix soit une paix comme les autres ». Nouveaux applaudissements lorsque le président parle de prévenir les crimes contre le repos du monde. Une France mise à l'abri des provocations et des agressions, dit le président, et toute la salle crie bravo longuement. Les bravos redoublent et toute la salle applaudit lorsque le président s'écrie : « Une Allemagne mise hors d'état de nous attaquer. »

Plus loin : « En 1914, toute l'Allemagne a voté les crédits de guerre. » On applaudit sauf sur quelques bancs à l'extrême-gauche. On applaudit encore : « L'oubli qui serait une menace pour l'avenir. » Nouveaux applaudissements à l'évocation de la Conférence de La Haye et du rôle de M. Léon Bourgeois.

Les applaudissements recommencent nourris, la salle est debout au rappel de la vaillance de la jeunesse américaine, de la victoire de Pershing à Saint-Mihiel, de la charité des femmes américaines.

Toute la Chambre se lève, applaudit et fait une longue ovation à la péroraison.

Le président Wilson à la tribune

Les bravos et les hourras retentissent lorsque le président des Etats-Unis, sur l'invitation du président, monte à la tribune.

MM. Poincaré, Dubost, Clemenceau et l'Assemblée écoutent son discours debout.

Le président Wilson parle en anglais, lentement, d'une voix bien timbrée et qui porte, avec l'accent guttural et nasal américain. On applaudit à diverses reprises et chaudement les principaux passages.

De tous côtés on crie bravo et on applaudit sans relâche la péroraison. A sa descente de la tribune, MM. Poincaré, Clemenceau, Dubost serrent les mains de M. Wilson. L'interprète, M. Mantoux, monte à la tribune, et, à la demande des députés, traduit le discours du président des Etats-Unis, dont voici le texte :

« Monsieur le Président,

» J'ai profondément conscience de l'insigne et extraordinaire honneur que vous me faites en m'admettant parmi vous dans ce lieu et en me gratifiant du privilège de vous adresser la parole du haut de cette tribune historique. En effet, Monsieur le Président, de jour en jour, de semaine en semaine, sur cette hospitalière terre de France, j'ai senti à chaque instant l'esprit de bon accord devenir plus vivant, le contact de la sympathie devenir à chaque instant plus intime, et que la signification de l'histoire prenait une singulière clarté.

» Nous savions avant cette guerre que la France et l'Amérique étaient unies par des liens d'affection; nous connaissions le motif qui a amené ces deux nations l'une vers l'autre durant ces années qui nous paraissent maintenant si lointaines, lorsque le monde ressentait alors les premiers frissons de l'impulsion vers la liberté humaine, lorsque les soldats de France vinrent à l'assistance de la petite République américaine, au milieu de sa lutte, pour l'aider à se maintenir debout et à proclamer une des premières victoires de la liberté.

» Nous n'avions jamais oublié cela, mais nous n'en avions pas prévu le véritable sens. Cent ans et plus se sont écoulés, et les fuseaux ont lentement tissé la trame de l'histoire. Nous n'en avions pas vu le dessin jusqu'à ce que les fils se soient croisés et recroisés ! Nous ne l'avions pas vu dans son ensemble : tout l'art du dessinateur nous échappait

» Qu'est-il arrivé au temps où la France est venue porter secours à l'Amérique ? L'Amérique était en guerre contre la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne aujourd'hui est étroitement associée à la France et à l'Amérique. Nous voyons aujourd'hui que les fils qui paraissent s'éloigner dans des directions opposées se réunissent et se lient. Nous avons combattu ensemble, non pas les uns contre les autres, mais contre l'ennemi et le péril communs.

» Depuis quatre ans, des événements se sont produits qui n'ont pas de précédent dans l'histoire du monde.

» Et ce n'est pour rien moins que cela que les collectivités humaines, des deux côtés de l'Océan et de toutes parts dans le monde, se sont dressées pour fonder leur alliance dans la liberté. La France, à cette époque, comme nous, se tenait à la frontière de cette liberté qui leur est commune

» La ligne qui sépare la liberté du despotisme a été la frontière même de la France. C'est en France qu'était le péril immédiat; la France a compris la nécessité d'une éternelle et vigilante préparation. Sans cesse, la France se demandait : « Si » le coup que j'attends arrive, qui viendra » me secourir ? » La réponse a été au delà de tout ce que l'on pouvait attendre. Ce ne sont pas seulement les alliés, ce sont toutes les nations libres du monde qui sont venues combattre avec elle. Non seulement cette guerre les a obligées de toute part à envoyer leurs fils, mais elles ont dû mettre ensemble toutes les forces de liberté et de justice.

» Et c'est alors que l'Amérique a payé son tribut de reconnaissance à la France en envoyant ses fils combattre sur la terre française. L'Amérique fit davantage : elle a aidé à réunir les forces du monde afin que la France puisse ne plus jamais se retrouver dans l'isolement, qu'elle ne puisse jamais craindre que le péril retombe sur elle seule, qu'elle n'ait jamais à se demander : « Qui donc viendrait à mon secours ? » Car cette anxiété est pour la France une terrible anxiété.

» A l'est de votre frontière s'ouvre un avenir plein de questions redoutables. Au-delà du Rhin, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Asie, se posent des questions qui n'ont pas reçu de réponse, dont quelques-unes peut-être n'en comporteront pas d'ici longtemps.

» La France, sur cette frontière, est en face de ces grandes questions directes et menaçantes dont la solution la regarde plus particulièrement. Si elle restait seule à y faire face, que devrait-elle faire? Elle devrait rester constamment armée sous le fardeau écrasant, intolérable de perpétuels armements.

» Il en serait de même pour toutes les autres nations libres si elles voulaient empêcher le renouvellement de l'injustice. Ceci est inadmissible.

» Je visitais l'autre jour les régions dévastées de votre pays, j'ai rendu visite à la noble cité de Reims, aujourd'hui réduite à un amoncellement de ruines, et je me disais : « Voilà donc où le coup terrible est tombé, parce que ceux qui dirigeaient les affaires du monde n'ont pas su le prévenir ni l'empêcher. Ils ont pensé pouvoir le faire par les méthodes habituelles, par les manœuvres politiques internationales. Ils auraient dû penser, avant tout, aux moyens par lesquels la sécurité des foyers des hommes et des femmes pourrait être à jamais préservée. Le seul moyen de le faire est de montrer au monde qu'à l'avenir, ce qui est arrivé par l'union des nations libres, se répéterait éternellement; de montrer qu'aucune menace contre la France n'est possible sans que le monde entier se lève pour sauvegarder la liberté et la sienne propre. C'est à cela que tient l'enthousiasme que j'ai senti dans le peuple français pour la Grande Société des Nations, pour la Ligue de l'humanité. » (Toute la salle, debout, applaudit longuement.)

Le président Wilson a continué en ces termes :

« Les sacrifices qui sont nécessaires pour y parvenir seront bien moindres que ceux qui seraient nécessaires, si la Ligue des nations n'était pas constituée. Les concessions légères que les uns et les autres auront à se faire mutuellement ne sont pas à comparer à ce que serait une autre catastrophe. Nombreux sont ceux qui portent le deuil de cette catastrophe, qui s'est abattue sur la France. Il n'y avait pas de peuple plus libre que la France. Tout le monde l'admirait et l'aimait. Tout le monde aimait sa liberté, sauf ceux qui voulaient la ravir. Il faut voir les traces de ce qui s'est passé pour en comprendre l'horreur. Votre président a dit mieux que je ne saurais le faire la tragédie de ce pays de France.

» Je ne puis pas admettre un instant qu'une telle tragédie se répète. (Vifs applaudissements.)

» L'épreuve nous a unis. L'objet essentiel de notre association des nations du monde, qui ont compris que seule leur union fraternelle peut éviter des catastrophes comme celle qui est marquée sur le sol de France, est de trouver le moyen d'éviter l'écrasement des armements qui, en temps de paix, ajouteraient de nouvelles charges, de nouvelles épreuves.

» Quand les soldats de l'Amérique ont franchi l'Océan, ils n'ont pas seulement avec eux apporté leurs armes : avec eux ils apportaient une brillante conception de la France; ils débarquaient sur le sol de la France avec des battements de cœur plus vifs; ils savaient qu'ils venaient pour accomplir quelque chose que l'âme de l'Amérique souhaitait accomplir depuis longtemps. Lorsque le général Pershing, se tenant au pied de la tombe de Lafayette, a dit : « Lafayette, nous voici ! » ce fut comme s'il avait dit : « Lafayette, voici la conclusion de la grande histoire dont tu nous as aidés à conclure le premier chapitre ! »

» Le monde a vu le grand complot faire faillite, et maintenant le peuple de France peut demeurer certain que sa prospérité est garantie, parce que ses foyers sont garantis, et partout les hommes souhaitent non seulement la sécurité et la prospérité de la France, mais ils sont prêts à lui affirmer qu'avec toute la force et la richesse dont ils disposent, ils garantiront sa sécurité et son intégrité. Ainsi, lorsque nous siégeons au quai d'Orsay, je pense en moi-même : « Nous » pourrions, si nous arrivions à nous faire » entendre par les peuples libres de l'univers, emprunter le langage du général » Pershing et dire : — Nous voici. Mais, hommes, humbles femmes, petits enfants, nous » sommes ici vos amis, vos champions, vos » représentants. Nous allons faire un monde pour vous dans lequel il fera bon vivre » et au milieu duquel toutes les nations » pourront jouir de l'héritage de liberté que » la France, et l'Amérique, et l'Angleterre » ainsi que l'Italie ont si chèrement payé. »

Toute la salle, debout, acclame longuement le président Wilson que les présidents félicitent encore.

Puis, la Chambre se tourne vers les tribunes et applaudit Mme Wilson, qui était dans la tribune de la présidence.

M. Wilson remercie l'interprète, M. Mantoux, qui vient de faire un de ces tours de force prodigieux dont il est coutumier à la Conférence de la paix, en présentant instantanément une traduction impeccable de forme et de précision.

Visite du Palais-Bourbon

La cérémonie est terminée à cinq heures cinquante.

Précédé du président Deschanel, le président Wilson visite le Palais-Bourbon, et particulièrement la bibliothèque. Avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, le président Wilson et les présidents français se rendent au palais de la présidence, où M. et Mme Deschanel offrent une réception en l'honneur de M. et Mme Wilson.

Cette réception a été des plus brillantes.

A six heures et demie, M. Wilson après avoir fait le tour des salons, s'est retiré avec M. Poincaré, salué par une dernière ovation.

La Conférence de la Paix

Les revendications roumaines

Paris 3 février. — Les représentants des grandes puissances ont procédé ce matin à la nomination de la commission chargée d'examiner les revendications roumaines. Ont été désignés :

Pour la France : MM. André Tardieu et Laroche, sous-directeur d'Europe à la direction politique.

Pour les Etats-Unis : MM. Day et Seymour.

Pour la Grande-Bretagne : Sir Eryc Crowe et M. Leeper.

Pour l'Italie : MM. di Martino et Vannutelli.

Commission des réparations

Paris, 3 février. — La commission des réparations s'est réunie cette après-midi, au ministère des finances. Elle sera complétée par l'adjonction d'un délégué tchéco-slovaque.

Cette première réunion était consacrée à l'installation de la commission. A l'ouverture de la séance, M. Klotz a souhaité la bienvenue aux délégués.

La commission a immédiatement constitué son bureau. Sur la proposition de M. Hughes, délégué britannique, M. Klotz a été élu président. MM. Hughes et Vanden Heuvel ont été élus vice-présidents.

M. Klotz, en prenant possession du fauteuil de la présidence, n'a voulu prononcer que ces mots : « Merci. Au travail pour la justice ! Voilà notre programme. »

La commission a décidé de se réunir demain mardi, à trois heures, pour régler les détails de son organisation intérieure. Dès mercredi matin, elle commencera la discussion générale des principes.

A la commission du travail

Paris 3 février. — La commission de législation internationale du travail a décidé d'adjoindre à son secrétariat général un secrétaire belge qui représenterait en même temps le secrétariat des nations. Le secrétaire de la délégation belge le baron Capelle, a été choisi.

M. Sharp à Paris

Paris 3 février. — M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, qui s'était rendu à New-York pour assister aux derniers moments de son frère, est de retour à Paris.

M. Wilson en Belgique

Paris, 3 février. — Le président Wilson, sauf nouveau changement, partira pour Bruxelles le samedi matin 8 février et restera en Belgique jusqu'à mardi soir. Il visitera, outre Bruxelles, les forts de Liège et la zone de guerre de l'Yser.

Les revendications des P. T. T.

UN DEMENTI

L'Agence Havas a reçu la note suivante :

« Paris, 3 février. — Un journal du matin relatant un entretien du secrétaire général des P. T. T. avec un groupement d'agents de cette administration relativement à la question du relèvement du traitement des fonctionnaires, lui attribue des paroles qu'il déclare formellement n'avoir pas prononcées. »

Le renforcement des pénalités contre les spéculateurs

Paris, 3 février. — On sait que le garde des sceaux a été chargé de déposer un projet de loi renforçant les pénalités en matière de spéculations et d'accaparement. Il s'agit par ce projet d'incorporer au Code pénal et de rendre ainsi définitives les dispositions de la loi du 20 avril 1916 qui en l'état présent doivent cesser en même temps que les hostilités.

Cette loi, dans son article 10, punit d'un emprisonnement de deux mois au moins à deux ans au plus et d'une amende de 1,000 à 20,000 francs tous ceux qui, soit personnellement, soit en tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute Société ou Association, même sans emploi de moyens frauduleux, mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitime prévisions industrielles ou commerciales, auront opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce.

En même temps que ces dispositions deviendraient définitives au lieu d'être limitées à la durée de la guerre, un article spécial stipulera que les condamnés seront privés du bénéfice des circonstances atténuantes et de la loi de sursis.

BORDEAUX

1

Il y a un an

5 FEVRIER 1918

M. Mourier, député du Gard, est nommé sous-secrétaire d'Etat du service de santé.

L'anarchie se développe en Russie. En Ukraine, les bolcheviks, qui cherchaient à s'emparer du pouvoir, sont battus. Un nouveau ministère est constitué.

Les Esthoniens protestent contre la mainmise des Allemands sur leurs îles.

Légion d'honneur

Nous publions, d'autre part, une dépêche de notre Agence parisienne nous signalant de nouvelles promotions ou nominations dans la Légion d'honneur. Dans cette liste, il nous est tout particulièrement agréable de relever les noms de plusieurs personnalités à la distinction méritée desquels nous sommes heureux d'applaudir.

M. Gustave Bourageas, nommé chevalier, est administrateur du « Petit Marseillais ».

M. Bourageas est le beau-frère de M. Marcel Gounouilhou. C'est donc pour nous un double plaisir d'adresser des félicitations aussi cordiales que chaleureuses, en même temps à un confrère de talent, qui est à la tête d'un des plus importants organes démocratiques français, et à un ami allié à la famille de nos chers directeurs.

M. Brisac, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, promu officier, est bien connu dans notre région. En 1899, il occupait les fonctions de sous-préfet à La Réole. Il a laissé dans cette ville et dans notre département, avec de nombreuses amitiés, les souvenirs les meilleurs. Il fut ensuite préfet du Tarn et du Cher.

M. Maumond, préfet de la Charente-Inférieure, nommé chevalier, a été sous-préfet de Cognac. D'unanimes sympathies entourent ce fonctionnaire.

Originaire de Limoges, allié à une famille bordelaise, M. Bonhoure, préfet du Lot, nommé également chevalier, est un administrateur aussi compétent qu'estimé.

M. Canal, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, qui est aussi chevalier, est ancien préfet des Hautes-Pyrénées et de la Dordogne. La distinction avec laquelle il a rempli les postes auxquels il a été successivement appelé l'a désigné pour les hautes fonctions qu'il occupe actuellement auprès du gouvernement.

Enfin, parmi les nouveaux chevaliers, nous citerons tout particulièrement M. Clerjaud, conseiller d'arrondissement et maire de Libourne, qui, depuis plusieurs années, témoigne autant de savoir fécond que de dévouement désintéressé dans l'accomplissement de la tâche que lui a dévolue la confiance si justifiée de ses concitoyens; M. Chasseloup, conseiller général, maire de Blaye, dont l'œuvre n'est pas moins méritoire, et, enfin, M. Babinot, premier adjoint au maire de Saintes, qui, comme MM. Clerjaud et Chasseloup, a, durant ces quatre années de guerre, fait avec un si haut patriotisme son devoir d'administrateur.

Hôpital-Hospice des Enfants

L'administrateur de l'hôpital des Enfants a l'honneur de porter à la connaissance du public que les consultations gratuites audit hôpital ont lieu aux jours et heures indiqués ci-après :

Cliniques de la Faculté de médecine

Chirurgie et orthopédie, M. le professeur Denucé : lundi, mercredi, vendredi, 9 heures.

Médecine, M. le proeseur Moussous : mardi, jeudi, samedi, 9 heures.

Services hospitaliers

Chirurgie et orthopédie, M. le docteur Rocher : mardi, jeudi, samedi, 9 heures.

Médecine, M. le docteur Rocaz : lundi, mercredi, vendredi, 9 heures.

Maladies de la gorge, du nez, des oreilles, M. le docteur Brindel : lundi, mercredi, vendredi, 9 heures.

Maladies de la peau, M. le docteur Petges : lundi, jeudi, 9 heures.

Association des officiers de réserve et de l'armée territoriale

Nous recevons avis du comité de mobilisation (2, rue Guillaume-Brochon), qu'il cherche à procurer des emplois à ceux de ses collègues qui, sur le point d'être démobilisés, n'ont encore aucune situation.

Les personnes qui pourraient leur en procurer rendraient de très grands services à ceux qui pendant plus de quatre ans se sont dévoués à la défense de la France.

ASSOCIATION AMICALE des Alsaciens et des Lorrains de Bordeaux et du Sud-Ouest

Les Alsaciens et les Lorrains qui désirent faire partie de l'Association, sont invités à se présenter le premier mardi de chaque mois, rue de Kater, 57, où le Comité d'identification les recevra à partir de quinze heures.

Comité girondin de la rive gauche du Rhin

Nous rappelons que c'est mercredi 5 février, à vingt heures trente, que MM. Sagnac, de la Faculté des lettres de Lille, et Sorre, de la Faculté des lettres de Bordeaux, feront une conférence à l'Athénée sur « la Libération du Rhin ».

MM. COTTIN & DESGOUTTES, **constructeurs d'automobiles, Lyon-Monplaisir**, informent leur clientèle qu'ils sont en mesure de livrer immédiatement leur modèle de châssis camionnette, en car alpin ou en omnibus type militaire, en car alpin ou en omnibus pour hôtels ou transports de voyageurs.

Les épaves de la Garonne

Lundi soir, vers sept heures et demie, un marinier a retiré des docks une masse de chairs putréfiées qui paraissent être les restes du cadavre d'un enfant.

Ces restes ont été transportés à la morgue aux fins d'autopsie.

Les vols quotidiens

Dans la nuit du 1er au 2 février, des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans le débit de Mme Lagrange, 22, rue Lagrange, où ils ont volé treize litres de rhum et des bouteilles de liqueurs.

— Lundi après-midi, un pardessus appartenant à M. Francia, garçon cocher, a été soustrait dans une écurie 23, rue de Saget.

— Pour vol de sept paires de chaussettes à l'étalage de M. Lafferrère, marchand forain, au Marché-Neuf, Hendelin S..., manœuvre, a été arrêté.

PRODUCTEUR DIRECT

Un million de boutures greffables et pépinières 7,120 Couderc et 157 Gaillard, à la vente. Authencité garantie. Charles Authier, 11c, Carcassonne (Aude).

L'accident de la gare de l'État

MORT DE LA VICTIME

Mme Augustine Reveillé, de Lestonnac, qui avait eu les jambes broyées par un train en gare de l'Etat, dimanche, a succombé à l'hôpital Saint-André, où elle avait été transportée.

Acte de probité

Le jeune Eugène Nardoux, demeurant à Talence, 211, chemin Vieille-Tour, employé à la Banque nationale de crédit, 40, cours du Chapeau-Rouge, ayant trouvé une enveloppe non cachetée renfermant une somme très importante, s'est empressé de la porter à la direction de la Banque, qui l'a remise à son propriétaire.

Nous joignons nos félicitations à celles déjà adressées à cet honnête garçon.

Les prochaines assises

Par ordonnance de M. le Premier Président de la cour d'appel, M. le conseiller Gillet est désigné pour présider la prochaine session des assises de la Gironde, dont l'ouverture est fixée au lundi 7 avril 1919.

M. le président Gillet aura pour assesseurs ses collègues MM. Torchut et Laussacq.

Les indésirables

LE COMMISSARIAT SPECIAL OPERE NEUF ARRESTATIONS

Depuis quelques jours, le service du commissariat spécial était informé que des Espagnols se réunissaient chaque soir dans un bar voisin de la rue Sainte-Catherine. Dans une cave très confortablement aménagée, et éclairée à l'électricité, on organisait des parties de baccara et de banque espagnole qui se prolongeaient bien après l'heure légale de fermeture des débits. Les disputes et les rixes ne laissaient pas que d'y être fréquentes.

M. Teuly, commissaire spécial, qui ne manque pas de saisir toutes les occasions de purger notre ville des hôtes indésirables qui l'habitent, chargea M. Favier, commissaire adjoint à Saint-Médard, d'opérer une descente dans le débit.

Cette opération fut combinée avec beaucoup de prudence et d'habileté.

M. Favier chargea des soldats de la police militaire américaine, dont la présence ne serait pas remarquée, de lui ouvrir les voies.

Samedi soir, les M. P. se rendaient dans le bar, et, sans attirer l'attention, ouvrirent la porte de l'escalier qui conduit à la cave.

A l'heure convenue — onze heures et demie — M. Favier se présentait accompagné d'une quinzaine d'inspecteurs.

Autour d'une grande table, une trentaine d'Espagnols attablés jouaient et buvaient. Des revolvers et des poignards étaient posés à portée de leur main.

En apercevant les policiers, on éteignit aussitôt les lumières. Mais, trop tard ! Dans l'obscurité, M. Favier et ses auxiliaires, revolver au poing, ordonnèrent aux consommateurs de lever les bras en l'air.

Ceux-ci s'exécutèrent et durent exhiber leurs papiers d'identité.

Neuf d'entre eux ont été appréhendés sous l'inculpation de divers délits : vols, port d'arme prohibée, infraction à un arrêté d'expulsion,etc.

En outre, la tenancière du débit sera poursuivie pour infraction aux arrêtés préfectoraux.

Nous félicitons le service du commissariat spécial pour la ténacité avec laquelle il poursuit l'assainissement de Bordeaux.

Le meurtre de la rue Porte-Dijeaux

Quels furent les mobiles du crime ?

L'instruction de l'affaire — des affaires — Henrique et consorts va entrer dans une nouvelle phase. En effet, les fonctionnaires de la police ne peuvent plus interroger les détenus sur les faits dont ils sont inculpés. C'est aux magistrats instructeurs que ce rôle est dévolu.

Il nous est possible de fournir encore à nos lecteurs quelques détails sur les mobiles présumés de l'assassinat de Perpezat.

On se trouve en présence de trois hypothèses.

La première consiste à admettre que la rivalité existant entre la victime et son agresseur avait pour origine une question de femmes. Le caractère de X... donnerait quelque vraisemblance à cette supposition. Il avait en effet coutume de réclamer par la force ce qu'il n'avait pu obtenir par la persuasion. C'est ainsi qu'il avait contraint, sous menaces de mort, une fille à se donner à lui, déclarant que si le précédent « protecteur » de celle-ci se plaignait, « il lui couperait le cou. »

Cependant, les témoignages recueillis ne permettent de découvrir aucune rivalité de ce genre entre Perpezat et X..., et il paraît probable notamment que ce n'est pas entre eux qu'eut lieu la dispute au cours de laquelle X... fut blessé d'un coup de revolver.

Il est plus vraisemblable que c'est à la suite d'une discussion survenue à propos du partage du prix de vente d'une motocyclette que X... en vint à frapper Perpezat. Cette motocyclette provenait, paraît-il, d'un cambriolage — encore un ! — commis à Libourne.

Enfin, troisième hypothèse : l'après-midi du crime, X... avait eu une querelle avec deux Espagnols dans un jeu de quilles. Perpezat prit le parti des Espagnols. Peut-être est-ce un désir de vengeance qui arma le bras du coupable ?

Quoi qu'il en soit, les faits reprochés à tous les membres de cette sinistre bande amèneront sans doute plusieurs d'entre eux sur les bancs de la cour d'assises.

A moins de nouvelles inculpations, — d'ailleurs très possibles, — nous n'aurons plus d'ici quelque temps à reparler d'Henrique Puig et de ses compagnons.

Un meurtre aux Docks

Un gardien de nuit tué

Un autre grièvement blessé

M. Vergé, commissaire de police de service à la permanence, était informé lundi soir, vers vingt heures et demie, qu'un meurtre venait d'être commis aux docks.

M. Vergé, grâce à l'automobile de la police américaine, mise à sa disposition, arrivait rapidement aux docks.

SUR LES LIEUX DU CRIME

C'est au poste n. 1 du bassin des docks, devant le poste central de la douane, qu'une scène tragique s'était déroulée. Un préposé des douanes, M. Cyprien Ben, venant de faire sa ronde, se reposait dans le dit poste lorsqu'il entendit deux détonations. Il sortit aussitôt et aperçut à quelques mètres une dizaine d'individus, et parmi eux un militaire, cependant que cinq nouvelles détonations retentissaient, et toute la bande s'éclipsa.

M. Ben vit alors un homme chanceler, puis s'écrouler, en criant : « Ma pauvre femme ! » Un peu plus loin, un autre corps gisait à terre. Des gardiens de nuit, d'autres préposés des douanes [illegible] attirés par les détonations, arrivaient [illegible]ôt.

Des deux hommes à terre, le premier, atteint de plusieurs balles, était mort. C'était le sous-brigadier cycliste Durieux, qui, son service de police terminé et pour améliorer dans une certaine mesure sa situation, assurait la nuit le gardiennage des marchandises à quai pour le compte de négociants de la place.

La seconde victime, relevée grièvement blessée au côté droit, était un nommé Giddey, réfugié belge, demeurant 284, rue Sainte-Catherine, également gardien de nuit. Tandis que l'on transportait le cadavre de Durieux au poste central de la Douane, on s'empressait auprès de Giddey, à qui l'on faisait, au poste de police des docks, les premiers pansements.

L'ambulance automobile de la Ville mandée aussitôt transportait le blessé à l'hôpital Saint-André; vu son état, il n'a pu fournir aucun détail sur la tragédie.

L'ENQUETE

Dès la nouvelle du drame, M. Farfals, chef de la Sûreté, et M. le capitaine des gardiens de la paix Belliard, se transportèrent sur le terre-plein des docks, où M. Vergé, commissaire de police, leur communiqua les premiers renseignements qu'il venait de recueillir.

Les malfaiteurs étaient venus aux docks pour mettre au pillage les wagons chargés de marchandises. Ils étaient en train de s'emparer de caisses de sardines — ils en avaient déjà pris quatre — quand ils furent surpris par les gardiens Durieux et Giddey.

Il est établi que Durieux, se voyant probablement entouré par la bande et menacé, fit par deux fois usage du revolver dont il était muni. Il n'atteignit personne, car aucun cri de douleur ne retentit du côté des écumeurs, et, d'autre part, mardi matin, aucune trace sanglante n'a été remarquée sur le lieu du meurtre.

Parmi les personnes qui accoururent au bruit des détonations, et qui s'élancèrent courageusement à la poursuite des malfaiteurs, il convient de citer, outre M. Ben, déjà nommé, M. le brigadier des douanes Papin.

Ces deux fonctionnaires n'ont pu donner qu'un vague signalement des fugitifs, lesquels s'éloignèrent par la rue de la Gironde.

LES VICTIMES

Le sous-brigadier Durieux, âgé de quarante et un ans, comptait quinze ans de services dans la police municipale. Il laisse une veuve et une fillette de quatorze ans. C'était un fonctionnaire modèle, très estimé de ses chefs.

Le corps de l'infortuné a été remis à la famille, domiciliée 3, rue du Cap-Ferret.

M. le capitaine des gardiens de la paix Belliard a informé, avec tous les ménagements possibles, la veuve Durieux du malheur qui vient de la frapper.

Nous avons dit que plusieurs balles atteignirent ce sous-brigadier; un des projectiles lui traversa de part en part la région abdominale. C'est cette blessure qui détermina la mort.

Quand à Giddey, il a été blessé d'un coup de revolver au-dessus du téton droit. La balle se serait logée dans le poumon. On conserve peu d'espoir de sauver le malheureux. Il est placé dans la salle 10 de l'hôpital Saint-André.

Giddey travaillait pour le compte de la Société commerciale et avait son domicile au café Franco-Belge, rue Sainte-Catherine.

Le service de la Sûreté a mis plusieurs brigades en campagne pour retrouver les meurtriers.

Chronique du Département

Arcachon

Fin tragique de deux aviateurs

Le sous-lieutenant Lecomte et l'adjudant Slasse, tous deux pilotes du centre d'aviation de Cazaux, ont péri, victimes de leur dévouement, dans les circonstances suivantes :

Le mardi 29 janvier, les deux courageux aviateurs partirent à la recherche d'un hydravion qui était sorti par la tempête et qui n'était pas rentré. Ils montaient un avion de chasse du type Tellier. Le soir, l'hydravion ni le Tellier n'avaient regagné le centre d'aviation.

Les passagers de l'hydravion furent heureusement recueillis par un canot de sauvetage; quant au lieutenant Lecomte et à l'adjudant Slasse, des débris de leur appareil recueillis sur le bord du lac ne laissent plus aucun doute sur leur triste sort : ils ont péri victimes de leur dévouement, engloutis avec leur appareil.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président

VOLS ET ABUS DE CONFIANCE

Le chauffeur Ricardo Olive, quarante-quatre ans, domicilié rue du Château-d'Eau, se trouvant dans un café, offrit en vente, à vil prix, un lot d'étoffe de bonne qualité. Un consommateur alla prévenir un agent de la sûreté, qui demanda à Olive d'indiquer la provenance de l'étoffe en question. Olive répondit qu'il la tenait d'un inconnu.

Arrêté pour recel de marchandise volée, Ricardo Olive a été condamné à **six mois d'emprisonnement**.

— Sophie Mettier, vingt et un ans, lingère, avait reçu d'une voisine un vêtement qu'elle devait réparer. Non seulement elle a détourné ce vêtement, mais encore elle a volé une paire de chaussures chez la personne qui le lui avait confié.

Le tribunal a condamné Sophie Mettier à **six mois d'emprisonnement**.

— Georges Geffier, trente-deux ans, charretier, allées de Boutaut, avait reçu mission de Mme X... de porter à sa sœur un colis contenant entre autres objets une montre en or. Cette montre avait disparu quand le colis fut remis. Geffier prétend qu'elle a dû tomber au cours des manipulations qu'a subies le colis. Le parquet l'a inculpé du vol de ce bijou, et le tribunal a condamné Geffier à **trois mois d'emprisonnement**.

— Le Marocain Mansour Ali ben Cherif, cinquante ans, manœuvre, rue Rougier, a été surpris au moment où, quai des Chartrons, il volait une caisse de conserves : **six mois d'emprisonnement**.

— Un autre Marocain, Mouris ben Ahmed, trente-cinq ans, a volé des blouses dans un grand magasin : **quatre mois d'emprisonnement**.

TOUJOURS LES PROFITEURS

Le tribunal a condamné ensuite à **cent francs d'amende** une douzaine de petits commerçants qui n'ont pas affiché leurs prix de vente.

A **huit jours d'emprisonnement avec sursis, à cent francs et à onze francs d'amende** Jean Domert, marchand de graines à l'Alouette-Pessac, qui a vendu des pommes de terre et du son au-dessus de la taxe.

— **A six jours d'emprisonnement avec sursis, à cent francs et onze francs d'amende**, Pétronille Vilatte, quarante-trois ans, marchande de comestibles à Pessac, qui a vendu des haricots et des pommes de terre au-dessus de la taxe.

— **A six jours d'emprisonnement avec sursis**, Adelaïde Boussignon, trente-sept ans, rue de Pedensac, et Germaine Destruel, quarante-deux ans, rue du Jardin-Public, qui se sont fait délivrer indûment une carte supplémentaire d'alimentation.

Chronique théâtrale

Alhambra-Théâtre

OH ! OH ! C'EST PEPERE !

L'argot si pittoresque des poilus prend droit de cité sur les planches avec le titre prometteur de la nouvelle revuette montée par l'Alhambra. L'auteur, M. Fontenay, a fait un habile et joyeux dosage de l'actualité et la sert au public en couplets allègres, en scènes d'une drôlerie sans fiel ni mauvais goût. C'est la bonne formule.

Les interprètes jouent et chantent avec une verve chaleureuse et sincère. Mlle Chabry conduit une voix agile d'un art sûr. Elle est entourée de la fantaisiste Ninon Farnèze, de Mlle Denots. MM. Garrigue, Bosc, Reinal, Maxelle jouent d'ensemble comme ils font « porter » leurs scènes et couplets.

Les danses de Mlle Thouvenin, de l'Opéra, et de ses camarades sont un élément fort appréciable du succès de la soirée.

Mise en scène soignée. On a fêté justement la piécette et ses interprètes à tous les degrés.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, jusqu'à jeudi (matinée ce jour-là), le gros succès « MADEMOISELLE JOSETTE MA FEMME », avec une interprétation hors de pair. — Vendredi soir, grand gala en l'honneur de l'Association générale des étudiants, avec la délicieuse comédie « LA PETITE CHOCOLATIERE ». — Location ouverte.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Vendredi et samedi, concours de Cendrillon. Prix en espèces de 100, 50, 30 et 20 fr. et diplômes. S'inscrire à la Scala. Tous les soirs, la Revue et ses scènes nouvelles. Location sans frais.

Alcazar-Théâtre

Samedi soir, dimanche en matinée et en soirée, la vaillante troupe bastidienne jouera « ROGER LA HONTE », le célèbre drame populaire. Prudent de louer.

SPECTACLES

MARDI 4 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Thérèse » et « Mireille ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « Véronique ».
BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-Hall.
TRIANON. — 8 h. 45 : « Mlle Josette, ma femme ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Oh ! Oh ! c'est Pépère », revue.

Saint-Projet-Cinéma

« LA FEMME AU SECRET », film de toute beauté, tient l'écran jusqu'à jeudi avec un remarquable complément de programme.

Vendredi, « TIH-MIN », avec René Cresté et tous les interprètes qui concoururent au grand succès de « JUDEX ».

Cinéma Etoile-Palace

Du mardi au jeudi, « LA DAME DE PORCELAINE », magnifique drame en 4 parties, avec Diana KARENNE; Maggie hérite, comique. — Vendredi, « TIH-MIN ».

Alhambra-Théâtre-Cinéma

Sur la scène : « OH ! OH ! C'EST PEPERE, revue, et les danses exécutées par Mlle Thouvenin, de l'Opéra.

A l'écran : « Vendémiaire », 2e épisode; « la Voix sur le Fil », 2e épisode; « Charlot et l'Usurier ».

LA VIE SPORTIVE

LE SUD-AFRICAIN EN FRANCE

Paris, 4 février. — L'équipe représentative du Sud-Afrique, les Afrikanders, comprenant onze internationaux, jouera le 16 février, à Toulouse, sur le terrain du Stade toulousain.

Voici la composition de l'équipe française méridionale

Arrière : Balansa, Stade tarbais; trois-quarts : Got, Stade toulousain; Schillenger, Stade toulousain, Mandret, Stade tarbais; Menet, Stade tarbais; demis : Maux, Stade toulousain; Pitte, Stade toulousain; avants : Coscall, Béziers; Bernon, Stade toulousain; Pascarel, Stade toulousain; Lalanne, Stade tarbais; Bordevielle, Stade tarbais; Delrieu, Stade toulousain; Galliay, Stade tarbais; Bioussa, Stade toulousain.

Le team visiteur se rendra le 20 février à Pau, où il jouera sur le terrain de la Section paloise, et le 23 février à Bordeaux, au Stadium de cette ville. L'équipe française qui jouera le 20 février à Pau sera formée de joueurs des comités de la Côte d'Argent et d'Armagnac-Bigorre. Pour le match de Bordeaux, la commission centrale de l'Union formera l'équipe la plus forte. Disons qu'une équipe du Sud-Afrique, les Sud-Africains, déplace trente joueurs exclusivement composés d'officiers et jouera le jeudi 15 février, à Colombes.

FOOTBALL RUGBY

LES TOULOUSAINS A BORDEAUX

Dimanche prochain, le Stade Bordelais Université-Club rencontrera sur son terrain du Bouscat l'excellent team du Stade toulousain, qui est dans une forme splendide.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 4 février.

Heures	Therm	Baro	Ciel	Vents
Minima de la nuit	— 4.0	»	»	»
8 heures du matin	0 0	767.5	Brumeux	S.-E.
Midi	3.0	767.5	Clair.	Dito.
Maxima du jour	4 5	»	»	»

COMMUNICATIONS

UNION SYNDICALE DES COMMIS ET COMPTABLES DES DEUX SEXES DE LA GIRONDE. — Les chômeuses et chômeurs de notre nombreuse corporation, les employés ou comptables qui ont reçu un avis de renvoi avec délai d'un mois, sont priés de se faire inscrire au siège, 13, place Puy-Paulin. Envoyer ou apporter tous renseignements utiles à l'Union : 1. La dernière maison de l'employé. 2. La date du premier jour de chômage. 3. Charges de famille. 4. Les intentions de l'employé en face d'une place hors Bordeaux. 5. Nom et adresse du chômeur.

OUVRIERS CUISINIERS DE BORDEAUX. — Réunion mensuelle mercredi 5 courant, à 2 h. 30 du soir, au siège social.

OUVRIERS BOULANGERS. — Réunion générale corporative mercredi 5 février, à 5 heures de l'après-midi, Bourse du travail. — Ordre du jour : Repos hebdomadaire, travail de jour; réponse du Syndicat patronal.

FACULTE DES LETTRES. — Conférence d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, professeur M. Courteault. — Leçon du mercredi 5 février, à 5 h. 30 : « La porte de Bourgogne. »

SERVICE DE LA VACCINE. — Une séance de vaccinations et revaccinations publiques et gratuites aura lieu le jeudi 6 février, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils, de deux heures à quatre heures.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le mercredi 5 février courant, les expéditions de vins à destination du réseau Midi seulement dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après : Série E, du numéro 3,201 à 3,350; Groupe V, du numéro 3,701 à 3,800.

Chemins de fer de l'Etat (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite vitesse), informe les expéditeurs qu'elle acceptera le mercredi 5 février courant, les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kilos, à destination du réseau Etat (ancien Ouest), dont les déclarations ont été numérotées dans le Groupe V, du numéro 3,401 à 3,550.

POUR ÊTRE FORT, VIVEZ JOYEUX

Le seul énoncé sommaire des pages d'une publication humoristique ne saurait en dire tout l'esprit, à moins cependant qu'il ne s'agisse de **La Baïonnette**, de qui l'on sait qu'elle réunit les maîtres du rire sans en excepter un seul. Le rire !... Il éclate, écarlate, heureux et gouailleur, sur la couverture du prochain numéro de **La Baïonnette**, celui du 6 février, pour lequel Pierre Falké a dessiné la face hilare du démobilisé admis enfin à la joie de coiffer le « nouveau casque réglementaire », le bon vieux « melon » de la vie civile.

Dans ce numéro, en une douzaine d'images d'une double page qui est médicale de la façon la plus fantaisiste, Marcel Capy s'amuse et nous amuse de la grippe, tandis que Villemot nous présente le pauvre nouveau pauvre, dépenaillé, élégant et amèrement philosophe. Voici encore Léonnec et ses amusantes élégances, Chas. Laborde et la solution personnelle qu'il apporte à la crise du tabac; Henri Fournier, Bécan, Kern, Jean-Jean, Depaquit et ses imageries gamines sur la suppression de tout ce qui est secret; Delaw, avec un conte illustré.

Et puis il y a « Trafalgar », un conte de Dieudonné; la « Chronique » de Monsieur Grinche, et... et tout ce que l'on trouve dans les numéros de **La Baïonnette**, du talent, de l'esprit, de la joie, partout et pour tous.

La Baïonnette paraît le jeudi sur seize pages, dont huit en couleurs. Le numéro, 50 centimes. — En vente dans tous les kiosques et dans les Magasins et Dépôts de la *Petite Gironde*.

ÉTAT CIVIL

DECES du 2 février

Pierre Galmot 4 jours, rue Traversière, 44.
Pierre Castéran, 32 ans, rue Grangeneuve, 21.
Pierre Monnier, 34 ans, rue d'Arès, 75.
Victor Papin, 51 ans, rue Turenne, 71.
Pierre Neaud, 62 ans, rue Catros, 11.
Benjamin Lafon, 68 ans, rue Jules-Delpit, 33.
Mme Raton, 72 ans, rue Leyteire, 104.
Berthe Lartigue, 76 ans, boul. Godard, 30.
Moïse Rodrigues, 79 ans, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 234.

DECES du 3 février

Jeanne Maurisset, 6 ans, rue Mathieu, 54.
Mme Lamuché, 26 ans, rue Langlois, 41.
Mme Mazeau, 50 ans, hôpital.
Arnaud Poitret, 51 ans, hôpital.
Jean Verdier, 52 ans, rue Furtado, 59.
Veuve Lanau, 55 ans, rue Cantecrit, 32.
Robert d'Arcy, 56 ans, hôpital.
Pierre Bertou, 56 ans, hôpital.
Jean Saurion, 65 ans, hôpital.
François Bidot, 66 ans, rue de Nuyens, 32.
Mme Bulis, 67 ans, passage l'Ariège, 24.
Marcelin Cazajous, 69 ans, rue Ant.-Monié, 13.
Mathieu Gauville, 72 ans, c. de la Somme, 81.
Emile Ansault, 79 ans, rue Malbec, 229.
Jules Bauby, 81 ans, rue de la Chartreuse, 9.
Veuve Moulinié, 90 ans, rue du Couvent, 14.

CONVOI FUNÈBRE M. Joseph Garbay, Mlle Marie Garbay, M. et Mme Louis Legendre, M. et Mme Marcel Garbay, Mlle Louise Garbay, M. et Mme Emile Mestural, M. et Mme Yvon Legendre et leur fils, Mlle Marcelle Dureau, M. et Mme Henri Pastessié prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Ernest GARBAY,

leur mère, belle-mère, aïeule, bisaïeule et tante, qui auront lieu le **jeudi 6 février**, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures et demie, d'où le convoi partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Les familles Bouire de Monier du Beauvallon et du Cor de Duprat prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve BOUIRE DE MONIER DE BEAUVALLON,

qui auront lieu le jeudi 6 février, en l'église de Cambes (Gironde).

On se réunira à la maison mortuaire, château Fondemont, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Sauveterre-de-Guyenne.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Les anciens élèves des Ecoles nationales des arts et métiers sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade

M. E. HÉRAUD (Angers 66-69),

sous-ingénieur des ponts et chaussées, qui auront lieu le mercredi 5 février, à huit heures trois quarts, en la basilique de Saint-Seurin.

On se réunira 19, rue Wustenberg, à huit heures un quart.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Alexandre Brut et toute sa famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Alexandre BRUT,

surveillant-chef au Parc-Bordelais,

qui auront lieu le 5 février, à trois heures dans l'église de Caudéran.

On se réunira à deux heures et demie à la maison mortuaire, route de Saint-Médard (porte du Parc-Bordelais). Départ à 3 heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

CONVOI FUNÈBRE Mme L. Maney, M. et Mme Léon Lami, M. Jean Neau, sous-lieutenant d'artillerie (aux armées); Mme J. Neau et leurs enfants, Mlle Marguerite Lami, M. Léopold Guérin, M. et Mme Léon Guérin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve MOULINIE,

décédée dans sa 91e année,

leur mère, aïeule, bisaïeule, trisaïeule, tante et grand'tante, qui auront lieu le mercredi 5 février en l'église Saint-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Couvent, 14, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Ernest Gramond, M. et Mme Alexandre Desrue et Mlle Suzanne Desrue, M. et Mme A. Fourty et leurs enfants, les familles Gramond et Vaissière (de Toulouse) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Ernest GRAMOND,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur et tante, qui auront lieu le jeudi 6 février, en l'église Saint-Ferdinand.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Fondaudège, 177, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures 3/4.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Les familles Dufau, Pujo, Lafonta et Danglard prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Madeleine DUFAU,

leur fille, petite-fille, nièce et cousine, qui auront lieu le mercredi 5 février en l'église Sainte-Geneviève.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Marmande, 12, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à trois heures 3/4.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Camille Jahnholtz, M. Louis Barde, professeur à la Faculté de droit; Mme Louis Barde; M. Pierre Barde, rédacteur à la préfecture de la Seine; M. Jacques Barde, sergent au 47e bataillon de tirailleurs sénégalais; Mlle Marie Barde, Mme Félix Soueix, M. le capitaine Joseph Soueix, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Joseph Soueix et leur fille, M. et Mme Edmond Laurenceau et leurs enfants, les familles de Pietra-Santa, Blaja, Privat, Lalanne, Gosselin, Cosmas, Ruault, Hervé, Gay, Lubien prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Daniel JAHNHOLTZ,

leur mère, belle-mère, grand'mère, tante et cousine, qui auront lieu le mercredi 5 février en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS Le lieutenant-colonel de Lapasse, conservateur des eaux et forêts à Bordeaux, et Mme Roger de Lapasse, leurs enfants et petits-enfants, M. et Mme Jean de Lapasse, leurs enfants et petits-enfants, M. Auburtin, président du tribunal civil du Mans, Mme Auburtin et leur fille ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Henry DE LAPASSE, née Marie MAGUES,

leur mère, belle-mère, grand'mère et arrière-grand'mère, décédée à Toulouse le 28 janvier 1919.

ANNIVERSAIRE Les messes qui ont été célébrées le 3 février 1919 en l'église Saint-Bruno, ont été offertes pour le repos de l'âme de

Mme Albert SEGUIN, née HUBERT.

REMERCIEMENTS M. et Mme Eugène Beynis et leurs fils, M. Edmond Beynis, M. et Mme Maurice Beynis et leur fille, M. et Mme Georges Beynis et leur fille, M. et Mme Fayaut et leurs enfants, M. et Mme Godinaut et leur fille, M. Adolphe Beynis, M. Maréchal, les familles Sérez et Bouisson remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Victor BEYNIS,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Les messes ont été dites dans l'intimité.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS Les familles Delmas, Saint-Hilaire, El Eymond, Basterot et Teindas remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve CORNET, née BONNERON,

et celles qui leur ont adressé des témoignages de sympathie.

Messes dites dans l'intimité à Artigues.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Amédée Seur, M. A. Grenouillau et ses fils, les familles Aubron, Lalanne remercient sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Amédée SEUR,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite à neuf heures, le 6 février, église Saint-Michel, sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Pérou », parti de Bordeaux lundi soir, à destination des Antilles, la Côte-Ferme et Colon, emporte 60 passagers de cabine, 20 d'entre-pont et environ 400 soldats martiniquais. Ces derniers regagnent leurs foyers.

Au nombre des passagers, citons : MM. Brosius, juge au tribunal à Basse-Terre; le capitaine de vaisseau de Marquerie, qui rejoint le « Dessex » à Fort-de-France.

— Le paquebot « Espagne », parti de Bordeaux le 26 janvier, à destination de New-York, a été signalé au large des Açores le 2 courant.

— Le paquebot « Patria », qui a quitté Bordeaux le 25 janvier, à destination d'Oran (via Casablanca), est arrivé à Oran le 30 janvier.

— D'après un radiogramme lancé par le commandant du paquebot « Niagara », la Compagnie est avisée que ce navire, qui a quitté New-York le 25 janvier, à 13 heures, à destination de notre port, sera à La Coubre dans la nuit de mardi à mercredi et suivra pour Bordeaux, où le « Niagara » peut être attendu, sauf imprévu, mercredi, vers neuf heures.

COURS DES CHANGES

Londres, 25 95 à 26; Espagne, 109 à 111; Hollande, 222 ¼ à 226 ½; Italie, 84 à 86; New-York, 542 ¼ à 547 ½; Suisse, 84 à 86; Suède, 152 à 156; Norvège, 148 1/4 à 152 ½; Argentine, 96 1/4 à 98 1/4.

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

du 3 février 1919

BŒUFS. — En vente, 40; vendus, 40; 1re qualité, 100 à 120 fr.; 2e qualité, 90 à 100 fr.; 3e qualité, 80 à 90 fr.; prix extrêmes, 123 à 75 fr.

VACHES. — En vente, 55; vendues, 55; 1re qualité, 95 à 120 fr.; 2e qualité, 80 à 95 fr.; 3e qualité, 70 à 80 fr.; prix extrêmes, 60 à 123 fr.

VEAUX. — En vente, 10; vendus, 10; 1re qualité, 165 fr.; 2e qualité, 148 fr.; 3e qualité, 125 fr.

MOUTONS. — Amenés, 942; vendus, 835. Prix moyen des 50 kilos, poids mort : 1re qualité, 335 fr.; 2e qualité, 310 fr.; 3e qualité, 250 fr.

AGNEAUX. — Amenés et vendus, 151, de 45 à 95 fr. la pièce.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE CENON

du 3 février.

	Amenés	Vendus	Prix par tête
Veaux nourrissons	16	16	1re qté, 40 à 50f; 2e, 30 à 40
Génisses	13	13	1re qté, 50 à 55f; 2e, 40 à 50

MARCHÉ DE PARIS-LA VILLETTE

Paris-La Villette, 3 février.

Bœufs. — Amenés et vendus, 2,016. 1re qualité, 4 fr. 80; 2e qualité, 4 fr. 50; 3e qualité, 4 fr. 10. Prix extrêmes : de 3 fr. 90 à 4 fr. 80.

Vaches. — Amenés et vendues, 1,539. 1re qualité, 4 fr. 80; 2e qualité, 4 fr. 30; 3e qualité, 4 fr. Prix extrêmes : de 3 fr. 70 à 4 fr. 80.

Taureaux. — Amenés et vendus, 248. 1re qualité, 4 fr. 60; 2e qualité, 4 fr. 30; 3e qualité, 4 fr. Prix extrêmes : de 3 fr. 80 à 4 fr. 60.

Veaux. — Amenés et vendus, 1,263. 1re qualité, 6 fr. 10; 2e qualité, 5 fr. 60; 3e qualité, 5 fr. Prix extrêmes : de 4 fr. 80 à 6 fr. 10.

Moutons. — Amenés et vendus, 12,746. 1re qualité, 7 fr. 60; 2e qualité, 7 fr.; 3e qualité, 6 fr. 40. Prix extrêmes : de 6 fr. 20 à 7 fr. 60.

Porcs. — Amenés et vendus, 2,873. 1re qualité, 7 fr. 42; 2e qualité, 7 fr. 14; 3e qualité, 6 fr. 86. Prix extrêmes : de 6 fr. 42 à 7 fr. 14.

Marché modérément approvisionné. Comme la demande restait bonne, la vente a été très active aux prix précédents, sauf pour les porcs, qui accusaient une hausse de 28 centimes sur la première qualité et de 14 centimes sur la seconde.

MARCHÉ AUX METAUX

Londres, 3 février.

Cuivre. — Comptant, 88 liv.; à trois mois, 80 liv.

Etain. — Comptant, 245 liv. 10 sh.; à trois mois, 242 liv. 10 sh.

Plomb. — Comptant, 30 liv.; livraison éloignée, 28 liv. 10 sh.

Zinc. — Comptant, 49 liv.; livraison éloignée 41 liv. 10 sh.

PRODUITS RÉSINEUX

Londres, 3 février.

Térébenthine. — Baisse française, 100.

Résine. — Baisse américaine, 45 à 47 1/2; baisse franco-espagnole, de 44 à 46 1/2.

Les travaux du port de Bordeaux

La guerre est terminée. Il est temps de se remettre à l'œuvre pour l'exécution du programme déjà longuement étudié, et qui peut être considéré aujourd'hui comme définitivement au point, des travaux du port de Bordeaux.

La partie essentielle de ce programme, qui va être l'objet des premiers efforts de la Chambre de commerce, est celle que prescrit la loi du 15 juillet 1910. Elle prévoyait, on s'en souvient, la construction du canal de Grattequina, la substitution des quais verticaux aux cales inclinées et l'approfondissement des passes. Cette partie a été jusqu'à présent à peine ébauchée. L'œuvre capitale : le canal de Grattequina et les darses s'ouvrant sur lui n'a même point été — si on en excepte le bassin n. 2, — encore abordée. Il va falloir maintenant mettre, si l'on peut dire, les bouchées doubles.

Pour les quais verticaux, on n'a pu encore construire que le poste du quai de la Douane. Qu'attend-on pour continuer?

Enfin en ce qui concerne les travaux de dragage pour l'amélioration des accès, il importe au plus haut point de les poursuivre avec la plus grande célérité. Le matériel neuf nécessaire à ces travaux est, en effet, sinon pour la totalité du moins pour une grosse partie, depuis longtemps livré aux services techniques, et il est en train depuis quatre ans de se rouiller.

On avait évalué à huit années (d'aucuns avaient même dit sept) les délais nécessaires à l'achèvement des travaux de Grattequina. Les ingénieurs américains récemment venus à Bordeaux ont donné à entendre qu'on pourrait aller plus vite. Leur avis, émanant de compétences autorisées et qui ont fait leurs preuves, mérite d'être pris en sérieuse considération.

Une fois les travaux essentiels de la loi de 1910 amorcés et remis en train, ce qui va s'imposer au premier chef, c'est le programme de la loi du 21 avril 1914 : l'avant-port du Verdon. Nous savons déjà qu'un nouveau concours de projets relatifs à cet ouvrage est actuellement à l'étude, et il faut espérer que les décisions définitives vont intervenir sous peu, afin qu'on puisse passer immédiatement aux réalisations.

Entre temps, et pendant la durée que prendra l'exécution de cet ouvrage, on peut raisonnablement espérer que la Compagnie du Midi aura eu les possibilités de réaliser le projet d'électrification de la ligne du Verdon à Bordeaux, ce qui permet d'entrevoir déjà des conditions d'exploitation particulièrement satisfaisantes lorsque l'avant-port du Verdon sera définitivement livré au trafic.

En attendant, il ne faut pas oublier que, les hostilités étant aujourd'hui terminées, la crise aiguë d'étatisme qui a paralysé si longtemps la vie économique du pays va bientôt, sans doute faire place au régime de la liberté du commerce.

Dès lors, il est permis d'envisager que l'Etat voudra bien consentir à livrer à l'usage public les appontements de Bassens, qui offrent des ressources inespérées pour permettre les augmentations de trafic immédiates dont le port de Bordeaux est appelé à bénéficier dès à présent. Cette heureuse coïncidence apportera des facilités considérables pendant le temps où l'exécution des travaux prévus par la loi de 1910 supprimera momentanément et successivement l'usage des postes à quai à reconstruire.

C'est ainsi que ces divers travaux pourront s'accomplir avec le minimum d'assujettissement et de pertes pour notre port. De même, lorsque les ouvrages de Bassens, construits un peu hâtivement, exigeront des réparations nécessaires, il devra être fait appel pour y suppléer aux ouvrages nouveaux. Et c'est pour cette raison d'utilité mutuelle et de remplacement successif qu'il convient de pousser ces derniers le plus activement possible.

Une question très importante se pose pour l'exécution de ces projets : c'est celle des ressources financières. A vrai dire, cette question est surtout sérieuse pour le programme de la loi de 1910, comportant le concours de l'Etat, celle de 1914 ne mettant en jeu que les ressources de la Chambre de commerce, du Conseil général, du Conseil municipal, des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Evidemment, les prix actuels des travaux ne répondent plus aux évaluations faites avant la guerre. C'est une loi commune qu'on ne peut éluder et qui exercera sa répercussion sur les engagements que la loi de 1910 a mis sous forme de forfait à la charge de l'Etat de ce fait. Cependant, ces suppléments de dépenses budgétaires peuvent ne pas constituer une charge immédiate pour le budget de l'Etat et risquer d'entraver l'exécution, car les charges peuvent en être réparties sur de longues périodes de temps, les combinaisons financières de la Chambre de commerce lui permettant, comme ce fut d'ailleurs le cas pour d'autres entreprises, de faire à l'Etat l'avance momentanée d'une partie de ses engagements.

En définitive, aucune raison ne peut plus permettre de retarder l'exécution des travaux dont dépendent au premier chef l'avenir et la vie de notre port et de notre région tout entière. Nous avons perdu un temps énorme : quatre années avant la guerre et quatre années pendant la guerre. Il n'y a plus aujourd'hui un instant à perdre. A l'œuvre donc, et sans délai. Bordeaux, qui s'est formidablement accru pendant cette dernière période, Bordeaux, auquel la guerre a apporté une prospérité exceptionnelle, n'en tirera vraiment profit que le jour où, acceptant courageusement l'effort nécessaire, nous l'aurons mis à même d'accomplir les tâches nouvelles qui vont s'ouvrir devant lui.

L'école des mutilés

Depuis la fondation de l'Ecole normale de rééducation des mutilés à Bordeaux, nous avons marqué, à plusieurs reprises, les étapes du développement de son organisation.

Il est intéressant d'enregistrer aujourd'hui, après trois années de fonctionnement, les divers résultats obtenus par cette institution.

L'Ecole, ouverte le 1er décembre 1915, avait reçu au 1er janvier 1919 2,650 élèves, tant internes qu'externes. Les uns sont venus pour être réadaptés dans leurs anciens métiers au moyen d'entraînement fonctionnel ou par application d'appareils, les autres ont appris un nouveau métier. Parmi ces derniers, près de la moitié ont obtenu, après examens, le diplôme de fin d'études qui les classe comme employés ou ouvriers supérieurs. Il importe de faire ressortir que presque tous les élèves ayant suivi les cours des sections commerciale ou industrielle ont été placés dans de bonnes conditions, la plupart ont des situations plus avantageuses qu'avant la guerre.

A ses débuts, l'Ecole normale de rééducation avait un cours d'enseignement commercial et huit ateliers. Elle possède actuellement : quatre enseignements, commercial, administratif, préparatoire au brevet élémentaire et d'instruction générale; seize ateliers; un cours de radiotélégraphie et une section agricole.

Dans la section agricole, on a surtout pour but de faciliter aux mutilés cultivateurs la reprise du travail de la terre en leur adaptant des appareils de prothèse de plus en plus perfectionnés. Les mutilés connaissent leur métier, qu'ils pratiquaient depuis de longues années avant la guerre, l'éducation professionnelle ne leur est donc, sauf dans quelques cas où il est nécessaire de les spécialiser, pas utile, mais il faut leur fournir les moyens de manier l'outillage agricole. Les perfectionnements obtenus dans la prothèse agricole, sous l'impulsion donnée par les expériences poursuivies à l'Ecole de rééducation, sont des plus démonstratifs : aujourd'hui, les cultivateurs amputés de mains, d'avant-bras, de bras et même les désarticulés d'épaule, sont rendus aptes au travail. Il y a, naturellement, entre eux, des différences de rendement suivant la gravité des lésions, mais il est encourageant de penser que des milliers de mutilés considérés autrefois comme inaptes à toute occupation pourront désormais se rendre utiles.

En sa qualité d'école normale, notre école bordelaise devait rechercher les méthodes scientifiques devant servir de règles à la rééducation. Son laboratoire de physiologie professionnelle lui a permis : d'établir les données de l'orientation professionnelle par l'évaluation de la capacité organique et de la valeur au point de vue travail, du moignon ou de l'infirmité; de régler l'entraînement professionnel avant et pendant l'apprentissage, d'évaluer le rendement du mutilé à la fin de son apprentissage en utilisant notamment la méthode de l'oscillométrie du professeur Pachon, le distingué maître de la Faculté de médecine de Bordeaux.

Les recherches poursuivies au laboratoire ont servi de base à des travaux scientifiques présentés aux conférences interalliées de Paris et de Londres, et à l'Académie de médecine; elles ont contribué à l'établissement d'un certain nombre d'appareils de prothèse de travail pour les ajusteurs, les forgerons, les menuisiers, les vanniers, etc.

Le bon renom de l'Ecole de Bordeaux a déterminé plusieurs de nos alliés soit à lui confier leurs mutilés, soit à venir y puiser les directives pour instituer chez eux la rééducation professionnelle.

L'ensemble des résultats obtenus par l'entraînement professionnel méthodique a eu une influence considérable sur la reprise du travail par les mutilés de guerre : l'école avait 35 élèves en 1915, elle en compte 300, et le nombre des demandes d'admission augmente de jour en jour. Ce mouvement provoqué vers la rééducation contribue au développement économique du pays, mais aussi, soulignons-le, à l'apaisement social.

Le Retour

« Evacué hôpital Orléans, passerai gare Noisy demain matin 7 heures. Baisers affectueux. — ANDRÉ. »

Monette souriait joyeuse, relisant pour la vingtième fois ce télégramme qu'elle avait reçu la veille. Monette... André... c'était quatre années d'existence heureuse vécue à deux dans un appartement clair et fleuri, quatre années de tendresse jeune et franche jusqu'au moment où la guerre était arrivée, Monette se rappelait les horribles jours d'anxiété et de craintes continuelles, la lecture des journaux pour savoir si le secteur où se trouvait son ami restait calme, s'il n'y avait pas eu d'attaques allemande ou d'offensive française; l'attente de la lettre quotidienne et la déception de ne recevoir parfois qu'une simple carte postale qui la tranquillisait jusqu'au lendemain. Le cauchemar n'avait pris fin que le jour où elle avait appris qu'André venait d'être blessé.

Elle se souvenait... depuis cinq jours, elle n'avait aucune nouvelle de lui, elle ne vivait plus, supposant les pires choses, jusqu'à ce qu'elle eût ces lignes écrites au crayon, d'une pauvre écriture fiévreuse : « Je viens d'être blessé, mais rassure-toi, ce n'est pas grave; je t'écris de l'H. O. E. avant d'être dirigé sur un hôpital de l'intérieur. » Tout de suite, une joie immense l'avait envahie; à présent, André était à l'abri. Vite, elle avait demandé des détails, où et comment il avait été blessé; mais il ne répondait rien de précis. Elle attribuait à la fatigue, à la souffrance, les formules vagues qu'il employait... D'ailleurs, elle serait fixée tout à l'heure...

Elle serra soigneusement la dépêche dans son sac, prit le bouquet de roses et la boîte de cigares qu'elle allait offrir à son ami.

Le matin d'octobre était gris et froid; avant d'éteindre l'électricité et de sortir de l'appartement, elle se regarda coquettement dans une glace; elle voulait être belle pour plaire à André; sous son chapeau de velours noir, avec les boucles blondes de ses cheveux, ses yeux bleu clair, son teint rose et la grâce de son sourire, elle était délicieusement jolie. Sûre d'elle-même, elle traversa la pièce en courant; elle aurait voulu que le monde entier connût sa gaîté; elle haussa les épaules; que lui faisait au fond l'indifférence des gens et des choses, son cœur contenait tout l'amour et tout le bonheur possibles...

Elle était parvenue à passer sur le quai de la gare après avoir forcé les consignes des fonctionnaires, et soudain, elle se sentait un peu perdue au milieu du bruit des trains qui arrivaient, qui repartaient, au milieu des bousculades des voyageurs. Elle s'étonna de l'inquiétude vague qui l'oppressait de nouveau et se reprocha cette crainte imprévue; que redoutait-elle et pourquoi n'était-elle plus entièrement rassurée?... Dans quelques minutes, il serait là; elle le verrait; ils bavarderaient un peu pendant la halte du convoi et, demain, elle irait à Orléans, où elle s'installerait et où elle obtiendrait certainement l'autorisation d'aller lui rendre visite tous les jours...

L'attente lui semblait longue. Il était à peine sept heures; elle avait la sensation d'être dans cette gare depuis un temps infini... A peine le train stoppait-il, que des grappes de soldats suspendus aux portières déjà ouvertes se décrochèrent : blessés légers dont les linges blancs des pansements entouraient une main ou un bras, blessés moins valides qui traînaient une jambe ankylosée ou un pied meurtri. Tous les régiments, toutes les armes... des vêtements coupés, des faces aux traits tirés par la souffrance et l'insomnie... Monette regardait les numéros des régiments sur les capotes... « 153 », elle n'en voyait pas... elle se heurtait aux groupes, maladroite, voulant aller très vite et n'y parvenant point. Elle s'énervait... si le train allait repartir... elle se rassura quand elle apprit d'une dame de la Croix-Rouge qu'il y avait quinze minutes d'arrêt. Elle recommença de chercher et maudit la malechance qui ne lui faisait rencontrer aucun blessé capable de la renseigner. De nouveau elle hésitait, lorsqu'un sous-lieutenant, la tête presque entièrement bandée, les yeux seuls découverts, la dépassa après l'avoir fixée une seconde : ce ne pouvait pas être André, puisqu'il s'éloignait... D'ailleurs... ce galon... cette Légion d'honneur... Brusquement, cependant, Monette s'était arrêtée; au fond d'elle-même, quelque chose semblait confusément l'avertir qu'elle ne se trompait pas. D'un élan, elle courut après l'officier.

— André! cria-t-elle.

A l'appel de cette voix, André se retourna.

— Toi! fit Monette, les mains tendues vers lui, c'est toi! Je t'avais bien reconnu!

Et comme André se taisait, elle demanda, anxieuse :

— Pourquoi ne me réponds-tu pas et pourquoi être passé près de moi sans rien dire?

Il indiqua du doigt les linges blancs qui couvraient son visage et, péniblement, il dit :

— A cause de çà.

— Mon pauvre chéri! qu'as-tu comme blessure?

Alors il expliqua l'affreuse réalité. Un obus éclatant près de lui, des éclats lui broyant la machoire et lui arrachant le nez et la lèvre : il était horrible à voir et resterait défiguré. C'était pour cette unique raison que, tout à l'heure, en apercevant Monette si jolie, il avait eu honte de sa mutilation et n'avait pas eu le courage de lui adresser la parole. Il avait voulu attendre pour savoir si, malgré tout, elle viendrait encore à lui la première.

— Mon cher amour! murmura Monette, qui tremblait d'émotion, comme tu as dû souffrir! Mais l'essentiel n'est-ce pas que tu aies la vie sauve et que tu me sois rendu; tu vas voir, je te soignerai si bien, avec tout mon cœur, que tu ne souffriras pas trop, que tu ne souffriras presque plus. Ne te fais pas de mauvais sang! Tu vas à Orléans, je t'y rejoindrai demain.

Haussée jusqu'à lui, l'entourant de ses bras, elle embrassait doucement les bandes qui enveloppaient sa figure.

— Ce baiser-ci, c'est pour ta joue droite; celui-là, pour ta joue gauche, et cet autre pour tes lèvres, expliquait-elle.

André, dominant mal le trouble profond qu'il ressentait, lui objecta :

— Je te remercie, mon petit, de l'affection que tu me prouves une fois de plus; je l'avais espérée, je la retrouve, et tu ne peux savoir à quel point elle me console... mais ton sacrifice serait trop grand; songe à toute une vie que tu devrais passer à côté de ma laideur pitoyable.

Elle l'interrompit et d'un ton de reproche :

— Méchant! dit-elle, que m'importe ta blessure... serait-elle encore plus atroce, que je ne t'en aimerais pas moins; peux-tu douter de ma joie et de ma sincérité, peux-tu douter que je serai heureuse, puisque je serai près de toi? et c'est moi qui, au contraire, te supplie de bien vouloir me garder... Ecoute mon cœur... tu le croiras certainement.

Elle prit la main de son ami et l'appuya sur sa poitrine, où son cœur battait à coups précipités.

André l'étreignit longuement et, lui qui n'avait jamais eu peur devant la mort, lui qui avait supporté toutes les souffrances, lui dont la bravoure et le mépris du danger étaient légendaires parmi ses camarades, pour la première fois de sa vie, il se mit à pleurer...

René GIRARDET.

Citations à l'Ordre

— Est cité à l'ordre de l'armée, du 1er octobre 1918, M. Georges-Joseph Chaumet, médecin aide-major de 1re classe, au 62e bataillon de chasseurs à pied : « Médecin militaire d'une haute culture et d'une valeur professionnelle remarquable. Le 13 août 1918, au cours d'un bombardement par obus de gros calibre et ypérite, ayant été sérieusement brûlé en donnant des soins aux blessés, a caché ses blessures et a refusé ensuite tout repos ou évacuation. »

M. Georges Chaumet, qui a été précédemment l'objet d'une citation des plus élogieuses à l'ordre de la brigade, et qui vient d'être promu médecin-major de 2e classe, est le frère du député de la première circonscription de Bordeaux.

— Est cité à l'ordre de la division, Roger Villate, 12e artillerie de campagne : « Engagé volontaire de 17 ans, comme téléphoniste en détachement de liaison près du chef de bataillon a fait preuve du plus beau courage. Le 4 octobre 1918, est resté à découvert toute l'après-midi dans une région violemment bombardée et battue par le feu des mitrailleuses, réparant sans cesse la ligne téléphonique. »

Ce vaillant soldat est le fils de notre concitoyen et ami, M. Jean Villate, président de la Société d'économie politique de Bordeaux.

— Le soldat Marcel Cazalet, du 408e d'infanterie, a été l'objet des deux citations suivantes à l'ordre du régiment :

« Grenadier d'élite, d'un courage exemplaire, faisant l'admiration de ses chefs et de ses camarades. »

« Soldat très courageux et plein d'entrain. Plusieurs fois blessé au cours de la campagne. »

Ce vaillant soldat est le frère du courageux sous-officier dont nous avons déjà eu le plaisir de publier les deux belles citations, et le plus jeune des fils du sympathique comptable principal retraité des Chemins de fer du Midi, rue de Bègles, 192, à Bordeaux.

— Deux braves frères, MM. Benjamin et Charles Bial de Bellerade, dont la mère demeure rue Cypressat, à Cenon, ont été l'objet des citations suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

A l'ordre de l'artillerie de campagne de la division marocaine, du 5 mai 1918, le maréchal des logis Benjamin Bial de Bellerade : « Excellent sous-officier, d'un courage remarquable. Grâce à son énergie et à son sang-froid, arrive à donner à sa pièce le plus bel allant et à obtenir d'elle une discipline superbe sous le feu. »

A l'ordre de l'infanterie divisionnaire du 30 novembre 1918, le caporal Charles Bial de Bellerade : « Son chef de section et les sous-officiers ayant été tués, a pris le commandement de la section et l'a toujours bien commandée. Le 17 octobre 1918, après un séjour de près de 48 heures dans l'eau jusqu'à mi-jambe, a enlevé ses hommes pour le forcement du passage de la S..., a traversé un long espace de terrain battu par l'artillerie et les mitrailleuses ennemies et, par la suite, a dirigé avec le même courage et le même dévouement les travaux de retranchement sur le terrain conquis. Le 25 octobre, après une progression de plus de 500 mètres sous le feu de l'ennemi, a contribué pour une grande part à enrayer une contre-attaque ennemie et fait des prisonniers. »

Le caporal Bial de Bellerade est préposé au poids public et habite 229, rue Sainte-Catherine.

— La médaille militaire a été conférée au maréchal des logis de réserve Henri-Philippe Goguet, de la 23e batterie du 232e régiment d'artillerie, pour prendre rang du 10 novembre 1918, avec la citation suivante : « Sous-officier d'élite, ayant donné, sous les plus durs bombardements, en particulier devant Verdun en 1916 et au chemin des Dames en 1917, les meilleures preuves de dévouement et de bravoure. Vient de se signaler à nouveau par sa belle attitude au feu pendant l'offensive des Flandres, en particulier les 13 et 14 octobre 1918, sur une position où sa batterie, prise sous le feu, a éprouvé des pertes sensibles en préparant la marche en avant de l'infanterie. Deux blessures. Trois citations. La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. »

— Est cité à l'ordre de la ...e armée du 1er octobre 1918, M. Georges-Joseph Chaumet, médecin aide-major de 1re classe au 62e bataillon de chasseurs à pied : « Médecin militaire d'une haute culture et d'une valeur professionnelle remarquable. Le 13 août 1918, au cours d'un bombardement par obus de gros calibre et ypérite, ayant été sérieusement brûlé en donnant des soins aux blessés, a caché ses blessures et a refusé ensuite tout repos ou évacuation. »

— Est cité à l'ordre du régiment : André Robrac, du 151e R. I. : « Très bon gradé. Remarquable par sa présence d'esprit et son sang-froid. Le 10 juin 1918, a montré la plus belle attitude en maintenant ses hommes sur place jusqu'au moment où il a été blessé. »

POMMES DE TERRE

Avec le froid, les prix ont repris une tendance plus ferme et les offres sont moins abondantes.

Les quantités mises à la vente par les soins de la municipalité sont toujours accueillies avec une faveur marquée.

LEGUMES SECS ET RIZ

Les haricots sont très rares et se vendent hors cours; les lentilles sont offertes, mais de qualités bien diverses quoique très chères; les pois sont plus offerts à 300 fr. les 100 kilos et on offre aussi du riz d'Espagne à 136 fr. départ.

CAFE

La répartition du café dans le stockk en entrepôt est en train de s'opérer au prorata du contingent de chaque maison. Le premier envol du gouvernement est arrivé dans notre port et consiste en 300 tonnes de Rio qui seront distribuées dès le débarquement. L'importation de toutes provenances est entièrement libre, mais la rareté du fret sera encore longtemps une entrave sérieuse à des arrivages réguliers des pays producteurs. En ce qui concerne la valeur, nous ne croyons pas que l'on puisse compter sur une baisse sérieuse tant que la demande sera aussi difficile à satisfaire. La situation ne redeviendra normale que lorsque les quantités achetées par le gouvernement au Brésil auront été entièrement absorbées, ce qui n'aura lieu que dans huit à dix mois.

POIVRE

Les prix se maintiennent fermement, et les stocks sont à peu près nuls. L'on commence à faire des offres des pays producteurs pour embarquement rapproché, à des prix au-dessous de la valeur actuelle.

Tellichéry, 410 fr.; Saïgon, 470 fr.

METAUX

La production dans les usines de la région de Paris s'est de beaucoup ralentie, soit par suite de l'arrêt complet ou d'une marche à chômage intermittent, toutes choses imposées par les circonstances. C'est naturellement la crise des transports impliquant l'insuffisance et l'irrégularité des arrivages des matières indispensables qui est la cause principale de cette stagnation d'autant plus regrettable qu'il y a des besoins importants à satisfaire.

Dans la région de la Loire et du Centre, on se trouve en complète morte-saison, tant à cause du manque de commandes que de la pénurie et du prix élevé des matières premières.

En Angleterre, les fontes ne sont pas plus abondantes que par le passé, et les ventes sont limitées à 100 ou 200 tonnes. On envisage une hausse pour le 30 avril prochain, date à laquelle les producteurs cesseront de recevoir l'indemnité officielle. Les fers et aciers sont assez calmes.

BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHAUFFAGE

L'hiver peu rigoureux a permis plus tard que d'habitude le mouvement des ports de la Baltique, sous Hernosant. D'assez nombreux navires ont pu être chargés pour la Hollande, le Danemark et certains ports d'Angleterre.

Les stocks suédois se sont trouvés diminués d'autant, et cette situation ne pourra que raffermir les prétentions des détenteurs. On indique que le total des exportations, en 1918, s'est élevé à 700,000 standards, contre 666,000 en 1917.

Il faut, paraît-il, abandonner l'espoir de voir venir vers nos côtes une partie des stocks que d'aucuns prétendaient considérables en Russie.

Les fortes quantités existantes dans le port de Cronstadt ont été dirigées vers le sud de la Russie, où, paraît-il, les besoins sont énormes. Le stock à Riga est peu important, et les scieries de cette région sont toutes ou en partie détruites.

Le problème reste encore difficile à résoudre, car nos bois français n'existent pour ainsi dire plus, et si les énormes besoins actuels ne peuvent être servis qu'au moyen de l'importation, nous n'avons pas encore fini de voir des prix de famine.

Il est vrai que les quantités disponibles chez nous ne s'utilisent pas, pour la bonne raison qu'elles stagnent sur les chantiers, faute de moyens de transport.

Bois de chauffage. — L'hiver clément nous facilite en ce qui concerne le bois, mais les prix sont néanmoins très fermes au détail. Les propriétaires producteurs sont moins intraitables, et on peut traiter par wagons de beaux rondins de chêne à 80 francs la tonne, départ sur wagons.

A. T.

CHRONIQUE VINICOLE

HERAULT

Béziers. — La Chambre de commerce nous communique la cote officielle des vins et des alcools du 31 janvier :

Alcools. — Troix-six de vin, 86 degrés, de 650 à 675 fr.; eau-de-vie de vin de Béziers, 52 degrés, de 450 à 470 fr.; trois-six de marc, 86 degrés, de 425 à 450 fr.; eau-de-vie de marc, 52 degrés, de 260 à 270 fr. L'hectolitre nu, pris chez le bouilleur, tous frais en sus.

Vins rouges, de 75 à 94 fr.; vins rosés, de 85 à 100 fr.; vins blancs, de 95 à 115 fr. L'hectolitre nu, pris chez le récoltant, tous frais en sus. Selon degré, qualité et conditions et distance d'une gare ou d'un quai-canal, la moyenne correspondant à un camionnage de 4 fr.

ALCOOLS ET RHUMS SUR PLACE

Alcool de vin. — La marchandise est toujours rare. Les cours restent fermes à 850 fr. l'hectolitre nu les 86 degrés.

Rhums

Arrivage. — Le navire « Uranus », venant de la Martinique avec un chargement de rhum, est entré en rivière.

Rhum Martinique. — Les cours se maintiennent de 800 à 850 fr. l'hectolitre logé les 54 degrés.

Rhum Guadeloupe. — Cours de 800 à 840 fr. l'hectolitre logé les 54 degrés.

Régime des rhums coloniaux

La commission sénatoriale des finances a entendu MM. Candace et Lagrosillière, députés de la Guadeloupe et de la Martinique, au sujet des rhums coloniaux. Il s'agit de l'article 4 du projet de loi du régime des alcools dont la disjonction a été votée par le Sénat dans sa séance du 31 décembre 1918.

L'assemblée générale de la Banque de France

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France s'est tenue, le 30 janvier, sous la présidence de M. G. Pallain, gouverneur, qui a donné lecture, au nom du conseil, du compte rendu des opérations pour l'exercice 1918. Le rapport des censeurs a été présenté par M. Petit, industriel, président du Tribunal de commerce de la Seine.

Le compte rendu fait connaître que les réserves d'or ont passé depuis le début de la guerre de 4.141 millions à 5.477 millions. Dans ce total sont compris 1.955 millions prêtés à l'Angleterre en 1916 et 1917, à l'appui de crédits de change, et dont le dégagement doit avoir lieu au fur et à mesure de la liquidation de ces crédits. Un premier remboursement de crédits a permis de dégager 58 millions d'or dans le courant de janvier 1919.

Les entrées d'or se sont élevées, durant l'exercice, à 127 millions; il n'y a eu aucune sortie.

Il a été livré à l'industrie et au commerce français près de 4.300 millions de change, ce qui porte à 15 milliards le total des ventes de change effectuées par la Banque de France depuis le début de la guerre. La plus grande partie de ces ventes a été faite pour le compte du Trésor, l'entremise de la Banque demeurant, comme on sait, entièrement gratuite.

Les escomptes commerciaux se sont élevés, en 1918, à 14,589 millions, contre 9.498 millions en 1917; la moyenne du portefeuille d'effets non échus a passé de 606 millions à 1.083 millions. Le portefeuille d'effets moratoriés a été ramené à 1.029 millions, contre 4.476 millions au maximum en 1914.

Les souscriptions à l'Emprunt de la Libération transmises au Trésor par la Banque de France se sont élevées à 13.400 millions en capital nominal, soit 45 % du total de la souscription. Le montant des bons et des obligations de la Défense nationale souscrits par ses soins en 1918 a été de 18.545 millions, portant à 33 milliards 1/2 le total des titres de ces deux dernières catégories placés gratuitement par la Banque depuis le début de la guerre.

En fin d'exercice, les avances temporaires à l'Etat s'élevaient à 17.150 millions, et les bons du Trésor français escomptés à des gouvernements étrangers, à 3.526 millions. La circulation atteignait 30.250 millions.

En exécution des lois antérieures et de la loi du 20 décembre 1918 portant renouvellement du privilège, la Banque de France a versé au Trésor :

1° A titre d'impôts généraux ou spéciaux et de redevance sur la circulation productive, 33.138.000 francs;

2° Par prélèvement sur les produits des avances à l'Etat et de l'escompte de Bons du Trésor français à des gouvernements étrangers à titre d'impôts sur les bénéfices de guerre, 237.415.000 francs.

Cette dernière somme a été affectée à un compte spécial d'amortissement, destiné, après couverture de certains risques exceptionnels de guerre, à l'atténuation de la dette de l'Etat. Ce compte a reçu également un versement de 200 millions, prélèvement forfaitaire sur les produits de la période 1er août 1914-fin de l'exercice 1917.

L'assemblée générale a réélu MM. Hottinguer, banquier; Derville, industriel, et George Heine, banquier, en qualité de régents, et M. Charles Petit, industriel, en qualité de censeur.

Elle a élu régents MM. Blondel et Brunet, trésoriers-payeurs généraux.

APOLOGIE du « Bourreur de Crâne »

Nous extrayons de « J'ai Vu » (numéro du 1er février), quelques paragraphes d'un article particulièrement intéressant :

...J'avais avant la guerre un excellent camarade, un confrère qui a du talent, de l'esprit, du style et quelquefois du goût. Dès les premiers jours, mon cœur fut la dupe de son esprit. Pour ne point passer pour un pêcheur de lune, il s'appliqua à tout remettre au point. Devant chaque invention nouvelle, il criait : « Prenez garde! » Devant chaque espoir, il clamait : « Quelle désillusion vous préparez-vous! » Toute la guerre, il s'entraîna à n'avoir ni un enthousiasme ni une allégresse, et c'est avec une sorte de bonheur qu'il accueillait les pires nouvelles qui lui donnaient raison. C'était, à vrai dire, un parti-pris de scepticisme, et le triomphe même le trouva mal préparé. Le voici à présent qui discute encore et qui fait du défaitisme dans la victoire. Il semble qu'il veuille avoir raison contre nous, et même contre son pays!

Pauvre homme!

Je te préfère, bourreur de crâne, qui t'es appliqué à nous faire croire que Paris ne risquait rien et que Joffre, Foch ou sainte Geneviève auraient raison de tout.

Sous les pires bombardements, tu croyais, où tu feignais de croire. Et c'est là ce dont, maintenant, il faut te remercier.

Si, le mati où Foch a lancé la 2e armées les futaies de Villers-Cotterets dans le flanc les Boches, si ce matin-là les soldats n'avaient pas comme toi cru à la possibilité d'une contre-attaque heureuse, s'ils avaient attaqué avec l'impression de se vouer à un sacrifice inutile, où serions-nous aujourd'hui!

Je sais que l'optimisme a ses défauts : en déclarant que tout va bien on empêche les corrections et les réformes. La discussion, quelquefois, fait naître la lumière et, encenseur que tu étais, on pouvait à cause de toi s'endormir dans une vaine sécurité.

Oh! tu as les défauts de tes qualités, sache-le, mais j'aime mieux tes fautes que celles de ceux qui te blâment, car, s'ils dénigraient tout, ils n'avaient pas l'espoir de corriger, et ils auraient laissé tout là, un beau jour, en déclarant que tous les sacrifices étaient inutiles et que n'importe quelle paix bâclée et était préférable à tous les nouveaux efforts. Mais tu étais là, avec ton imagination infatigable; c'était un petit article qui d'abord mettait les combattants hors d'eux! bourrage de crâne!... mais, tout de même, entretenait la lueur, la lumière, la confiance, la flamme.

Ah! en ai-je entendu des soldats protester contre l'écho optimiste, l'entrefilet prometteur, l'article lyrique, mais quand, tout à coup, ils tombaient sur les lignes désabusées et les chroniques chlorotiques, ils haussaient les épaules :

— Je ne sais pas si on les aura, mais ils ne passeront pas!

C'est le bout des concessions que pouvait faire ce poilu, et cette idée-là était entrée à ce point dans sa tête qu'aux pires heures des retraites de mars, de mai ou de juin 1918, il n'y a pas un combattant, pas un seul, qui ait eu l'impression que la grande ligne de résistance pouvait se décoller d'un coup et qu'ils seraient balayés comme des feuilles.

— Ils ne passeront pas!

Bourrage de crâne?

Que non! Les régiments ont pliés sous le choc, mais à chaque minute, après le premier affolement, la contre-attaque se déclenchait, calait les lignes, la retraite s'organisait pas à pas; un bataillon, dans un élan de rage, reprenait, pour retarder le recul d'une heure, la gare de Ternier; les tirailleurs de Mangin remontaient les pentes de l'Oise et sauvaient Compiègne; les cavaliers, après une étape de 100 kilomètres, arrivaient à Cassel, acclamés par les Anglais qu'ils venaient soulager. Si de tels héros n'avaient pas eu le cœur gonflé de la plus sereine confiance, pouvait-on exiger d'eux de si merveilleux efforts?

Ce n'est pas le bourrage de crâne qui donne aux combattants une telle conscience du devoir et une pareille foi. Non! car ceux qui vont vers le terrain, qui vivent d'une vie constamment sacrifiée, peuvent trouver dans le fond d'eux-mêmes des ressorts toujours bandés et des courages qui ne s'affaiblissent point. Mais ceux de l'arrière? Ne fallait-il pas, pour entretenir une vaillance plus ferme, une sorte de fanfare qui enfiévrât leurs cerveaux? La vérité est très belle, mais c'est une dangereuse liqueur qui, si elle grise les uns, soûle les autres, et tous les esprits de la foule ne sont point susceptibles de goûter l'amère saveur d'une vérité impitoyable. Un matin d'attaque, en Champagne, une compagnie fléchissait sous un tir de mitrailleuse très dangereux. Le lieutenant, un gamin, se retourne et dit à ses hommes : « Aucun danger! ils tirent trop haut! » Bourrage de crâne! mais cela suffit pour ranimer ses compagnons de combat, la tranchée d'en face fut occupée; le petit lieutenant laissa une jambe dans l'aventure, mais avec la satisfaction de n'avoir pas fait un sacrifice tout à fait inutile. Les bourreurs de crâne n'ont pas toujours payé de leur personne, mais la tâche qu'ils s'étaient assignée n'était pas sans valeur et, à cause de la victoire à laquelle ils n'ont jamais cessé de croire, on peut dire que leurs exagérations — et même leurs mensonges! — ont été préférables au pessimisme des uns et surtout à la lâcheté des autres.

Capitaine André P...

« J'ai vu », publication bi-mensuelle illustrée, est en vente au prix de 60 centimes dans tous les Magasins et Dépôts de la « Petite Gironde », ainsi que chez tous les marchands de journaux.

BIBLIOGRAPHIE

LES FAUSSES NOUVELLES DE LA GRANDE GUERRE, par le docteur Lucien-Graux (l'Edition française illustrée).

L'accueil fait aux deux premiers tomes de cet ouvrage, la prompte diffusion qu'ils ont connue dispenseraient de recommander le troisième. Mais on ne peut s'interdire d'admirer une fois de plus et la documentation d'une abondance, d'une variété presque invraisemblables que l'auteur a réunie, et le talent avec lequel il coordonne et présente ses observations

Ouvert par une discussion serrée des « nouvelles » provoquées par l'offensive sur la Somme, ce volume passe ensuite à la période roumaine, aux premiers enthousiasmes, aux déconvenues qu'elle suscita. Puis, sous ce titre : Fumées de pessimisme, mirages de paix, le docteur Lucien-Graux aborde l'examen du moral français en décembre 1916, esquisse une critique judicieuse de sa condition. Après la revue du premier trimestre 1917, commence le dépouillement des sottises — si nombreuses — colportées et imprimées au début de la révolution russe. Les efforts tentés aujourd'hui pour trouver les données du problème bolcheviste ne pourront pas méconnaître cette pénétrante étude. Nous voici au vif de l'actualité.

Tout semble actuel, d'ailleurs, dans l'ensemble des « Fausses nouvelles de la grande guerre ». En ces premières journées de la Conférence de la paix, où la presse, le public, les dirigeants eux-mêmes ont besoin d'évaluations strictes, ce livre dégage du fatras où les esprits se sont égarés — où certains s'attardent peut-être encore — une ferme et salutaire leçon. Et il importe de voir plus loin, de ne pas s'attacher qu'à l'intérêt présentement offert par ce recueil. Il faut songer à la valeur qu'il gardera en bibliothèque. Je la crois très grande. Il y aura là davantage qu'un bilan, mieux qu'une référence que les commentateurs, les curieux devront posséder et étudier. Ces « Fausses nouvelles », c'est un prodigieux roman fait de tous les espoirs, de toutes les craintes de toutes les menaces, de tout ce que l'imagination, le désir, les efforts tendancieux ou spontanés des collectivités et des individus a pu accumuler de leurre, de rêve, d'invention. Là sont décomposées, avec un bon sens, un souci de l'équilibre jamais en défaut, les roueries de la propagande, les manœuvres des agences, analysés les suggestions et les calculs. On évoque un Balzac savourant l'intelligence de cette formidable convulsion d'humanité, penché sur un pareil témoignage psychologique et social. L'écrivain du « Mouton rouge », cet ensemble émouvant des contes de la guerre, est le témoin le mieux informé et le plus précis du drame auquel il a participé.

Jean PELLERIN.

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Elèves victimes de la guerre

Notre service d'information a fait savoir que le « Journal officiel » du 16 janvier publiait une série de décrets réglant la situation des étudiants et élèves des grandes Ecoles qui prochainement reprendront le cours de leurs études interrompues par la présence aux armées. Les intéressés trouveront, nous l'espérons, dans ces nouvelles dispositions, non pas un régime de faveur, mais le juste dédommagement de leurs sacrifices si noblement consentis pour la défense nationale.

Aussi faut-il que toutes les mesures prévues à cet effet soient d'une application pratique et rapidement réalisable.

L'Etat, qui s'applique à réparer toutes les infortunes de la guerre, ne peut rester sourd au généreux appel du président de l'A. des écoles primaires supérieures de France en faveur des milliers d'écoliers de 12 ou 13 ans qui, dans les pays envahis depuis 1914, ont été éloignés de tout travail scolaire.

« Qu'on réunisse ces élèves, aujourd'hui des adolescents, écrit leur défenseur, dans des centres régionaux (Lille, Valenciennes, Vervins, Charleville, etc.) Dans ces centres d'instruction, les jeunes gens, aux frais de l'Etat, seraient soumis, avec des maîtres spéciaux, à un régime correspondant au but envisagé. Ce seraient, en somme, de véritables *foyers de récupération* où, l'âge et la bonne volonté aidant, on doublerait, ou triplerait facilement le rendement d'un établissement normal en temps de paix.

Mais il faut surtout faire vite. Le temps perdu est énorme; celui que l'on continue à perdre crée de formidables responsabilités. »

Il ne suffit pas d'admirer l'élan si spontané et généreux de nos amis les Américains, sachons surtout les imiter pour ne plus être esclaves des lenteurs et complications administratives. Dans tous les domaines de notre activité nationale, et en particulier dans celui de notre régime scolaire, suivons le précieux conseil de notre éminent confrère F. Buisson qui, avec sa grande autorité de chef universitaire, nous adjure de mettre les intérêts de la patrie au-dessus des misérables querelles des bureaux, des partis et des sectes.

L'Université, après avoir ainsi réparé les maux de la guerre, préparera pour notre pays une jeunesse instruite et laborieuse capable de lui assurer le rang qu'il mérite dans le monde.

L. AMBAUD.

Recherche de disparus

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs qu'à partir de ce jour, les notes pour la recherche des disparus paraîtront régulièrement dans nos colonnes.

Les personnes ou les prisonniers rapatriés qui pourraient fournir des renseignements sur les disparus ci-après désignés sont priés de vouloir bien en aviser les familles :

Sergent Lebret, du 50e d'infanterie, disparu le 26 septembre 1915, à Thélus (Pas-de-Calais). Aviser Mme Lebret, 229, rue Naujac, à Bordeaux.

Soldat Guillaume-Henri Landreau, classe 1911, 32e d'artillerie, disparu le 17 octobre 1916, à Douaumont. Aviser Mme Henriette Landreau, à Cubzac-les-Ponts (Gironde).

Soldat Jean-André Lacambe, du 40e d'infanterie, 11e compagnie, numéro matricule 3734, porté disparu le 1er août 1918, au Frétoy (Oise) ou Rubescourt (Somme). Aviser M. Lacambe, rue de Roquelaure, 33, Bordeaux.

Sergent-major André Longis, du 12e d'infanterie, 1re compagnie, supposé blessé et disparu à Oulches (Aisne), le 21 septembre 1914. Aviser Mme Longis, 28, rue Barrau, Bordeaux.

Pierre Dubosq, 18e d'infanterie, 3e compagnie, classe 1895, disparu le 25 janvier 1915. Aviser M. Jean Dubosq, rue Pessagueyre, 80, Bègles (Gironde).

Soldat Lucien-Hector Servent, classe 1913, du 50e de ligne, 7e compagnie, 2e bataillon, disparu à Digny (Ardennes), le 24 août 1914. Aviser sa mère, Mme Servent, chemin des Vistandines, 106, Talence.

Soldat François Dusseller, du 418e régiment de marche, 11e compagnie, 3e bataillon, porté blessé au bras le 16 avril 1917, et qui n'a plus donné de ses nouvelles. Aviser son père, M. Dusseller, à Saint-Sauveur, par Pauillac (Gironde).

René d'Ageolle, soldat, 1er d'infanterie, 1re compagnie disparu le 19 avril 1917, à Craonne. Aviser Mme veuve d'Ageolle, 23, rue de Lurbe, Bordeaux.

Albert Boyon, du 20e d'infanterie, 1re compagnie, disparu au combat de Mesnil-les-Hurlus, le 29 décembre 1914. Aviser Mme Boyon, au Tourne (Gironde).

Pierre-Simon Cammas, caporal au 49e régiment d'infanterie, 7e compagnie, matricule 014791, disparu aux abords du fort de Douaumont, le 23 mai 1916. Aviser Mme veuve Cammas, 29, rue de la Mairie (Cenon).

Jean-Baptiste Leroux, 8e régiment d'infanterie, disparu le 12 mars 1915, à Mesnil-les-Hurlus (Marne). Aviser Mme Leroux, 27, cours Victor-Hugo, Cenon.

Prisonniers se trouvant au camp d'Erlangen au mois d'octobre 1918 avec le soldat Elie Chenu, du 257e sont priés de donner si possible des renseignements à Mme Chenu, rue Judaïque, 117, à Bordeaux.

Théodore Delest, territorial au 112e (dépôt : Gap, Basses-Alpes), 5e compagnie, 2e bataillon, classe 1895, disparu depuis le 30 mars 1918, dans la Somme. Aviser Mme Delest, rue Saint-Remi, 37, Bordeaux.

Victor Boué, soldat au 288e régiment d'infanterie, disparu à Vaux-les-Palameix (Meuse). Aviser Mme Aurélie Boué, à Empeyron, commune de La Sauvetat (Gers).

Francez-Charlot, soldat au 288e d'infanterie, disparu le 24 septembre 1914, à Vaux-les-Palameix (Meuse). Aviser Mme Francez-Charlot, impasse Sainte-Ursule, 20, Bordeaux.

Pierre Camblong, soldat au 283e régiment d'infanterie, disparu le 22 août 1914. Aviser M. Mathieu, impasse Sainte-Ursule, 20, Bordeaux.

André Brousse, sergent, 131e d'infanterie, 11e compagnie, matricule 335, recrutement de Libourne, disparu le 14 octobre 1918. Aviser Mme André Brousse, Vignonet St-Emilion (Gironde).

Roger Pambrun, caporal, 7e colonial, 3e Cie, 3e section, classe 1909, mle 011.258, disparu le 22 août 1914, bataille de Saint-Vincent. Aviser Mme veuve Pambrun, 19, cours Cicé, Bordeaux.

Félix Caussarrieu, lieutenant, 13e Cie, 273e d'infanterie, disparu à Soilly, près de Dormans (Marne), le 15 juillet 1918. Ecrire à Mme Caussarrieu, Libourne.

Guy Polanceau, caporal, mle 209, escadr. G. B. 5, B. R. 127, disparu le 31 mars 1918 (vallée de l'Avre). Aviser sa mère, 177, rue Saint-Honoré, Paris.

Edouard Tanet, soldat, 9e bataillon de marche d'infanterie coloniale du Maroc, 1re Cie, disparu dans les Ardennes le 30 août 1914. Aviser Mme Tanet, 9, avenue de Mirmont, Caudéran (Gironde).

Marcel Crouset, soldat, secrétaire du colonel, au 11e d'infanterie, à Montauban, disparu en Belgique le 22 août 1914. Aviser Mme veuve Besson, 17, rue Dublan, Bordeaux.

Alfred Escoubas, sergent au 233e d'infanterie, 19e Cie, blessé et fait prisonnier dans la nuit du 2 au 3 octobre 1918, devant Vaux-les-Mourons, en Champagne. Aviser M. Escoubas, commis principal des douanes (hôtel de la douane) ou rue Buhan, 26, à Bordeaux.

Sully Montalieu, brancardier au 344e d'infanterie, 22e Cie, disparu le 20 août 1914, au combat de Fax-Fonteny (Lorraine). Aviser M. F. Montalieu, au Haillan (Gironde).

Quercy, sergent au 9e d'infanterie, tombé au combat de Bertrix (Belgique), le 22 août 1914. Aviser M. Quercy, 9, rue Huguerie, à Bordeaux, et donner renseignements sur mort et lieu d'inhumation.

Edouard Bodiou, sergent au 144e d'infanterie, 5e Cie, disparu le 26 mars 1918, à Lagny (Oise). Aviser Mme Bodiou, 73, rue du Hautoir, Bordeaux.

André Vaiva, lieutenant au 168e d'infanterie, disparu le 25 septembre 1915 à l'attaque de Champagne (St-Thomas). Aviser M. Vaiva, Lesparre (Gironde).

Valmoy-Jean-Second Roy, soldat, 15e d'infanterie, Mle de recrutement 519, répertoire du corps 014718, disparu à Wyschaëte (Belgique), du 1er au 10 novembre 1914. Aviser Mme Fernande Roy, à Conilh Mauvezin-sur-Gupie, par Castelnau-sur-Gupie (Lot-et-Garonne).

Le musée du souvenir

M. Ournac, sénateur de la Haute-Garonne, et plusieurs de ses collègues viennent de déposer une proposition de loi intéressante. Elle tend à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées pour y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires.

Voici le texte de cette proposition et de l'exposé des motifs :

Au moment où recommencent les travaux de remise en état des régions du Nord dévastées par les hordes allemandes, travaux qui doivent être poursuivis avec l'ardent désir de permettre aux habitants de reprendre au plus tôt leur vie normale, il semble qu'il serait de la plus haute utilité de perpétuer à jamais, dans le cœur de tous les Français, le souvenir des destructions et des crimes commis par l'envahisseur et d'empêcher que, sous les effets du temps, s'atténue l'horreur des atrocités allemandes.

Paraphrasant la trop célèbre maxime de la « haine créatrice » empruntée à la farouche conception de la « force accoucheuse des sociétés » par les nébuleux philosophes d'outre-Rhin, nous estimons qu'il y a lieu de laisser en leur état actuel, soit un groupe de ruines, soit un village dévasté, pour en faire un musée de saisissante documentation, rappelant aux générations de l'avenir quelle fut l'œuvre des modernes vandales adeptes de la force brutale.

Et de même que sous l'ancienne Rome, on associait les jeunes enfants aux grands événements de la vie pour leur en faire garder l'empreinte nécessaire, de même nous voudrions voir initier au culte du souvenir les enfants de nos écoles qui seraient conduits, chaque année, aux lieux mêmes de dévastation conservés intacts.

De plus en plus s'est répandue la pratique des caravanes scolaires, des voyages d'écoliers, ainsi récompensés de leur travail de l'année. L'organisation, sous la conduite de leurs maîtres — dont beaucoup furent parmi les héros de la grande guerre — de voyages aux pays de la désolation, serait pour eux une vivante leçon de choses associant dans leur jeune âme l'avenir de la patrie avec la haine de l'Allemand.

Oublier les assassinats de femmes, d'enfants, de blessés, sans défense, la destruction systématique des monuments tels ceux de Louvain, Reims, Arras et tant d'autres, l'horrible forfait commis contre miss Edith Cavell, le torpillage du Lusitania, serait un crime.

Il faut que la France de demain sache et se souvienne pour qu'elle haïsse la guerre et ceux qui la déchaînèrent, pour éviter aussi le renouvellement de ces horreurs.

Telles sont les idées qui ont inspiré la proposition de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er. — Une commission, dont les membres seront nommés par le ministre de la guerre et le ministre de l'instruction et des beaux-arts, désignera une ruine ou un ensemble de ruines — quartier de ville, village ou étendue de terrain dévastés — qui sera érigé en lieu de pèlerinage, afin de perpétuer le souvenir des crimes des Allemands.

Art. 2. — Le Conseil général de chaque département désignera annuellement, sur la proposition des directeurs des écoles primaires, quatre élèves, choisis parmi les meilleurs et les plus âgés, pour constituer des caravanes scolaires qui se rendront, sous la conduite de leurs maîtres, au lieu de pèlerinage institué comme il est dit à l'article 1er.

Art. 3. — Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente loi feront l'objet d'une disposition spéciale de la loi de finances.

Les transatlantiques en route

New-York, 4 février. — Dimanche, le « Rochambeau » a fait route pour le Havre, quittant New-York, reprenant le service régulier interrompu durant la guerre. Le « Rochambeau » avait à son bord 531 passagers, sur lesquels 400 soldats polonais qui venaient de terminer leur instruction militaire au camp de Niagara-on-Lake.

Le « Chicago » a fait route pour Bordeaux, le « Guiseppe-Verdi » pour Gênes, et les cargos « Westpool » et « Red-Wing », de la Red Star Line, pour Anvers.

Petite correspondance

Nous informons nos lecteurs que la rubrique « PETITE CORRESPONDANCE » sera désormais rouverte dans nos colonnes. Il y sera répondu, dans la mesure de la place disponible, à toutes les questions intéressantes qui nous seront adressées par nos lecteurs.

Le Secours d'urgence dans les régions libérées

Section de Bordeaux et du Sud-Ouest

37e LISTE DE SOUSCRIPTION

Les enfants de l'Aérium d'Arès pour les enfants des régions envahies...Fr.	20 »
Collecte à Pauillac par Mme la comtesse de Ferrand	680 »
Command^t Boucher, La Rochelle	20 »
Le sergent Capet et les travailleurs coloniaux, cours du Médoc (troisième envoi)	48 75
M D. S. ?	30 »
M. Cathala	100 »
Vive la France! (Libourne)	5 »
Anonyme, X.	500 »
Comité des Assureurs maritimes de Bordeaux	100 »
Mme veuve J. Chauvet	100 »
P. Feuillan	100 »
Mme veuve Prosper Feuillan	100 »
J. F.	100 »
Mlle Germaine Feuillan	20 »
Mlle Irma Bahus	20 »
Comité bernais de secours aux prisonniers de guerre (comité de Bordeaux)	500 »
Société nouvelle du Café de Bordeaux	1,000 »
Vive la France!	5 »
Boulet, Saint-Martin-Lars	5 »
S..., Anonyme	2 70
Ecole de filles d'Yvrac	2 20
Membres de la cour d'appel de Bordeaux	500 »
Med et Cel	20 »
Total...Fr.	3,978 75
Listes précédentes...Fr.	279,549 75
Total à ce jour...Fr.	283,528 50

Les souscriptions en espèces sont reçues chez M. R. de Bethmann, trésorier, 83, quai des Chartrons, qui peut faire encaisser à domicile sur demande.

Et dans les bureaux de la « Petite Gironde », 8, rue de Cheverus. Les dons en nature sont toujours reçus au dépôt de l'Œuvre, 25, rue des Remparts.

Le comité fait appel aux personnes qui ont prêté, pour les blessés, des lits, couvertures, etc., aux hôpitaux, en leur demandant de le faire profiter des objets qui leur seront rendus.

Un traitre flamingant condamné à mort

Bruxelles, 4 février. — Le conseil de guerre vient de condamner à mort un flamingant notable. Robert Dewael, ingénieur agricole, membre du fameux Conseil des Flandres créé par les Boches, et professeur à l'Université de Gand. Dewael est un jeune homme de vingt-huit ans. Lorsque la guerre éclata, il venait de terminer ses études à l'Université de Louvain.

Le Carnet de la Femme

The Lady's book

Le printemps, plus proche que ne le laisse supposer le ciel vieux rose, d'où la neige tombe... ramène, à la seule évocation de son nom magique, les expositions de blanc et des modèles inédits de chemises, de combinaisons, blouses, corsets, chemisettes, liseuses — sans oublier les casaques de laine tricotée, à col et revers grattés, ravissantes et très pratiques. Les nuances en vogue sont le nattier, mauve, marine, crème. Il y a aussi des amours de gilets, gilets-plastrons, plastrons, en crêpe de chine, bengaline similisée, se fermant par un seul bouton ou à volonté, et des bonnichons de Tulle, de crêpe et Valenciennes, filet, jolis, jolis... et des jetés de lit, des rideaux d'un tentant!!!... Quelle profusion d'entre-deux, de bandeaux, de jours! Le filet flirte avec la broderie, la Valenciennes avec le Cluny et il y en a pour toutes les bourses, tant dans le Point de Paris que dans les dentelles Torchons, le Milan, le Venise, etc. Je vous dis que le soleil est moins loin qu'on ne s'en doute, et qu'il faut se munir en vue des beaux jours.

N'oubliez pas que le dernier chic est de se vêtir de façon très élégante et aussi légère, aussi claire que possible sous le manteau ou la cape de fourrure. Rien n'est parisien comme le corsage gentiment ouvert, ou un haut de costume vaporeux s'apercevant sous du vison, de la loutre ou du ragondin. Je ne saurais trop conseiller de belles doublures pour les vêtements.

M. Zabka, l'habile maître fourreur de la rue Margaux, 27, Bordeaux, a des choix très heureux que nos élégantes apprécieront. Sa coupe est parfaite, ses fourrures de première qualité, ses tissus délicieusement choisis. C'est le moment de s'offrir un manchon et une écossaise en renards blancs si voyants et habillés. Le soir au bord de la mer, cet été, vous vous réjouirez de votre achat.

C'est le moment aussi d'acheter à *La Parfumerie Ninon, 31, rue du Quatre-Septembre, Paris,* la poudre de riz : *Le Duvet de Ninon,* blanche, rosée, naturelle ou rachel indispensable pour sauvegarder et embellir l'épiderme.

Pour détruire les poils et duvets importants du visage, des bras et des jambes, adressez-vous à *La Faculté de Beauté, 3, rue Huguerie, 30, allées de Tourny, Bordeaux,* et réclamez-y : *La Poudre dépilatoire du Dr Daru,* absolument végétale. Tél. 10-52.

ROLANDE.

« Nina la ridée ». — Votre teint sera net et clair par l'emploi régulier de *« La Brise Exotique » (Eau), Parfumerie Exotique, 26, rue du Quatre-Septembre, Paris.*

« Miss K... » Bordeaux. — Je suis ravie de votre satisfaction du *Dentifrice Le Cressol,* en vente partout sous ses quatre formes : pâte, liquide, poudre, savon.

Revue de la Semaine

Bordeaux, 2 février.

GRAINS ET FARINES

Blés. — Les chutes de neige ont été assez abondantes depuis quelques jours, et dans le Centre et le Nord surtout, la couche de neige est assez épaisse pour protéger la plante des rigueurs d'un froid trop intense.

Les travaux des champs sont arrêtés, et on se préoccupe surtout des semailles de printemps, espérant que le gouvernement facilitera la circulation des blés de semences et des engrais plus nécessaires que jamais.

Les offres de la culture ont eu une certaine importance, mais le déplacement de la marchandise est toujours aussi difficile et paralyse les transactions.

On cote : Blés de pays, 75 fr. les 100 kilos nets, nus, pris en culture.

Farines. — La situation ne se modifie pas; malgré la difficulté des transports, l'approvisionnement est régulier.

On cote : Farine entière ou mélangée de succédanés, 50 fr. les 100 kikios nets, nus, pris au moulin.

Issues. — La demande est très active avec le retour du froid, et les arrivages sont devenus moins importants sur notre place.

On cote : Son, 46 fr. les 100 kilos nets, nus, à la consommation.

Maïs. — Les transactions sont nulles, cette céréale restant toujours soumise à la réquisition, alors que les besoins de la consommation sont très grands.

On cote : 55 fr. les 100 kilos nets, nus, en culture.

Avoines. — La situation ne s'améliore guère, et les distributions faites par le comité de répartition n'ont aucune importance, étant données les besoins de la consommation.

On cote : 55 fr. les 100 kilos nets, nus, pris en culture.

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 5 février 1919

(20)

La Voix sur le Fil

Grand roman cinématographique en 15 épisodes

Par MM. Paul BERTHELOT et René PUJOL

TROISIEME EPISODE

Dans les griffes de l'ennemi

CHAPITRE XXI

Chez l'ennemi

(Suite)

C'était un écusson italien, banal comme ils le sont tous. Mais à côté on avait peint en blanc une main coupée.

— Voici un attribut bizarre, dit Leroy.

— C'est vrai, dit Knight. C'est un souvenir... Un de mes aïeux, le comte Laborde de Lachlass, ayant perdu une main à la guerre, fit appel à un audacieux chirurgien, qui lui en greffa une autre...

— Merveilleux! merveilleux! dit Leroy.

— C'est, je crois, la première tentative de ce genre qui ait réussi!...

— Et quelle main était-ce, la droite ou la gauche?

— Je l'ignore, dit Knight, mais le dessin l'indique : c'est la droite...

Il promenait l'index sur l'écusson. Sa manchette s'était relevée. Leroy aperçut une cicatrice sur le poignet.

— La trace d'une blessure? demanda-t-il.

Knight retira vivement la main.

— Un accident de chasse... de chasse au sanglier. Un coutelas dont le cran d'arrêt n'a pas tenu, et qui s'est refermé.

— Vous auriez pu vous couper la main, comme votre aïeul, dit Leroy.

— L'esprit de famille!... dit Knight en riant. Mais aurais-je trouvé le chirurgien?

Ils parlèrent d'autre chose, mêlant cette fois Marion Sagel à la conversation.

Vers onze heures, Leroy se leva pour prendre congé.

— Déjà? dit Knight.

— Oui... vous m'excuserez, mais je suis très fatigué... Mademoiselle, j'ai mon auto, continua-t-il en s'adressant à Marion. Vous plait-il que je vous dépose à votre hôtel?

Knight empêcha Marion de répondre.

— Oh! Monsieur Leroy, ne nous privez pas de la présence de la divette... Rien ne vous presse, Mademoiselle, restez encore un peu...

La jeune fille n'osait parler. Cette fois, les deux hommes se heurtaient de front. Qu'allait-il en advenir?

— Je crois, dit Leroy d'une voix ferme, que Mademoiselle préfère rentrer avec moi.

— Qu'elle décide librement, dit Knight, en fixant hardiment Marion.

— J'ai la migraine, dit-elle. Il vaut mieux que je m'en aille avec M. Leroy.

Knight ne pouvait plus insister.

— Tous mes regrets, dit-il.

Leroy ne prolongea pas les adieux. Il fit rapidement le tour de l'assistance et sortit avec sa protégée.

— Oh! merci! dit-elle à Leroy quand ils se trouvèrent sous la voûte étoilée. Vous m'avez sauvée!...

Leroy ne voulut pas alarmer Marion. Mais il était loin d'être tranquille. Incontestablement, Knight ne l'avait pas attiré pour qu'il lui enlevât Marion et se retirât ensuite sain et sauf. L'attaque n'avait pas eu lieu dans la maison, parce que le persécuteur de Marion évitait de se compromettre, mais elle était imminente.

— Marchez près de moi, dit-il à Marion.

Ils descendirent le court escalier. Un couple de bandits surgit à leur passage. Ils parurent surpris; ils n'attendaient qu'une personne, il s'en présentait deux.

Le plus petit s'élança vers Marion. Le second fut accueilli par un formidable coup de poing, le « crochet » favori de Leroy, à la pointe du menton. Il s'écroula. Se voyant seul, l'autre s'enfuit. Sans perdre une seconde, Leroy porta Marion dans l'auto, replaça la manette, ouvrit la bouteille d'air comprimé, démarra si promptement que ses bandes ferrées firent jaillir des étincelles.

— Maintenant, oui, nous sommes sauvés! s'écria-t-il.

Cette scène s'était déroulée avec une rapidité inconcevable. Marion n'avait même pas eu le temps de réfléchir au danger qu'il n'existait déjà plus.

— Le sieur Knight en est pour ses frais, dit Leroy, plus exubérant que d'habitude. Cela ne signifie pas qu'il ait dit son dernier mot, mais enfin... Marion, je vous enlève. Vous passerez la nuit chez moi, dans la chambre d'ami...

Elle accepta avec reconnaissance.

Mais tout n'était pas fini. En rentrant chez lui, où les choses et les êtres étaient dans le même ordre et le même calme qu'à son départ, Leroy fut averti par Jeanne-Anne qu'un peu après neuf heures on était venu porter une lettre.

La missive disait :

« Mon cher Ami,

» Je ne suis plus en sûreté à New-York. On en veut à mon existence, sans que je comprenne pourquoi. Je n'ai rien fait à personne, et on veut me tuer. C'est inadmissible.

» J'ai pris la résolution de partir sur mon yacht. Je lève l'ancre ce soir à minuit et demi.

» Comme je serais heureux de vous serrer la main une dernière fois, venez au dock E si vous n'êtes pas pris par vos affaires.

» Votre malheureux ami,

» Edouard CLARVAN. »

Leroy froissa nerveusement le papier.

— Sapristi de sapristi!... Ce jeune écervelé nous causera donc toujours de l'ennui?

— Qu'allez-vous faire? demanda Marion.

— Le protéger, s'il y a lieu, parbleu!...

— Vous allez au dock?

— Je ne risque rien, ma chère Marion... D'ailleurs, nous allons prendre nos précautions. Quelle heure est-il? Onze heures et demie... Cronin est toujours à son bureau à cette heure-là... Téléphonez-lui de venir me rejoindre avec une bonne équipe... A tout à l'heure.

CHAPITRE XXII

L'aventure d'Edouard Clarvan

Dans un sous-sol qui s'aérait péniblement par un petit soupirail, ils étaient cinq à jouer au poker. A eux cinq, ils devaient totaliser au moins cent ans de prison.

Coiffés de casquettes plates, le buste pris dans des chandails dont le col déroulé leur montait jusqu'aux oreilles, ils défendaient âprement les sous qu'ils risquaient sur la table graisseuse.

— Ouverture aux rois! dit Evans en distribuant à la ronde des cartes outrageusement graisseuses.

— Je passe parole! dit son voisin, un petit maigriot qui répondait au joli nom de Sans-Foie.

— C'est ouvert de quatre sous! dit le suivant, Bébé le Borgne.

Comme de juste, tout le monde suivit. Evans rafla le pot avec un carré de dix. Là-dessus, Sans-Foie reprocha aigrement à Bébé le Borgne d'avoir fait une fausse ouverture. Bébé le Borgne protesta de son honnêteté, et menaça son interlocuteur de lui faire rentrer son mensonge dans la gorge. A quoi Sans-Foie riposta qu'il serait curieux de voir ça. Cette invite détermina Bébé le Borgne à exhiber un coutelas qui, ouvert, faisait un bon demi-mètre. Pour se mettre au diapason, Sans-Foie proposa à l'admiration de l'honorable société un nerf de bœuf agrémenté d'une boule de plomb.

Les choses se fussent certainement gâtées sans l'intervention d'Evans.

— Silence! dit-il. Le patron a besoin de nous.

Il faut croire que ledit patron était redouté de ses séides, car tout rentra immédiatement dans l'ordre. Bébé le Borgne rengaina sa lardoire, et Sans-Foie fit modestement disparaître son casse-tête.

Les habitudes du patron devaient être connues des habitants de la cave. En effet, ils ne dirigèrent pas leurs regards vers la porte, mais vers le soupirail.

Un bras nu, au poignet marqué d'une cicatrice, se glissait entre les barreaux de la petite fenêtre. La main s'ouvrit, laissa tomber un papier et fut retirée. La visite du patron était terminée.

Evans, qui paraissait être le chef de la bande, ramassa le papier. Il le déplia avec une espèce de solennité, et lut :

« Se rendre tout de suite au dock E. S'emparer du jeune homme qui viendra s'embarquer sur le yacht « Californian ». Ne pas le blesser. Le conduire au refuge n° 14, où il sera gardé à vue. »

— Y a bon!... s'exclama un géant qu'on appelait Quinze-Grammes par antithèse.

Quant au cinquième sinistre personnage, Jack la Terreur, il soupira, et d'une voix douce :

— Dommage qu'il ne faille pas le refroidir... Il y a si longtemps que je n'ai pas vu couler le raisiné.

En argot, le raisiné, c'est le sang.

Les préparatifs de départ furent vite faits. Ces messieurs portaient toujours sur eux leurs armes et leurs bagages — surtout leurs armes.

— Mes enfants, dit Evans, il s'agit de ne pas rater le type si vous voulez du pognon demain.

— Et s'il se défend? demanda Sans-Foie.

— Ne lui faites pas de bobo...

— Pas même quelques petits coups de poing pour le distraire?... fit Bébé le Borgne.

— Si tu veux... mais Quinze-Grammes ne cognera pas.

— C'est bon, dit le géant, on se contentera de caresser le Monsieur.

Ils connaissaient le port comme leur poche. Evitant, sans doute par correction, les douaniers et les policemen, ils se dirigèrent tout droit vers le dock E.

Le « Californian » ne fut pas difficile à situer. Mouillé à une encâblure du bord, il était prêt à prendre la mer, et la légère fumée qui montait de sa cheminée indiquait qu'il était sous pression.

— Voilà l'instrument, dit Evans.

— Il est chic, dit Bébé le Borgne, qui avait jadis navigué. Nous travaillons ce soir dans le grand monde.

— C'est pour ça qu'on nous recommande la douceur, dit Jack la Terreur.

— Si j'avais su, dit Sans-Foie, j'aurais mis mon habit et mon gibus.

Tandis qu'ils devisaient ainsi, Evans combinait son plan d'attaque.

Il se posta avec trois hommes derrière un hangar. Tapis dans l'ombre qui les cachait complètement ils ne pouvaient manquer de voir passer tout près d'eux celui qu'ils guettaient.

Sans-Foie fut détaché en sentinelle avancée. En cas d'alerte il devait lancer un coup de sifflet pour avertir ses camarades.

L'attente se prolongea. Mais pour accomplir un mauvais coup, les bandits sont toujours de la patience. Ils ne bougeaient pas plus que la muraille qui les dérobait aux regards indiscrets. Afin de rester éveillé, Quinze-Grammes fumait sa pipe, dont il tenait le fourneau à pleine main pour qu'on ne pût apercevoir la moindre lueur.

Edouard Clarvan ne se montra qu'après minuit. Il était en tenue de voyage, avec un overcoat où fussent entrés facilement trois hommes de sa corpulence, et une large casquette enfoncée jusqu'aux oreilles.

(A suivre.)

Ce feuilleton est le sixième du troisième épisode « Dans les Griffes de l'Ennemi », qui sera projeté dans tous les grands cinémas du Sud-Ouest à partir du vendredi 7 février.

Le Plus Puissant Antiseptique
NON TOXIQUE

ANIODOL

(INTERNE) FERMENT INTESTINAL (INTERNE)
GUÉRISON CERTAINE DES
Entérites
Troubles gastro-intestinaux
Diarrhée infantile, Fièvre typhoïde
Tuberculose et toutes Maladies infectieuses.
Dose : 50 à 100 gouttes par jour en deux fois, dans une tasse de tisane après les repas.
PRIX : 3'90 le Flacon. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.
Renseignts et Brochures : Sté de l'ANIODOL, 40, Rue Condorcet, PARIS.

COUTELLERIE ARGENT NACRE IVOIRE CORNE ÉBÈNE SERVAN Place Gambetta Cours Intendance :: BORDEAUX ::

GUÉRISON DE LA HERNIE

Institut Herniaire
140, Boulevard Richard-Lenoir, PARIS

Journellement sollicité par des hernieux, **M. le Directeur VERDIER**, de l'Institut herniaire de **Paris**, visitera régulièrement votre **région**, où il fera l'application des appareils les **plus nouveaux** et les plus **scientifiques**.
Ces appareils sont le précieux chef-d'œuvre d'une conception **para-médicale**. Par leur richesse thérapeutique, **LA HERNIE N'EXISTE PLUS**, de même que par leur application judicieuse **TOUTES LES HERNIES DISPARAISSENT**.
CET EMINENT PRATICIEN recevra à :
Tarbes, 5 et 6 février, hôtel Henri-IV.
Oloron, vendredi 7 février, hôtel Loustalot.
Dax, 8 et 9 février, hôtel de l'Europe.
BORDEAUX, 10 février, hôtel du Centre, rue du Temple.
Orthez, mardi 11, Grand-Hôtel.
Bagnères-de-Bigorre, mercr. 12, hl Bousquet.
Lourdes, jeudi 13, hôtel de France.
Angoulême, samedi 15, hôtel des 3-Piliers.
Bayonne, dimanche 16, hôtel Moderne.
Pau, lundi 17 février, hôtel de l'Europe.
CEINTURES ABDOMINALES, CHUTES DE MATRICES, BAS A VARICES

COGNAC PELLISSON
Garanti Pur Vin des Charentes
Agent : G. DAVID, Entrepôt, 19, rue Cornac, BORDEAUX

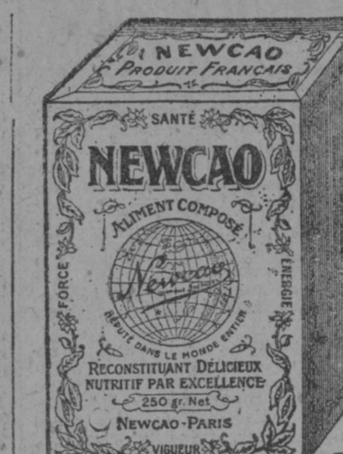

NEWCAO est le Déjeuner des Gourmets et des Délicats.
NEWCAO est sucré et nutritif.
NEWCAO est sain, exquis et fortifiant.
NEWCAO est assimilable et ne constipe pas.
VENTE EN GROS :
Établissements Louis MICHEL
99, Rue Oberkampf, PARIS (XIe)

Farine Lactée
Aliment des Enfants et des Convalescents.
CH. HEUDEBERT
Vente : Mons d'alimentation et 118, faub. St-Honoré, Paris.
Dem. Catal. Prod. de Régime. Usines de Nanterre (Seine).

Je ne fume que le NIL

Asthme Poudre Cigarettes D'CLERY
Echons OPPRESSIONS
53, Boul^d St-Martin, Paris.

EN VENTE dans les magasins et dépôts de « La Petite Gironde »
AGENDA
de l'Annuaire de la Gironde pour 1919
Prix : 2 francs.
Envoi franco et recommandé contre mandat-poste de 2 fr. 40 adressé au directeur de la *Petite Gironde*, à Bordeaux.

Apprenez chez vous rapidement la
COMPTABILITÉ
en vous adressant (programme gratuit)
aux Etablissements JAMET-BUFFEREAU
67, Cours Pasteur, BORDEAUX

A VENDRE
INVENDUS DE JOURNAUX
Il n'est pas livré moins de 50 kilos
Prix variant suivant importance de la commande. — Pour traiter, s'adresser 7, rue Guiraude, 7, à Bordeaux.

ASTHME REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Tres Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

DEMANDEZ
Le Chrono Start.

pour HOMME ou DAME
Métal argenté inaltérable.
Mouvement de haute précision
CADRAN 24 HEURES Garantie 10 ans sur bulletin. PRIX **35 fr.** *joindre Montant à la Commande* plus 1 f. p^r port
Sté des Etabts **Jean BENOIT**, Manufacture principale d'Horlogerie à **BESANÇON** (Doubs). Envoi Album IV contre 0.25 en timbres.
CADEAU. — A l'occasion de ses récents agrandissements et au prix de réels sacrifices, la Société des Etablissements **Jean BENOIT** fera bénéficier toute commande lui parvenant avant le 28 février prochain d'une réduction de **10 o/o** sur tous ses articles catalogués et notamment sur le **"Chrono-Start"** qui sera jusqu'à cette date expédié au prix de : 31 fr. 50 au lieu de 35 fr.

SAVEZ-VOUS ENFONCER UN CLOU
Economisez vos Chaussures en les RESSEMELANT VOUS MÊMES avec
SMELDUR en cuir chromé imperméable 3 fois plus solide que le meilleur cuir
91, RUE LAFAYETTE, PARIS (9e)
ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE

Rhume de cerveau
GOMENOL-RHINO
Dans toutes les bonnes pharmacies : 5 fr. et 17, rue Ambroise-Thomas, Paris, contre 5,25 (impôts compris)
Prévenit certain contre la
Grippe espagnole

Les Directeurs { G. CHAPON, M. GOUNOUILHOU
Le Gérant, G. BOUCHON. — Imprimerie spéciale

ELECTRICITÉ
TRANSPORT DE FORCE ET INSTALLATIONS D'USINES, CHEMINS DE FER, THÉATRES, CHATEAUX, etc.
Anciens Etabts **CLÉMANÇON** PARIS Fondés en 1828
Agence BORDEAUX et SUD-OUEST, 17, cours Tourny, Tél. 44 73

LE THERMOGÈNE
Guérit

en une nuit
RHUMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, DOULEURS, NÉVRALGIES, RHUMATISMES, LUMBAGOS, TORTICOLIS, POINTS DE COTÉ.
Le Thermogène
est un remède sûr, facile, prompt, n'imposant aucun repos ni régime.
Appliquez la feuille d'ouate sur le mal de façon qu'elle adhère bien à la peau.
REFUSEZ
toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus du
"Pierrot crachant le feu"
La Boîte (hausse provisoire) : 2 fr. 20, impôt compris.

PHOSCAO
Régularise les fonctions de l'Estomac, supprime les tiraillements, les aigreurs et les pesanteurs ; régénère le sang, fortifie les nerfs et les muscles ; redonne la santé aux anémiés, aux convalescents et aux vieillards.
Le **PHOSCAO** est un véritable " aliment-remède ".
Grâce à ses phosphates calcaires, à l'azote de ses albuminoïdes, à l'acide nucléique sous ses formes assimilables de chaux et de magnésie, le Phoscao constitue un puissant reconstituant des forces musculaires et nerveuses.
Le Phoscao est en vente dans toutes les Pharmacies
Administration : 9, r. Frédéric-Bastiat, PARIS

FAITES des ÉCONOMIES
par
l'usage des SAVONS
LA PERDRIX
72 o/o d'huile.
SAINT-MARTIAL
60 o/o d'huile.
LE CORAN ET M. P. & C.
à base d'oléine
ET DES
LESSIVES
Mousseuses et Savonneuses
LE CORAN BLEU
L'ANÉMONE
Produits essentiellement Français
Marques déposées.
fabriqués dans les Usines
HUILERIE · SAVONNERIE · STÉARINERIE
de la Cie Gle de l'Afrique Française
BORDEAUX — 4, *Rue Esprit-des-Lois*, 4 — BORDEAUX

Consommé partout **ANIS DEL OSO** dans les Etablissements de premier ordre

LA PLUS JOLIE PARURE DE LA FEMME

LA MAITRESSE DE MAISON. — Avant mon chocolat, mon chapeau et mon collier, donnez-moi le flacon de CHARBON DE BELLOC. C'est lui qui me donne de l'appétit, de bonnes digestions et une bonne santé ; et la santé, voyez-vous, c'est la plus jolie parure d'une femme.
L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.
Prix du flacon de Charbon de Belloc en poudre : 3 fr. 50. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 2 francs. — Dépôt général : Maison **FRERE, 19**, rue Jacob, Paris.

L'APALUDOL *EN VENTE dans toutes les Pharmacies* **Prévient et Guérit LE PALUDISME**
F. AUCLAIR, Docteur-ès-Sciences
Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
LABORATOIRES A AIGURANDE (INDRE)
Dépôt Général : 38, rue St-Ferdinand, Paris
FRANCO POSTE CONTRE 0 FR. 90

500,000 francs à gagner avec **10** francs
en achetant un **BON PANAMA A LOTS**, conformément à la loi du 12 mars 1900, payable 10 fr. de suite et le solde par mensualités.
TOUT TITRE NON GAGNANT EST REMBOURSÉ A 400 FRANCS, DOUBLE DU PRIX D'ACHAT
4 TIRAGES PAR AN
(15 Février – 15 Mai – 16 Août – 15 Novembre)
145 Gros Lots de 500,000 — 250 Gros Lots de 100,000, etc.
145 » 250,000, soit 17,405 Lots pour un total de
162 MILLIONS 800,000 fr.
Garanti par un Capital-Espèces déposé au Crédit Foncier de France.
Pour recevoir le numéro et participer au tirage du **15 Février 1919** envoyez Dix francs à la **BANQUE PONTNAU**, 5, rue Papère, Marseille.
LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES

SANTÉ DES DAMES
A tous les Ages par l'**ÉLIXIR** de
VIRGINIE NYRDAHL
qui fait disparaître les *accidents de la Formation* et du *Retour d'âge* tels que : **Hémorragies, Congestions, Vertiges, Etouffements, Palpitations, Gastralgies, Désordres Digestifs et Nerveux.**
Ce médicament guérit également les Varices et Ulcères variqueux, la **Phlébite et les Hémorroïdes.**
En découpant ce Bon [778] et en l'adressant à
PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

CONSTIPÉS !
si vous avez TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE
LES
PILULES DUPUIS
Laxatives, Antiglaireuses, Antibilieuses, Dépuratives.
ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ
Elles ne donnent **jamais de coliques** parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et **produisent toujours de l'Effet.**
UNE ou DEUX
PILULES DUPUIS
prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.
SE MÉFIER DES INNOMBRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS
Il faut exiger dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (impôt compris) portant une étoile rouge (marque déposée) sur le couvercle et les mots *"Dupuis Lille"* imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

LA TEINTURE IDÉALE
permet aux MÉNAGÈRES
de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS :
coton, laine, mi-laine, soie, etc.
VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

Madame **JEANNE**
A OUVERT SES SALONS DE COIFFURES ET POSTICHES D'ART EN COLLABORATION AVEC MONSIEUR MARCEL
6, rue Huguerie, 6. — BORDEAUX

PRÉVENEZ et GUÉRISSEZ la **Grippe**
par l'**UROMÉTINE** (UROTROPINE FRANÇAISE)
Séance de l'Académie de Médecine du 1er octobre 1918
4 comprimés par jour

DIVORCES Enquêtes en tous pays. Ag. DE VERTURY Ex-Fonctionnaire de la Sûreté et Docteur en Droit, De (Consultations gratuites) Bureaux : 24, r. Rohan Bdx

La Maison LANCEL
26, Cours de l'Intendance, 26
est heureuse d'informer sa clientèle qu'à partir d'aujourd'hui et jusqu'à fin février elle prendra entièrement à sa charge la taxe de luxe sur tous ses articles.
C'est là une occasion favorable de s'offrir ses jolis *Sacs de Dames*, ses *Maroquineries* en tous genres, ses *Bibelots artistiques* et les *Articles de Fumeurs* qui font la spécialité de la Maison LANCEL.

A l'Ecole Berlitz,
46, Intendance, un **COURS** d'**ARABE**
pour débutants commencera le **10 février**. S'inscrire au Secrétariat 2, rue du Temple.

606 INSTITUT SEROTHERAPIQUE BORDEAUX, 25, r. VITAL-CARLES
Brochures et renseignements sur demande

POILS et **DUVETS** sont détruits radicalement en quelques minutes par la crème rosée douce et parfumée **ÉPILIUM**. Flac. 5 fr. Envoi disc. **VALUDE**, 39 bis, rue de Poissy, Paris.

CONTRE-MAITRE CHAUDRONNIER
Mécaniciens, Tourneurs, Chaudronniers
demandés pour Bordeaux par Ateliers de Bassens, 2, r. Esprit-des-Lois, Bordeaux | **BONS SALAIRES**

MALADIES DE LA FEMME
LA METRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir, au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées.

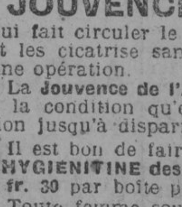

Exiger ce portrait.

Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des élancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible.
Pour guérir la *Métrite*, la femme doit faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.
La **Jouvence de l'Abbé Soury** guérit sûrement mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIENITINE des DAMES** (2 fr. 25 la boîte, ajouter 0 fr. 30 par boîte pour l'impôt).
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la **Jouvence de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir : *Métrite*, Fibrome, mauvaises suites de couches, Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du *Retour d'Age*, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.
La Jouvence de l'Abbé Soury, toutes pharmacies : 5 fr. le flacon ; 5 fr. 60 franco gare. Les 4 flacons 20 fr. franco gare contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen.
Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.
Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury avec la Signature Mag. DUMONTIER
(Notice contenant renseignements gratis)

Si vous lisez cette semaine le numéro de
J'ai vu...
vous constaterez que cette publication est bien
Le Premier, le Meilleur des Magazines d'Actualité
Voyez..., Lisez... entr'autres articles intéressants :
Autour de la Conférence de Paris. — Le Pays à l'Envers (note d'un témoin russe). — Sciences pittoresques. — Apologie des " Bourreurs de Crâne ". — La Quinzaine Humoristique). — La Leçon de Pauvreté dans un Parc, par Gérard Bauer. — Le Grand Patriote Polonais Paderewski. — L'Emir Faïcal, par Louis Daussat. — Les Grands Congrès de la Paix, etc,
Le Numéro : **60** centimes
En vente dans les magasins et dépôts de la *Petite Gironde*

L'EDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE 30, rue de Provence, 30. – Paris

A V. épicer.-comest., vin, centre, pièc. meubl., cause départ. Px 5,000 fr. Ec. Combe, Havas, Bx.

A VENDRE bonnes conditions peinture au vernis, gris artillerie, prête à l'emploi, 23, rue des Augustins, Bx.

A V. meublé 8 ch., éclair. élect., Centre. S'er 14, r. Ct-Arnould, Bx

A V. piano g. marq., 121, c. Albret.

A V. chambr. L. XVI et Henri II lustre élect., biblioth. L. XVI, glace, pendule, piano, 121, c. Albret

LOURDES A vendre plusieurs immeubles, meublés ou non, très bien situés. — S'adr. Me BERT, avoué, Lourdes.

ON DEM. vendeuse. Boulangerie TEULIERES, 35, r. N.-Dame.

MANDOLINE A VENDRE avec méthode et morceaux Mme Baynaud, 12, r. Hortense, Bx-Bde

ON DESIRE acheter locomobile 10 HP., très bon état. Ec. Correspond. Petite Gironde, Orthez.

A V. 650 kilos peinture gris artillerie, 271, r. d'Ornano, Bx.

OCCASION. Camion « Atlas » 3 tonnes, à l'état absolument neuf, complet avec tous ses accessoires, livrable tout de suite. BROUENS, à Villeneuve-sur-Lot.

ON dde petite ouvrière brodeuse. Mlle GROS, 35, r. St-François.

COCHER-LIVREUR dem. place épicerie, vins, spirit., tr. au cour. Ec. François, 9, r. Courbin.

DEMOBILISE disposant de quelques mille francs désire petit commerce. — Réponse Maurice FOLLET, poste restante, Bdx.

ON DEM. chauffeur-mécan. Réf. exig., 25, q. des Chartrons, Bx

MONSIEUR 38 ans, long séjour Russie, connaissant à fond langue russe, désire place direction ou représentant France, colonies ou étranger. Références tout premier ordre. Ecrire de BOISFERON, bureau du journal.

ON DEMANDE de bons ajusteurs-tourneurs connaissant réparations autos. Références. — THEVENOT, Arreau (H.-P.).

IMPRIMERIE papet., libr. à vendre. Grande ville. Bénéf. 35,000f. Prix 85,000 f. Ec. Zauvir, Ag. Havas Bx

AUTO Suis acheteur torpédo 4 places sur châssis bon état 12 à 20 HP. — Ecrire VEYRIS, Agence Havas, Bordeaux.

COURTIERS, offrez t. marchandises. Ecr. Reo, Ag. Havas, Bx

Etudes de Me SIBILLE, notaire à Libourne, et de Me PEYRELONGUE, notaire à Bordeaux.
VENTE VOLONTAIRE aux enchères publiques, le lundi 10 février 1919, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de Me Sibille, notaire à Libourne, boulevard de la Gare, 65.
Du domaine de Château-Lardier, situé à Ruch et Pujols, près Castillon (Gironde), comprenant : maison de maître et dépendances, prés, vignes, labours et bois, d'une contenance totale de 52 h. 87 a. 40 c., dont 38 hectares environ en vignes en bon rapport.
Matériel agricole important, 6 bœufs de travail.
Mise à prix : 160,000 francs.
S'adresser à Me Sibille, notaire à Libourne, détenteur du cahier des charges, et Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux, Pavé-des-Chartrons 51 bis.

Etude de Me J. BOULUGUET, avoué, rue des Trois-Conils, 47.
VENTE AU TRIBUNAL
le mardi 4 mars 1919, à 1 h., d'un terrain sis à La Souys, commune de Floirac, chemin Richelieu, lieu dit « chez Billat ». M. à p., 4,644 francs. Indiv. Billat. Me Tardy, av. col.

Autos militaires réformées
Vente et exposition permanentes de camions, tourisme, motocyclettes, pièces détachées, à Vincennes, Seine (champ de courses), et à Paris, Champ-de-Mars (métro Ecole militaire). Tous les jours, au Champ-de-Mars, vente de gré à gré de pièces détachées.

AVIS MM. T. DE VIAL ET FILS, 35-37, avenue de Boutaut, à Bordeaux, consignataires du vapeur espagnol « Nanin », venant de Lisbonne, informent les réceptionnaires de marchandises ou porteurs de connaissements que ce vapeur est arrivé à Bordeaux le 1er février 1919 et est amarré au poste 7 du quai Carnot.
Les marchandises seront, dès leur mise sous palan, à la disposition des réceptionnaires, qui sont instamment priés de retirer leur bon à livrer, 35-37, avenue de Boutaut, pour en prendre livraison sitôt le débarquement de ces marchandises effectué.
Faute de quoi ces marchandises seront mises sur quai et camionnées en entrepôt, si besoin est, aux frais et risques des réceptionnaires.
Le transporteur, l'entrepreneur de déchargement, les services de gardiennage et de livraison déclinent, par le présent avis, toute responsabilité en ce qui concerne les vols, l'incendie et toute détérioration quelconque de la marchandise sur quai ou en entrepôts, et pouvant résulter notamment de la pénurie des prélarts et tréteaux.

Bureau des Domaines de Bordeaux
44, rue du Tondu, 44.
Le mercredi 12 mars 1919, à 9 heures, et jours suivants s'il y a lieu, aux magasins généraux de la gare de Brienne, quai de Paludate, Bordeaux, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :
Bijoux, paniers vides, sacs et malles, literie, linge, vêtements, ustensiles divers, chaussures, lainages, livres, cannes et parapluies, bicyclettes, etc.
Au comptant et 5 % en sus.
Le receveur des domaines, MOLIERAC.

Etude de Me PEYRELONGUE, avoué, 11, cours de Tournon.
VENTE AU TRIBUNAL
le mardi 11 février 1919, à 13 h., propriété meublée à Saint-Rémy, arrondt de Bergerac. Indiv. Guioneaud, 7 h. 15 a. 43 c. M. à p. 5,000 fr. Mes MOLLENTHIEL et DUPUY, av. prés.

A V. TUYAUX CAOUTCHOUC, robinets cuivre, portails fer. Ec. TOUNE, Ag. Havas, Bx.

SCIERIE à vendre ou à louer près Bordeaux, on fournirait bois en grume ou au poids. Ec. Villefer 3 Cachac. Blanquefort

ON DEM. homme sérieux capable diriger entreprise transit, camionnage, situation d'avenir. Ec. Noël, Ag. Havas, Bx.

MOBILIERS ÉLÉGANTS
Maison principale à Paris
SUCCURSALE DE BORDEAUX
33, cours de Tourny, 33
OCCASIONS
INTROUVABLES AILLEURS
Provenant de séquestres, saisies, ventes judiciaires et vendues bien au-dessous de leur valeur

ACHETE CHER LIVRES et MUSIQUE
CISNÉROS, 4-6-6 bis, r. Dauphine

ACHAT vestiaire, linge, meubles, or, argenterie, etc., reconnaiss. du Mt-de-Piété. PETIT, 29, pl. Pey-Berland, Bx.

SITUATION ASSURÉE en apprenant
Sténo-Dactylo Anglais
52 INTER-OFFICE all. de Tourny (1er étage) **52**
Téléphone 9-61
872 emplois procurés cette année

RÉPARATION
MACHINES A ECRIRE
« Underwood », « Remington », etc. INTER-OFFICE, 52, all. Tourny. Téléphone 9-61.

Bâtiments industriels
partie à 2 étages, 10 kil. de Bordeaux, 100 mètres de la gare, 20 mètres d'une ligne électrique hte tension, 1,500 mètres de la Garonne, moteurs hydraulique et vapeur, éclairage électrique, transmissions, le tout en place et en très bon état, A VENDRE. Ecrire VARIQ, Ag. Havas, Bdx.

LEÇONS-AUTO
Brevet civil et prépar. brevet milit. Burgalasse, 190, r. Judaïque.

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). Clinique WASSERMANN 28, rue Vital-Carles Bx ÉCOULEMENTS
RETRECISSEMENTS Traitement en 1 séance

FEUTRE
à vendre de suite environ 9,000 mètres en rouleaux de 140 de large. — Voir échantillons et prix : 25, chemin de l'Eglise, 25, à CAUDÉRAN.

ROUGE VIN EXTRA BLANC
135f VINICOLE NOUVELLE 160f
l'hectol. 27, rue Peyronnet l'hectol.

Saucissons d'Amérique
6f le k. Lartigue, 34, pl. Capucins

PORTRAITS D'ENFANTS
FLORIAN, 11, rue Dauphine. Bx (Grands Portraits primés)

HUILERIE savon, dde bon représ. Cond. avant. Ec. Simon MARTIN, Salon (B.-d-R.)

BLESSÉ DE GUERRE
34 ans, marié, bonnes référ., dde emploi concierge, surveillant ou poste de confiance. Ecrire RAYMOND, 10, r. Porte-Dijeaux, Bx.

VIN BLANC vieux Yvrac à vendre par barrique. — Ecrire ALLARD, 102, rue Paulin, Bdx

FOIN 1er choix à vendre. Ecr. ALLARD, 102, r. Paulin, Bx.

MARIAGES t. sit. sans commission par la REVUE MATRIMONIALE, 36, r. St-Sulpice, Paris. Envoi discret contre 0 fr. 50.

HUILE d'olive extra pure, filtrée, postal 10 kilos franco domicile contre mandat 45f 50. — SAVON vert extra 65 %, postal 10 kilos domicile 31 francs. — Ecrire Elie BRAMI, 64, avenue de Londres, Tunis. Agents demandés.

A CEDER commerce parapluies sur gde voie, av. ou s. appart. S'adr. 163, r. Fondaudège, magas.

ON DEM. à Cognac une jolie maison de 7 ou 8 p. pour location à bail. Ecrire offres à TEFUS, Agence Havas, Bordx.

Timbres-primes de l'Aquitaine
Les détenteurs de timbres-primes distribués par les succursales de l' « AQUITAINE » sont informés que les timbres qui peuvent exister dans le public seront remboursés en marchandises à raison de 2 francs par carnet complet, et ce, jusqu'au 30 avril 1919. Passé ce délai, il ne sera pas fait de remboursement.

DES NOUVELLES S. V. P.
Prière aux prisonniers, rapatriés ou autres personnes qui pourraient donner quelques renseignements sur HYGONNET (Vital-Arsène-Sulpice), brigadier au 27e dragons, à Versailles, 4e escadron, 2e peloton, matricule 2244, blessé le 7 octobre 1914 au combat de Notre-Dame-de-Lorette et n'ayant pu être transporté, porté disparu à son régiment depuis cette date, de vouloir bien les adresser à M. Hygonnet, 31, rue Pastourelle, 31, à Paris.

La Fonderie de Chamier
près Périgueux
a commencé à travailler. Elle peut, dès maintenant, prendre des commandes de pièces de fonte mécanique sur modèles et de pièces à répétition à mouler mécaniquement.
Adresser les commandes à M. SERMANET, Fonderie de Chamier, près Périgueux (Dordog.).

Hôteliers, Restaurateurs
Pour votre linge de table adressez-vous Maison Tarteyre, 204, r. Sainte-Catherine, Bordeaux. Gros stock de serviettes et nappes au mètre ; 20 % meilleur marché qu'en fabrique.

DEM. 2 ou 3 pièces meublées centre ou Midi, électricité. Urgent. Mme Plas, 200, r. de Bègles.

ON DEM. bonne sér. et domest. hom. ou fem. ni nourri ni logé. Ecr. Brossi, Ag. Havas, Bx.

AUTO 10-12 HP, 2 cyl. dem. Darribet, 44, rue Mazarin, Bdx.

LIVREUR sach. conduire, soigner cheval, dem., 10, r. Argentiers

BOIS vigne 100 fr. tonne pris sur place, rendu franco quai Bdx 150 fr. Sotero, Ambès (Gironde)

ON l. ou ach. échop. v. ou meub. 5 ou 6 p., gr. jard., préf. Caudéran. Coste, 16, r. Marronniers, Crau.

ON dem. bonne à tout faire sérieuse p. 2 dames seules. S'ad. 57, c. Gambetta, Talence, matin.

CANOT VOLÉ 14 janvier, quicksail 8888, plat, 5 m. Aviser Bernard, 131, c. Espagne, Bdx.

SABLIERE d. Caudéran à v., 17,000 m. à 1,50 l. m. av. facilités. Bert, 13, rte de St-Médard.

BELLE voiture enfant demandée. Bidault, 73, r. Thiers, Bègles.

AUTOS. Avant la baisse, offrez vos voitures, suis acheteur. vos voitures, suis acheteur.

A V. torp. Motobloc 12 HP p. ét. 4 pl., 14, r. Ormeau-Mort, Bx.

A V. auto 1917, 10 HP, conduite int., 4 pl., ét. neuf, éclairage électr. Jean, 15, rue du Tondu.

A. V. échoppe lib. de s., pr. bd Wilson, 5 p., jard., eau, gaz, élect. 15,500 fr. Ec. Era, Ag. Havas, Bx

ECOLE D'ANGLAIS
et d'Espagnol, 3, r. Canihac, Bx. COURS nouveaux chaque mois. Leçons par correspondance.

DEBUTANT appointé demandé par maison vins ; 51, avenue de Boutaut, 51, à Bordeaux.

FENUGREC 19 tonnes à vendre Bordeaux. — Ecrire offres à KEYBA, Agence Havas, Bordx.

ETUDIANTE désirerait donner leçons français, anglais, latin. Ec. Rirva, Agence Havas, Bx.

SUIS acheteur propriété, prairie, peu de vigne. — Ecrire DOUCET, Agence Havas, Bdx.

Ve 50 a., tr. inst., ay. eu revers, dem. pl. de gouvern. ch. M. seul, se dévouerait p. mutilé de guerre. Ec. Gant, Ag. Havas, Bx

CHARBON DE BOIS
20 fr. les 50 kil. domicile. DROUHAUT ET POMADE, 7, rue Nérigean, 7, à Bordeaux. Tél. 45-51

606
Institut Sérothérapique du Sud-Ouest
Bordeaux, *23, cours Intendance*
SYPHILIS - VOIES URINAIRES
Traitement sérieux sans promesses illusoires.

STENO-DACTYLO, ANGLAIS, etc., 10 fr. par mois. Cours jour, soir et par corresp ce. ECOLE, 20, c. de Toulouse, Bdx.

ON DEM. achet. ou louer maison confortable 8 à 10 pièces. Ecrire LENAT, Agence Havas, Bdx.

ON DEM achet. rente maison ou propriété confortable. Ecrire LENAT, Agence Havas, Bordx.

AUTOS à v., occ. extra, b. état, limousines, torp., camtes, etc. Gar. 12, cité Falgerat, r. de Metz, Bx

2 dames m. et f. désir. place conc. ou gardes de mais. ou prop. ville ou camp. Ec. Leges, Havas, Bx.

AUTOS Célibataire avec bonnes références, connaissant bien conduite autos, demandé ; nourri et logé. Ecrire DOLBER, Agence Havas, Bordx

DEMANDE ACHETER propriété de 100 à 300 hectares, prairies et bois, pas de vignes, dans les cantons de La Brède, Podensac, Belin, St-Symphorien ou Villandraut. — Ecrire à Me ADENIS, notaire, 102, rue Sainte-Catherine, Bdx.

FILS fer usagés vignes 160 % kg. VAYSSE, métaux, Libourne.

CHARBON de bois, bourrées, fagottes, friquets, chêne, pin ; 39, cours d'Aquitaine ; 135, cours du Médoc, Bordx.
ON PORTE A DOMICILE

" L'ART DE PLAIRE "
Succès en amour. Notice 0f15. M. Laconche, Bourganeuf (Creuse)

ON DEM. à louer appart. meublé, 2 ch., s. à mang., cuis., eau, gaz, électr., préf. q. St-Seurin, Notre-Dame. — Ecrire CAMILLE, Agence Havas, Bordx.

MIEL ROUX extra, en gobelets 500 gr., la caisse de 32, 140 fr. ; caisse de 64, 275 fr. Echant. 1 franc. Intermédiaires s'abstenir. — Ecrire ZOHA, Agence Havas, Bordeaux

ON DEM. appartement meublé entre pl. Richelieu et Gambetta pour 2 pers., chambre, salle à manger, salle bain ou cab. toil., eau cour., cuis., ch. domest. Ec. Brizol, Havas, Bx.

EMPLOYÉ sér. 30 à 40 a. est dem. par maison vins Bordx pour tous trav. bureau. Indiq. emplois antér. Référ. — Ecrire MEMOR, Agence Havas, Bordeaux.

ON DEM. j. homme sténo-dactylo conn. transit, non mobilisable, b. appoint. Se prés. 2 à 4 h., Henrion, 29, c. V.-Hugo, Bx

COOPÉRATIVE dde épicières comme gérantes, réf., cautionn. Ec. Jonasse, Agence Havas, Bx

Suite courtage ou représ. dem. démob. 38 a. Ec. Pax, Havas, Bx

Maison A. LAVERGNE
13, place des Capucins. Arrivages journaliers d'œufs ; à partir d'aujourd'hui mise en réclame saucissons, salaisons, amandes, noisettes, conserves légumes.

M. actif, 40 a., dde emploi bur. représent., surveill., inspection maison comm. ou emplois analog. Ecr. Hyola, Havas, Bx.

MACHINE à écrire à vendre état neuf, 600 fr. ; 31, r. Scaliger.

EN CHARGE VERS FIN FEVRIER VAPEUR POUR LE HAVRE ET ROUEN. Pour tous renseignements s'adr. CH. VAIRON ET Cie, 31, q. Chartrons.

ON DEMANDE LOUER ou acheter échoppe 4 à 6 pièces entre rue Pessac, cours Bayonne. Ecrire BÉGAN, Agence Havas, Bdx.

TOPINAMBOURS DISPONIBLES BUGAT Frères, 36, c. Bayonne.

SUIS acheteur TORPEDO 4 pl., 12/15 HP. Ecr. détails et prix E. Hierf, 40, rue Ausone, Bordx.

ON DEMANDE ouvriers ébénistes et menuisiers en sièges journée 15 à 20 francs. — BORREL, rue Dupont, à Toulouse.

RIDEAUX TOLE ONDULÉS
VOLETS PERSIENNES FER
RIDEAUX LAMES BOIS
Monte-Charges Monte Plats
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ GUTENBERG
35 à 41, rue des Sablières.

ÉLECTRICITÉ dans toutes ses applications, installations, réparations, REBOBINAGES COMPLETS Maye, 238, rue Ste-Catherine, Bx.

CARBURE calcium, forte baisse. Dem. prix Henault, Libourne.

A VENDRE ancienne usine de céramique pouvant être utilisée pour toute autre genre d'industrie, sise à Ste-Bazeille (Lot-et-Gar.), contiguë à la gare, ligne Bordeaux-Cette. Vastes terrains et construction, gisements. S'adr. Me Adenis, not. à Bordx.

ON achèterait d'occasion chambre à coucher avec literie. Pour tous renseignements, écr. R. BISSIERES, 86, r. Pte-Dijeaux

LAIT SUCRÉ
Faire offres pour lait et alimentation **COMPTOIR DES UTILITÉS MILITAIRES**, 142, rue Lafayette, 142, à PARIS.

SARDINES ET CONSERVES
Philippe et Canaud, de Nantes. Agt dépositaire A.-L. Souffron, r. Cornac, 12. Livraisons à domic.

PATISSIERS
Fécule extra pr pâtisseries, raisins Corinthe, amandes, vanilles. S'ad. Vor ALARY, GUILHEM et Cie, 2, rue Sainte-Colombe, Bdx.

VOTRE DENTIER adhérera et vous le supporterez facilement avec « Poudre Barosa », 34, rue Guersant, 34, à PARIS.

SAVON DE MENAGE, postal 10 kilos, 30 et 28 fr. **HUILE DE TABLE**, les 10 litres, 59 fr. franco votre gare contre remboursement. FLOTTE Aîné, huiles, savons, à SALON (B.-R.)

HUILE D'OLIVE extra surfine. Le postal 10 kilos à domicile 50 fr. c. remb. ; mandt d'av. 2 fr. en moins M. Samama, 19, r. Malta-Srira, Tunis

PETITE dégauchisseuse Guillet dem. F. offr. Demptos, Cambes

DANS Chartrons local 150 mq. et pl. pièces p. bureaux à louer. Ec. Paulet, Agence Havas, Bdx.

ON DEMANDE wagon couvert cinq ou dix tonnes Bordx Chaumont (Haute-Marne). Ecr. DEFLY, Agence Havas, Bordx.

MOTEUR MARINE
et ATELIERS DISPONIBLES pour livrer t. de suite moteurs semi-diesel huile lourde et schiste, type Marin et Atelier 10, 40, 70 et 100 HP. Ecrire JACKSON, rue Blanche, 2, Paris.

CACAOS et THES
Maison de cacaos et thés marque connue, demande agent bien introduit dans le département et pouvant fournir références sérieuses. Ecrire MERCIER, 16, r. de la Pépinière, Paris

WAGONS PLATES-FORMES
20 tonnes réellement livrables à vendre commerce de gros seulement. Prix intéressants. — WAGONS, 12, bd Courcelles, Paris

ON dem. louer échoppe ou rez-de-chauss. vide 4 à 6 p., jard. ou cour. Aerdeman, 85, c. Alsace, Bx

ON dem. une associée ou bonne première d. maison de couture. Ec. Marcelle, Ag. Havas, Bx

FERME 10 h. max. ddée pr. Bdx, log. 2 ménag. Ec. prix, sit., dét., CLER, Agence Havas, Bx.

ACHETERAI voiture enfant occasion. Ec. Eyme, Havas, Bx.

ACHETERAI armoire ancienne L. XV ou XVI. Ec. Lauge, Havas, Bx

ACHAT reconn. Mont-de-Piété, facilités rachat. — ANDRÉ, 30, rue Lafaurie-Monbadon, Bx.

FIL DE FER RECUIT disponible nos 1 à 10. MONGIE, 178, rue de la Benauge, 178, Bx.

DEMANDE représentant sérieux connaissant parfaitement et visitant déjà ou non tanneries du Sud-Ouest, ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, produits tanniques, 18, République, 18, à MARSEILLE.

FILS DE FER galvanisés usagés vignes. HENAULT, Libourne

CLYDESDALE, châssis 4 t. 1/2 ; **CLYDESDALE** carrossé 4 t. 1/2 parfait état ; **RENAULT** carrossé 5 t., parfait état ; **RENAULT**, châssis 7 t. 1919, plombé. — **DEMANDER** liste voitures neuves et occas. Auto-Garage, Angoulême.

SCIES FORESTIÈRES
avec locomobiles brûlant sciure demandées en locations par **SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE**
28, rue Lormand, 28, Bayonne.

ON DEMANDE
Sténo-dactylo, avec bonne connaissance d'anglais. Se présenter de suite **AUTOMOBILE FORD**, place Sainte-Croix, Bordeaux.

ON DEMANDE des ajusteurs pour travaux de précision. Se présenter muni de références, 26, chl Roustaing, Talence.

CIRCULAIRES rapides, soignées Autocopie du Sud-Ouest, 20, r. J.-Jacques-Rousseau, 20, Bordx

MACHINE à écrire **NATIONAL** pour bureau et voyage, bicolore, marche arrière. Agce exclve
52 INTER OFFICE all. de Tourny (1er étage) **52**

MÉDECIN retiré av. sa femme d. vaste propriété sit sur bord bassin Arcachon prend en pension enfants ou gdes personnes ayant besoin d'air de la campagne et leur donnerait les soins nécessaires. Adr. bur. journal.

ON DEM. jeune homme p. courses et petites écritures. M. Damas, agréé, 2, r. Pal.-l'Ombrière

DEMANDE charpentiers haute futaie, menuisiers machinistes et pour l'établ., manœuvres.

DEMANDE commis d'architecte connaissant plans et métrés. Se prés. Usine RIFFAUD, barrière la Benauge.

BOIS Planches, Madriers, Pin maritime, Chêne demi-sec à vendre par Société Pyrénéenne, 28, rue Lormand, Bayonne.

ASSOCIÉ disposant 30,000 fr. dde pouvant diriger maison. Ec. ROITELET, Agence Havas, Bdx

SUIS acheteur 4 plates-formes 10 t. Ec. Selve, Ag. Havas, Bx

COMMERÇANT démob. ayant eu usine aliment., gr. relations s. place et export., accepterait pl. confiance direct., ch. de service comm. ou indust. Peut disposer partie usine et terrain. Ec GERM, Agence Havas, Bdx

TRÈS bonnes brodeuses dem. S'adr. 28, rue Villedieu, Bdx.

VITRINE et compt. caisse à achet. Ec. Corens, Agence Havas, Bx

ON dem. emp. sér. cour. trans. bureau et comptabilité. Offr. DOB, Agence Havas, Bx. Référ.

JEUNE fille sténo-dactylo dem. emploi. Ec. Diers, Ag. Havas, Bx

GARDIEN dem. surveiller garage de bateaux de plaisance. Ec. Jardien, Agence Havas, Bordx.

GROUPE MOTEURS
p. marine, bateaux et gabares 100, 70, 50, 30, 12, 6 et 3 chevaux ; moteurs, carbus, pompes, hélices, graisseurs, radiateurs. Motor Stock, 38, r. Poyenne, Bx

ACIER doux rond étui à vendre. Ecr. HARPY, Ag. Havas, Bx

ON DEM. vendeuse active, sérieuse, avec références ; au « BON CHOIX », comestibles, 13, rue Michel-Montaigne, 13, Bdx.

HOMME sérieux pour magasin, atelier mécanique, demandé. Ecr. DELOS, Agence Havas, Bx.

On cherche chamb. meub. conf. électr. Ec. Beaumont, Havas, Bx

CHAMPAGNES DISPONIBLES. BOMPAS, 71, rue Judaïque, Bx.

Perdu j. chien chasse noir et bl. Aviser 29, r. Blanquefort, Bx.

DEM. ouvriers bourreliers. Marcouyau, 43, r. du Hamel. Px 12f

HOTEL DES VENTES
7, rue Voltaire, 7.
VENTE AUX ENCHÈRES
par le ministère de
Me J. DUGUIT
Commissaire-priseur à Bordeaux
Jeudi 6 et vendredi 7 février 1919, à une heure, il sera vendu :
Un bon mobilier ancien et moderne
consistant en : Salle à manger, chambre à coucher, lit L. XIII, armoire L. XIV, commode L. XVI, encoignure, armoire-lingerie acajou, tables, sièges, pianos droits, jolies chaises de salle à manger st. Henri II, vitrine et bahut laqué de Chine, garnitures de cheminée et de foyer, bronzes, biscuits, quantité de faïences et porcelaines anciennes, glaces, nombreux et bons bibelots, bon vestiaire d'homme et de dame, chauffe-bain à gaz, quantité de bon ruolz, etc., etc.
Au comptant et 10 %.

COMESTIBLES
à vendre sur grand passage au centre. Beaux bénéfices. Ecrire CLEM, Agence Havas, Bordx.

CARROSSERIE
torpédo demandée. — Ecrire à Rulfr, Agence Havas, Bordx.

TRES BON OUVRIER DE CHAI ET OUVRIERE pour rincer bouteilles demandés, 21, rue du Jardin-des-Plantes, 21, Bdx.

A VENDRE propriété à Bordeaux-Caudéran, 6, avenue Mairie, dite villa Biarritz. A utiliser comme maison de traiteur (salle de fêtes) ou comme usine. Bâtiments bon état. Eau, gaz, électricité, téléphone. S'adresser Me Adenis, notre à Bx.

RAPHIA BONNE QUALITÉ
Expédition et livraison garanties immédiates. Louis Augustin, 20, rue St-François, Bordx.

POUR famille 3 personnes, bon domestique 25 à 45 a., sach. cuisine, ayant bon. réf., demandée. Gages 65 fr. p. mois. S'ad. boulev. Caudéran, 216, matinée.

TRANSPORTS
Camionnage, Manutention. — E. Hierf, 40, r. Ausone, Bx. Tél. 42-05

PIERRES FERRO-CERRIUM
qual. extra : 4mm, 8 fr. le 100 ; 5mm, 12 fr. le 100 ; 7mm, 16 fr. le 100. Par mille 0 fr. 50 réduct. par 100. Prix spéciaux par kil. Accessoires briquets. **Comptoir Universel**, 1, pl. Vieux-Marché.

CHALUTIERS à vapeur prêts pour la pêche à vendre. Ecr. EGOT, 5, Paseo Salamanca, à Saint-Sébastien (Espagne).

ON DEM. une bonne tout faire pour 2 pers. sach. cuisiner, 30 à 40 ans. Très sér. référ. S'adresser 8, pl. Vieux-Marché, Bx

ON dem. BON SCIEUR p. RUBAN CONNAISSANT L'AFFUTAGE. PAYSSÉ ET Cie, 42, chemin de Birambits, Bègles.

BONS DESSINATEURS sont demandés pour usines matériel chemins de fer. — Ecrire à LESA, Agence Havas, Bordx.

CAPIT. retrait., off. active, cheval. d'honn., croix de guerre, pouv. donn. leç. équitation et culture physiq., cherche situation : intendant ou gérant grande propriété. — Ecrire à DECKERT, Agence Havas, Bordx.

PROPRIÉTÉS rapport, agrément demandé acheter avec château, meublés, Gironde et autres départements. Offrir à M. Mazaurier, Limoges.

A V. p. cause départ **MAISON** près du cours Saint-Jean **GROS RAPPORT**, bien louée. S'adr. Graulle, caserne Faucher

A V. à rente viagère : Café Hôtel dans station balnéaire, 12 pièces, écurie, remise, jardin, etc. (2 têtes de 63 ans)

A V. Etude d'huissier à Bordx bien située. Prix 60,000 fr.

A V. Magasin de modes. Bénéfice 10,000 francs par an. Prix : 8,000 francs.

A 1,000 fr. : Epicerie et vins aux Chartrons. Loy. 350 francs, 6 pièces, encoignure

GRAND choix d'épiceries, bars, tabacs, restaurants commerces divers à céder. — Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

A V. maison 8 pièces, jardin, véranda, 17,000 f. (libre de suite)

A V. échoppe 4 pièces, couloir au milieu, jardin, terrasse, 10,000

A V. grand choix de maisons échoppes et propriétés. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois

1er AVIS Mme vve et Mlle Yvonne Riquard ont cédé le bail et vendu le fonds de commerce exploité 97, rue Fondaudège à Mme veuve Lallet. Opp. reçues Agence Tourny, 4, rue Huguerie.

EPICERIE FNE, LIQUEURS Rec. 300f p. j. Px 10,000
BAR MEUBLÉ à céd. Rec. 450f p. j. P. 5,000. Facil. 25,000 comp
MERCERIE à céd. Rec. 1,200 f p. mois. Px 3,000
BAR Vins à emporter à céder. Bon affaire. Prix 2,500 fr
Agence Tourny, 4, rue Huguerie

Charretier-laboureur avec famille demandé. VIGUIER, Châteauneuf, à Léognan.

BOIS de chêne chauffage à vend. grande quantité, quai Queyries, 73, Bx. Tél. 32.20

ON fait **TRANSPORT** av. chevaux prix réduit. Tél. 32-20

ON achèterait chien labrit p. vaches. Goffre, Parempuyre.

ON DESIRE ACHETER BON PIANO D'OCCASION. Adresse « Petite Gironde », à Tarbes.

CAMION Lorraine-Dietrich, 1,500 kilos.
LIMOUSINE PEUGEOT, 32, c. de Verdun.

ON DEMANDE jeune homme 14-15 ans pour travail bureau et courses. Usine BISET, 72, rue Freycinet, 72, à Talence.

CHANDAILS hommes pure laine, 11 fr. 50, 27, rue Boudet, 27, à Bordeaux.

JUMENT extra trait, labour, à vendre et 800 kilos avoine. — DUTHEIL, 35, rue Clos-Chassaing, 35, Périgueux.

ON DEM. chamb. (2 lits), cuis., env. Bx, av. ou s. pens. Ind. prix à DUC, b. AKA, 12, G.-Bord.

DEMANDE commis ou commise p. épicerie, et homme sér. p. chai, sachant conduire cheval. Se présenter le matin 11 heures, route du Médoc, 25, le Bouscat.

50 fr. à qui proc. à chauf. auto 38 a. exp., muni sér. réf... b. serv. stab. Ec. Diman, Havas Bx

ANGLAIS 3 leçons par sem., 5 francs par mois. AMERICAN SCHOOL, 6, r. Margaux. Ouv. cours nouveaux p. débutants, 10-11 et 3-4 ap.-midi.

ON DEMANDE jeune fille dactylo, pouv. traduire anglais-français, français-anglais. — S'adresser Bureau 325, Base américaine, de 8 à 12 h. et de 1 à 5 h.

Forge charronnage
MOURGUET, 19, rue de Bègles, informe sa clientèle qu'étant démobilisé, il se tient à sa disposition comme par le passé.